REPUBLIQUE FRANÇAISE **2021/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2021

DCM N° 21-12-16-9

Objet : Approbation du Contrat Local de Santé de l'Eurométropole de Metz.

Rapporteur: M. KHALIFÉ

Le dispositif de Contrat local de santé, introduit par la loi HPST de 2009 et réaffirmé par la loi de modernisation du système de santé de 2016 et plus récemment par le Ségur de la Santé, permet une déclinaison du Plan Régional de Santé adapté aux enjeux locaux.

L'article L.1434-17 du Code de la Santé Publique indique que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. » Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la construction des dynamiques territoriales de santé.

Le premier CLS du territoire messin 2017-2020 a permis de structurer une dynamique partenariale locale et intersectorielle pour une prise en compte des grands enjeux en matière de santé publique avec des réponses adaptées aux besoins des habitants.

Ce second CLS a vocation de poursuivre et étendre la dynamique partenariale à l'échelle de la métropole et favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention, de promotion de la santé et d'amélioration de l'accès aux soins sur la période 2022 à 2026.

L'objectif est de construire une politique santé à l'échelle de l'Eurométropole de Metz visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et favoriser des parcours de santé cohérents à l'échelle locale.

Metz Ville-Santé, depuis 2009 membre du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS et porteuse du premier CLS du territoire messin avec l'Agence Régionale de Santé Grand Est, a engagé un travail conjoint avec l'Eurométropole de Metz pour étendre le territoire d'intervention de ce CLS 2. Ainsi, la coordination du projet sera assurée par le chargé de mission Santé, mutualisé entre la Ville et l'Eurométropole de Metz.

L'élaboration de ce CLS s'est appuyée sur une forte mobilisation partenariale et la collaboration de 87 structures, associations et institutions du territoire, au sein de 7 groupes de travail constitués pour contribuer à l'élaboration du plan d'actions et participer à sa mise en

œuvre à la suite de la signature de celui-ci.

L'étude de l'AGURAM « L'offre de santé du territoire messin – Enjeux Santé, Mobilité, Environnement » (avril 2021), est venu enrichir le diagnostic local de santé réalisé par l'Observatoire régional de la santé en 2016.

Les six axes stratégiques du Contrat local de santé de l'Eurométropole de Metz, validés par le comité de pilotage du CLS, sont les suivants :

1. Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie
2. Promouvoir le bien-être psychique
3. Renforcer les environnements favorables à la santé
4. Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables
5. Anticiper l'urgence sanitaire
6. Agir en faveur de la démographie médicale

Le Contrat local de santé de l'Eurométropole de Metz est conclu pour une durée de 5 ans entre plusieurs partenaires parmi lesquels l'Agence Régionale de Santé Grand Est, la Préfecture, le Conseil Régional Grand Est, le Département de Moselle, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle, le Régime local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle, les Hôpitaux, l'Eurométropole de Metz et la Ville de Metz.

Le contrat précise le contexte avec le bilan du CLS 1 et des données d'état des lieux, le champ et l'objet du contrat, le suivi et l'évaluation de celui-ci ainsi que les engagements réciproques des signataires en faveur des axes stratégiques retenus collectivement. Il recense en annexe les 35 fiches-actions qui le composent.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce document.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » de 2009 ayant donné l'opportunité aux collectivités territoriales de signer avec les agences régionales de santé un Contrat local de santé,
VU la loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016 réaffirmant la mise en œuvre de Contrats locaux de santé pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,
VU la décision du Conseil Municipal du 29 octobre 2017 approuvant le Contrat local de santé du territoire messin signé par les partenaires le 9 novembre 2017,
VU la décision du Conseil Municipal du 26 avril 2018 émettant un avis favorable au Projet Régional de Santé 2018-2028,
VU la validation du comité de pilotage du Contrat local de santé du territoire messin des axes stratégiques et des objectifs spécifiques du futur CLS 2 qui ont été présentés le 14 avril 2021,

CONSIDERANT le bilan positif du CLS 1 qui a montré la capacité à fédérer une dynamique

partenariale et l'intérêt public de mettre en œuvre des actions pour améliorer la santé des habitants,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le Contrat Local de Santé de l'Eurométropole de Metz 2022-2026 joint en annexe.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat local de santé de l'Eurométropole de Metz 2022-2026 ainsi que tout autre document se rapportant à cette démarche.

Service à l'origine de la DCM : Mission ville inclusive
Commissions : Commission Cohésion Sociale
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de competences des communes

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 47 Absents : 8 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Contrat local de santé

de l'Eurométropole de Metz

2022 – 2026

Entre

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST	**EUROMETROPOLE DE METZ**	**LE CONSEIL REGIONAL GRAND EST**	**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE**	**LA VILLE DE METZ**
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE METZ	**LE REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE D'ALSACE-MOSELLE**	**LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE MOSELLE**	**LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL ALSACE-MOSELLE**	**L'UNION REGIONALE POUR LA MUTUALITE FRANCAISE GRAND EST**
LE CENTRE HOSPITALIER REGIONAL METZ-THIONVILLE	**LE CENTRE HOSPITALIER DE JURY**	**L'HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES LEGOUEST**	**LES HOPITAUX PRIVES DE METZ**	**L'HOPITAL CLINIQUE CLAUDE BERNARD**

en projet

Préambule..... 3

Partie 1
Contexte du contrat..... 4

Partie 2
Gouvernance.....

Partie 3
Axes stratégiques et actions.....

Partie 4
Engagement des signataires.....

Partie 5
Suivi et évaluation.....

Annexes.....
Fiches-actions
Grille des critères qualité des actions intégrables au CLS 2
Convention constitutive du CLSM de l'Eurométropole de Metz
Cartographie de l'Eurométropole de Metz
Cartographie des quartiers prioritaires et en veille active de l'Eurométropole de Metz
Etude AGURAM : L'offre de santé du territoire messin

en projet

L'état de santé de la population en France est globalement bon en comparaison des pays de même niveau de vie. L'espérance de vie a augmenté, contribuant au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre de personnes atteintes de pathologies chroniques et d'incapacité fonctionnelle. Néanmoins les français ne sont pas égaux devant la santé. Des disparités persistent entre hommes et femmes, entre territoires ou entre catégories sociales. Les inégalités se creusent dès l'enfance et persistent tout au long de la vie alors même que les enjeux de santé publique diffèrent selon les âges de la vie.

Deux objectifs prioritaires pour les territoires

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Favoriser des parcours de santé cohérents à l'échelle locale

Une réponse adaptée au plus près des besoins de la population

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil innovant de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé introduit par la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et réaffirmé par la Loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016.

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé. Outil souple et modulable, le CLS permet la rencontre du Projet Régional de Santé porté par l'ARS et des aspirations des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions dans le cadre d'un projet de territoire concerté et consolidé dans la durée par contrat avec les partenaires locaux. Des objectifs partagés et des moyens mutualisés permettent de répondre aux enjeux et aux besoins de santé d'un territoire de proximité, identifiés en lien avec les acteurs de terrain et avec la population.

Le CLS vise à améliorer la qualité de vie de la population d'un territoire de proximité dans un environnement favorable à la santé, à améliorer l'état de santé des publics vulnérables et à proposer des parcours de santé cohérents et adaptés.

Le champ du CLS vise plus particulièrement à favoriser :

- la prévention et promotion de la santé y compris la santé-environnement ;
- l'accès aux droits de santé et aux soins de proximité ;
- l'organisation et la coordination des parcours de santé ;
- la mobilisation et la coordination de l'action des acteurs de terrain ;
- l'intervention en matière de veille et de sécurité sanitaire.

L'ensemble des déterminants de la santé individuels, comportementaux et environnementaux sont pris en compte avec une approche intersectorielle de la santé.

Un projet participatif

Les objectifs plus spécifiques de ce CLS consisteront à :

- fédérer les acteurs et les décideurs autour de grandes priorités d'actions ;
- orienter, réorienter des actions ciblant en priorité les publics vulnérables et à risques ;
- consolider les actions qui ont fait leurs preuves en terme d'évaluation ;
- favoriser les partenariats, coordonner les acteurs et articuler les politiques publiques ;
- améliorer la visibilité des enjeux de santé au niveau local.

Les parties prenantes s'engagent à définir et à mettre en œuvre un plan d'actions basé sur des priorités partagées, à mettre à disposition des moyens et à réaliser une évaluation des résultats.

en projet

Partie 1
Contexte du contrat

en projet

1. Le Contrat local de santé du territoire messin 2017 – 2020

Le premier CLS du territoire messin a été signé en novembre 2017 pour une durée de 3 ans, entre l'ARS Grand Est, la Ville de Metz, la Région Grand Est, le Département de Moselle, l'Eurométropole de Metz, le CCAS de Metz, le Régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle, la CARSAT d'Alsace-Moselle, l'Union régionale pour la Mutualité Française Grand Est et l'ensemble des Hôpitaux privés, publics et militaires du territoire messin.

1.1. Les axes et actions phares du CLS 2017-2020

Le CLS de la Ville de Metz 2017-2020 a été essentiellement centré sur la prévention et la promotion de la santé et a comporté 6 axes stratégiques sur lesquels les signataires se sont accordés pour agir en priorité sur le territoire :

- Commencer la vie en bonne santé
- Agir pour la santé des femmes
- Prévenir et accompagner les maladies chroniques
- Promouvoir le bien-être psychique
- Renforcer les environnements favorables à la santé
- Organiser l'accès aux soins et les parcours de santé

Ainsi, le CLS 1 a notamment permis la mise en place d'actions coordonnées et dispositifs nouveaux renforçant le travail partenarial :

- <u>La constitution d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du territoire messin :</u>

L'instruction du 30 septembre 2016 relative à la généralisation et à la consolidation des CLSM dans les contrats de ville précise :

« Les conseils locaux de santé mentale sont une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, la psychiatrie, les usagers et les aidants. Ils définissent des actions de lutte contre la stigmatisation, d'amélioration de l'accès et de la continuité des soins, d'insertion sociale et de participation des aidants, des usagers et des habitants ».

Le CLSM du territoire messin a été officialisé par une convention constitutive, signée le 9 novembre 2017 par le Centre Hospitalier de Jury, porteur du dispositif, l'ARS Grand Est et la Ville de Metz qui le préside. Le dispositif bénéficie d'un temps dédié de coordination.

Le champ du CLSM vise à :

- Mettre en œuvre une observation en santé mentale
- Permettre l'accès aux soins psychiatriques et la continuité des soins
- Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers
- Lutter contre la stigmatisation et les discriminations
- Promouvoir la santé mentale.

Le CLSM est organisé autour :

- d'un espace de décision avec un comité de pilotage ;

en projet

- d'un espace de concertation avec une assemblée plénière ouverte aux élus, professionnels, associations d'aidants et usagers, ainsi que les structures intersectorielles concernées par les questions de santé mentale ;
- d'un espace de conception de projets organisé en groupes projets qui réunissent les acteurs locaux volontaires pour rejoindre la démarche du CLSM.

Le CLSM du territoire messin met en œuvre l'axe « Promouvoir le bien-être psychique » du CLS par le développement du réseau d'acteurs en santé mentale, l'animation des instances et groupes de travail et l'appui aux partenaires impliqués dans les projets.

Dans le cadre du CLS 2017-2020, le CLSM du territoire messin a structuré son action autour de 4 thématiques :

- la connaissance entre les acteurs
- la promotion de la santé mentale
- l'accompagnement des personnes en souffrance psychique
- l'accès et le maintien dans le logement

Ainsi, le CLSM a permis la conception de plusieurs outils adaptés au territoire : un site internet du CLSM pour suivre les projets et se tenir informé de l'actualité en santé mentale, un guide en santé mentale pour connaître les structures et dispositifs locaux en santé mentale et une carte des ressources pour trouver un partenaire ou orienter une personne.

Le CLSM a élaboré une sensibilisation en santé mentale visant à développer les connaissances en santé mentales des participants au CLSM.

Le CLSM coordonne depuis 2017 l'organisation des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM). L'objectif des SISM sur le territoire messin est de proposer à la population des lieux pour rencontrer et échanger avec des professionnels autour des questions de santé mentale. Chaque partenaire volontaire propose une action en lien avec le thème annuel (ciné-débat, conférence, lecture théâtralisée, exposition...).

Enfin, depuis 2017, le CLSM, avec l'appui de l'ARELOR hlm, accompagne le développement du partenariat entre les bailleurs sociaux du territoire messin et le Centre hospitalier de Jury. Cette collaboration vise à favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes en souffrance psychique.

- <u>Un programme d'actions d'éducation pour la santé auprès des enfants co-construit entre acteurs de terrain :</u>

De nombreuses actions d'éducation pour la santé sur la thématique de la santé des enfants sont mises en œuvre dans plusieurs établissements scolaires, notamment par les infirmiers-ères scolaires.

Pour venir en appui et en complément des actions déjà menées, le Réseau de santé Metz arrondissement (RSMA), le Syndicat départemental des orthophonistes de Moselle ainsi que d'autres acteurs (Ireps Grand Est, CMSEA, CDPA, etc.) apportent leur expertise par le biais de leurs professionnels de santé spécialisés.

L'objectif est d'harmoniser les messages délivrés aux enfants, parents et enseignants dans une optique de bien-être et d'éducation « pour » la santé, sans jugements normatifs, ni stigmatisation.

en projet

De plus, les programmes d'actions se déclinent à l'échelle du quartier pour impliquer les différents acteurs locaux et lieux de vie des enfants dans l'objectif d'une prise en compte globale de leur santé et d'un environnement de proximité qui leur est favorable.

Ainsi, ont été mis en place :

- des programmes éducatifs à destination des enfants autour du bien-être, de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique au quotidien dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- des temps de sensibilisation des parents au maintien ou à l'amélioration des comportements bénéfiques à leur santé et à celle de leurs enfants ;
- des temps d'information et de sensibilisation des professionnels éducatifs (prévention des troubles de langage, nutrition, compétences psychosociales, etc.).

- <u>L'expérimentation d'une antenne délocalisée du programme d'éducation thérapeutique du patient POIPLUME en quartier Politique de la Ville (Metz-Borny) :</u>

Le programme d'ETP POIPLUME (Prévention de l'Obésité Infantile Par L'alimentation Unie au Mieux Être) vise à améliorer le bien-être de l'enfant tout en l'aidant, ainsi que son entourage, à adopter des comportements favorables à leur santé et à leur bien-être.

Cependant, il a été constaté de nombreux freins à l'intégration de tous les enfants concernés par ce programme dans les quartiers Politique de la Ville où les besoins sont prégnants : méconnaissance du programme par les professionnels et public concerné, éloignement du lieu de vie, problématique du transport, personnel de santé inconnu des familles, etc.

Afin de pallier plusieurs de ces difficultés, le Réseau de santé Metz arrondissement, porteur du programme d'ETP, a expérimenté une antenne délocalisée dans un des quartiers Politique de la Ville : implication des professionnels de santé et travailleurs sociaux du quartier, entretiens et ateliers collectifs réalisés au sein du quartier et aux domiciles des familles volontaires, sortie du programme construite avec les acteurs et ressources du quartier. L'accompagnement sur une année a permis une possible modification des comportements à long terme et a conduit à la création d'un lien fort entre les participants : modifications alimentaires favorables au sein des familles, baisse de la sédentarité, infléchissement de la courbe d'IMC, amélioration de l'estime de soi et des relations intrafamiliales et avec les amis, soutien social entre les familles.

Pour cette expérimentation, les familles volontaires ont été repérées par le biais du Programme de Réussite Educative, en lien avec leurs médecins traitants.

- <u>Une complémentarité d'actions en faveur de la santé des femmes :</u>

En France, les femmes ont une espérance de vie supérieure aux hommes et ce, à tout âge. Pourtant, les femmes se perçoivent toujours en moins bonne santé que les hommes et déclarent plus de maladies. Elles ont un taux de renoncement aux soins, pour des raisons financières, plus important. La précarité éducative est perçue comme un facteur aggravant fortement la santé des femmes.

Ce constat a été retrouvé à Metz : manque de connaissances chez les femmes concernant la santé génésique et leurs droits pour prendre soins de leur santé, renoncement aux soins et priorisation donnée à la santé de leurs enfants au dépend de la leur, participation au dépistage organisé des cancers inférieure aux objectifs nationaux, etc.

en projet

Pour répondre à cet enjeu, des actions complémentaires ont été mises en œuvre et renforcées :

- Programme d'actions de prévention des inégalités de genre ;
- Ateliers collectifs « Paroles de femmes » en partenariat avec l'Ecole de sage-femme de Metz ;
- Programme de développement des compétences psychosociales des femmes en chantiers d'insertion ;
- Programme d'ateliers « Santé vous bien » et actions de sensibilisation au dépistage organisé des cancers ;
- Coordination renforcée des professionnels de la prise en charge des femmes victimes de violence ;
- Sensibilisation des professionnels à la problématique des violences faites aux femmes ;
- Renforcement de l'accueil de jour des femmes victimes de violence.

- <u>L'aménagement d'espaces verts favorables à la santé :</u>

La présence du végétal répond à une demande croissante de la population et permet non seulement de rendre les villes plus vivables, mais aussi plus aimables, ce qui constitue un enjeu majeur à l'heure des injonctions de densification du tissu urbain. C'est dans cette optique que la Ville de Metz a souhaité offrir aux habitants et à tous les citoyens des espaces publics et des espaces verts de détente plus sains et améliorer par ce biais la qualité de l'air extérieur.

Ainsi la Ville de Metz a mis en place une stratégie d'actions renforcée dans le cadre du CLS :

- Poursuite de la mise en place d'une gestion sans produits phytosanitaires des espaces verts de la ville et sensibilisation des jardiniers amateurs ;
- Mise en œuvre de l'étude SESAME, en partenariat avec le CEREMA et l'Eurométropole de Metz, pour étudier les services écosystémiques rendus par les arbres, en vue d'optimiser l'implantation des arbres et arbustes en ville afin de favoriser leurs fonctions écologiques ;
- Renforcement de la participation des professionnels des espaces verts au réseau Pollin'air et mise en place d'un sentier pollinique ;
- Elaboration d'une charte de végétalisation de l'espace public ;
- Mise en œuvre du projet VitaMetz, parcours de sport-santé pour tous, qui renforce l'offre de pratiques sportives gratuites, en plein air et en milieu urbain accessible, accompagné de séances d'activité physique adaptée.

- <u>Des actions renforcées en faveur des seniors :</u>

Pour répondre aux enjeux de mettre en place des actions favorisant le vieillissement en bonne santé et de lutter contre l'isolement des personnes âgées, plusieurs expérimentations innovantes ont été menées dans le cadre du CLS :

- La création du dispositif « Messin.e.s solidaires », un réseau en ligne des voisins au service de la solidarité locale qui vise à fédérer les habitants et favoriser les rencontres et la solidarité entre générations ;
- La mise en place d'une procédure de repérage précoce de la fragilité des personnes âgées par le biais d'un système de surveillance et d'alerte coordonné par l'ADMR de Moselle ;
- Une coordination renforcée pour la mise en place d'ateliers « Bien vieillir ».

en projet

En parallèle et en complémentarité du CLS, le déploiement de la démarche « Metz, Ville Amie des Aînés » a permis de renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé dans une démarche globale de la qualité de vie des seniors (habitat et logement, culture et loisirs, lien social et solidarité, participation citoyenne et emploi, transports et mobilité, espaces extérieurs et bâtiments, autonomie, service et soins, information et communication), tout en favorisant la coordination dans le développement de ces actions.

1.2. L'évaluation du CLS 2017-2020

L'évaluation de ce premier CLS a porté sur les résultats des actions menées, mais également sur le processus portant sur l'élaboration et le déroulement de la dynamique partenariale lors de sa mise en œuvre.

Plusieurs outils ont été conçus pour réaliser cette évaluation :

- L'élaboration d'une fiche d'évaluation type des actions intégrées au CLS, ainsi qu'une fiche d'aide personnalisée pour l'évaluation des résultats adaptée à chaque fiche-action, réalisées avec l'aide de l'Ireps Grand Est ;
- L'évaluation annuelle de chaque fiche-action par les porteurs de projet à partir de la fiche d'évaluation type ;
- Une enquête sur la dynamique partenariale, à partir d'un questionnaire adressé à l'ensemble des partenaires mobilisés dans le CLS, menée en 2018 à la suite de l'élaboration du CLS et reconduite en 2020 dans le cadre de l'évaluation finale ;
- Un bilan intermédiaire réalisé en 2019 et présenté en comité de pilotage ;
- L'élaboration d'outils de suivi partagés aux membres du comité technique (tableaux de suivi de mise en œuvre, de suivi financier, de suivi des groupes de travail, rétroplanning de mise en œuvre annuel, etc.).

L'évaluation produite a permis de :

- Rendre compte de la mobilisation des partenaires lors de son élaboration et de sa mise en œuvre ;
- Rendre compte de la dynamique partenariale créée par cette contractualisation ;
- Partager les résultats d'évaluation des actions menées ;
- Formuler des préconisations dans la perspective de la reconduction du CLS et de son amélioration.

Concrètement, le CLS 1 ce sont 53 fiches-actions mises en œuvre sur les 55 fiches-actions inscrites au CLS. L'évaluation des actions repose sur le retour de 69 fiches d'évaluation réceptionnées entre 2018 et 2020. Plus des trois quarts des actions ont été portées par des associations (26 actions) ou collectivités territoriales (20 actions).

Le constat partagé par les partenaires est la mise en œuvre d'actions variées, qui ont :

- Couvert la grande majorité des objectifs spécifiques et l'ensemble des stratégies de promotion de la santé ;
- Permis une grande complémentarité des échelons locaux avec une attention particulière et soutenue sur les quartiers Politique de la Ville (35 actions mises en œuvre et évaluées) ;
- Proposé une diversité d'actions (ateliers de groupe, conférence, manifestation grand public, formation, coordination d'acteurs, actions individuelles) ;

en projet

- Touché l'ensemble des publics visés, avec une proportion importante des jeunes publics (en cohérence avec le nombre d'actions de l'axe 1).
- Reçue une bonne satisfaction du public (note moyenne de 4,3 sur 5).

Ce sont 49 actions qui ont été co-financées par les signataires du CLS dans le cadre des modalités de demandes de subvention au titre du CLS et/ou du Contrat de Ville. La satisfaction du public et les indicateurs de résultats ont davantage été évalués pour les actions subventionnées.

Seuls bémols dans ce CLS 1 : des moyens financiers insuffisamment utilisés (enveloppe budgétaire du RLAM et lignes budgétaires Etat) et une satisfaction mitigée des porteurs d'action concernant les modalités de demande de financement (délais de décision et de versement trop longs).

L'analyse de la dynamique partenariale montre néanmoins que celle-ci s'est construite avec 350 acteurs de terrain, impliqués de manière forte et homogène dans l'ensemble des axes stratégiques et réunis dans 7 groupes de travail thématiques.

Les partenaires ont reconnu l'outil CLS comme utile pour la dynamique partenariale et déclarent grâce à lui bénéficier d'une meilleure connaissance partagée des besoins et ressources du territoire, d'un appui et une entraide renforcée entre acteurs de terrain, une meilleure vision des actions menées et de leurs évaluations ainsi que des perspectives d'action à travailler.

Les finalités des partenariats noués dans le cadre du CLS 1 ont été variées mais ont surtout permis de la concertation et de la co-élaboration d'actions locales.

A noter, l'appui méthodologique de l'Ireps Grand Est dans la phase d'élaboration du CLS puis au service des porteurs de projets dans la phase de mise en œuvre. Une formation à l'évaluation des actions en promotion de la santé proposée aux porteurs d'actions, menée en 2018 par l'Ireps (financement ARS), a été très appréciée et a eu des impacts effectifs sur la dynamique des acteurs et leur contribution au CLS. Cela a donné lieu à la volonté partagée entre partenaires de monter en compétences ensemble sur les enjeux du CLS, qui s'est traduit par des partages de connaissances et d'analyse d'expériences au sein des groupes de travail thématiques.

Outre l'analyse partagée des évaluations des actions et des préconisations formulées par les partenaires sur la reconduction ou non ou l'évolution des actions, les partenaires ont émis le souhait d'avoir un document « kit partenaire CLS » (présentation des concepts et de la méthodologie et un répertoire des contacts partenaires), ainsi qu'un espace de travail numérique partagé.

2. Les enjeux du Contrat local de santé 2

2.1. La réduction des inégalités territoriales et sociales de santé (ITSS) : un enjeu transversal des CLS

L'état de santé d'une population résulte d'interactions complexes entre plusieurs facteurs d'ordre social, territorial ou encore environnemental. Leur combinaison associée aux déterminants individuels influe sur l'état de santé. L'impact du territoire sur la santé a été réaffirmé par la loi portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et l'impact de la situation sociale est constamment rappelé dans les plans, programmes et projets de santé.

en projet

Ainsi, l'état de santé de la population n'est pas homogène à l'échelle de la région, ni de la métropole de Metz : certaines zones concentrent des indicateurs socio-économiques et/ou environnementaux défavorables.

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé s'impose en conséquence comme une priorité, qui revêt en outre une caractéristique particulière : elle est transversale à l'ensemble du Projet régional de santé de l'ARS Grand Est et de la politique de santé de la Ville de Metz et de la métropole.

L'objectif de cette réduction des ITSS est de faciliter l'accès à la prévention et aux soins au moyen de 3 objectifs stratégiques pris en compte dans les CLS 2 :

- Améliorer la connaissance et l'observation partagée des inégalités territoriales et sociales de santé, par des mesures fines de leurs indicateurs et déterminants, et par une veille sociale et sanitaire.
- Adapter les politiques de prévention, de promotion de la santé et d'accès aux soins aux populations concernées. Ce volet prévoit la promotion de certains dispositifs de prévention (prévention du surpoids et de l'obésité chez les enfants, promotion des dépistages organisés des cancers, etc.). Il envisage aussi, en direction de publics vulnérables, d'encourager des actions « facilitatrices » dans les parcours de santé.
- Adapter les politiques de santé aux territoires et favoriser leur prise en compte au sein d'autres politiques publiques. Dans la perspective de réduction des inégalités de santé, l'implication active de l'ensemble des pouvoirs publics est requise : éducation, travail, social, sports, logement, environnement et urbanisme, transport, etc.

2.2. Les enjeux en matière de santé sur le territoire

Les travaux d'observation sociale et de santé menés ces dernières années font ressortir un enjeu principal auquel les partenaires du CLS 2 souhaitent répondre : la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé.

A travers la meilleure connaissance des territoires en matière de santé (état de santé et analyse des déterminants de santé), l'objectif est bien de mettre en évidence les inégalités territoriales et sociales spécifiques au territoire de la Ville de Metz et de la métropole.

Les précédents travaux d'observation ont permis d'apporter des éléments pertinents pour mieux comprendre les territoires : Projet régional de santé, diagnostic local de santé, diagnostic social du territoire, etc. Cependant, il est apparu nécessaire de renforcer ces travaux sur deux enjeux spécifiques à mieux qualifier :

- L'impact de l'environnement et des modes de vie sur la santé des habitants de la Ville de Metz et de la métropole : étude complémentaire au diagnostic local de santé menée par l'AGURAM en 2021,
- La santé mentale sur ces territoires : diagnostic local de santé mentale et Projet territorial de santé mentale.

L'ensemble de ces enjeux sont liés puisque certains territoires cumulent des difficultés socio-économiques qui ont de fait un retentissement sur les modes de vie, l'impact de l'environnement sur la

en projet

santé et sur les ressources nécessaires à rester en bonne santé, notamment l'accès et le recours aux soins.

Aussi, les indicateurs sociaux et sanitaires défavorables ont tendance à se cumuler dans certains territoires creusant ainsi les inégalités territoriales et sociales de santé.

Les données d'observation présentées ci-dessous, de l'échelon régional au plus local, sont extraites des documents produits par les partenaires, en particulier, l'Agence Régionale de Santé Grand Est, l'Observatoire Régional de Santé Grand Est, l'Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle et le CCAS de Metz.

2.2.1. Les questions sanitaires les plus prégnantes

La région Grand Est connaît par rapport au reste de la France un taux de mortalité générale élevé même s'il a beaucoup diminué ; en revanche, son taux de mortalité prématurée, avant 65 ans, place l'Est de la région dont la Moselle dans une situation plus favorable.

Dans la région Grand Est, comme en France, **les cancers** représentent la première cause de mortalité avant 65 ans (40 % des décès prématurés). La mortalité par cancer est significativement supérieure à celle observée dans l'ensemble de la France métropolitaine dans sept départements de la région, dont la Moselle. Les comportements à risques (tabac, alcool, rayons UV), l'évolution des modes de vie (nutrition, sédentarité, obésité) ainsi que l'environnement (pollution, exposition professionnelle) favorisent le développement des pathologies cancéreuses. En outre, le recours au dépistage organisé des cancers est en deçà des objectifs nationaux : 42 % à l'échelle de Metz et 46 % à l'échelle de l'Eurométropole de Metz vs objectif de 70 % pour le DO du cancer du sein ; 35 % à Metz et 39,5 % à l'échelle de la métropole vs objectif 45 % pour le DO du cancer colorectal.

Les maladies cardio-neurovasculaires (MCNV) sont la deuxième cause de mortalité générale. Le Grand Est affiche une situation défavorable par rapport à la France pour cet ensemble de pathologies dont les facteurs de risques sont majoritairement liés aux modes de vie. Toutefois, la mortalité par MCNV est celle qui diminue le plus rapidement dans la région.

Une importante surmortalité régionale, principalement marquée dans le sillon lorrain, pour **les maladies de l'appareil respiratoire,** qui regroupent un ensemble d'affections (pneumonie, bronchite, etc.) et d'affections chroniques (asthme, BPCO). Le plus souvent, le tabac et la pollution atmosphérique sont mis en avant comme facteurs de risques principaux des maladies respiratoires. L'enquête EVREST de santé au travail (2011-2014) indique que 37 % des salariés de l'Eurométropole de Metz interrogés déclarent consommer du tabac (contre 35 % dans l'échantillon national).

Une prévalence de l'obésité chez les adultes supérieure à la moyenne nationale en région Grand Est. En France, la prévalence du surpoids était de 41 % et 25 % respectivement chez les hommes et chez les femmes et celle de l'obésité globale était de 15 % d'après l'étude nationale ObEpi 2016 (17 % en Lorraine). L'excès de poids concerne ainsi près de la moitié de la population.

L'enquête EVREST de santé au travail (2011-2014) indique que la moitié des salariés de l'échantillon de l'Eurométropole de Metz présente une surcharge pondérale et 18 % sont obèses contre moins de 14 % à l'échelle nationale. L'étude constate une prévalence de l'obésité plus importante chez les hommes, les salariés et les ouvriers.

En 2017, une étude de la Drees montre que 18 % des adolescents en classe de 3ème sont en surcharge pondérale et 5 % sont obèses ; avec des prévalences en hausse en particulier pour les filles (de 17 % en

en projet

2009 à 20 % en 2017). Ces évolutions sont marquées par de fortes inégalités sociales. Ces disparités peuvent s'expliquer par des habitudes de vie différenciées selon le milieu social : prise régulière d'un petit déjeuner, pratique d'un sport, limitation du temps passé devant les écrans, etc.

Une enquête menée par le Rectorat en 2015 montre que le taux de surpoids et obésité des élèves de 6 ans observé sur le territoire lorrain s'élève à 14 % des élèves de grande section de maternelle. Ce taux est significativement supérieur en Moselle : 15,4 %.

Le Grand Est est une des régions métropolitaines enregistrant le plus fort taux standardisé de prévalence du diabète traité, après les Hauts-de-France : 4,8% des assurés du régime général au sein de la région Grand Est. Cette proportion est plus élevée chez les hommes (5,2 % des assurés masculins vs 4,4 % pour les femmes) et augmente avec l'âge, atteignant un taux maximal chez les 75-79 ans (18,9 % des assurés). Dans la métropole messine, la prévalence du diabète est estimée à un peu plus de 4 % de la population totale et concerne autant de femmes que d'hommes.

Les facteurs de prédisposition génétique, le vieillissement de la population, un dépistage plus précoce et l'amélioration de l'espérance de vie des diabétiques favorisent une augmentation mécanique du nombre de personnes atteintes. Toutefois, ce sont surtout les facteurs sociaux et environnementaux liés aux modes de vie contemporain qui expliquent la plus forte croissance du diabète de type 2, marqué par un gradient social important. De mauvaises pratiques alimentaires, l'obésité et le manque d'activité physique en constituent les principales causes.

Ainsi, au 31 décembre 2013, ce sont 45 770 personnes qui étaient inscrites en affection longue durée (ALD) à l'échelle de la métropole de Metz. Soit, **un habitant sur 5 en ALD**, principalement pour tumeurs, maladies du cœur, diabète et affections psychiatriques de longue durée.

Enfin, les enjeux soulignés par le diagnostic local sur la santé mentale, réalisé en 2018 par l'Observatoire régional de la santé, restent toujours d'actualité, encore plus à la suite de la crise sanitaire liée au COVID-19 qui a impacté la santé mentale d'une très grande part de la population selon les études menées notamment par Santé Publique France.

Pour rappel, **les enjeux locaux en matière de santé mentale** sont les suivants :

- Le développement de l'offre en santé mentale pour les enfants, les jeunes et les seniors ;
- La recherche d'innovation dans les pratiques et les dispositifs pour faire face à la démographie déclinante des psychiatres ;
- La mise en place d'une unité mobile d'urgences psychiatriques ;
- Au sein d'une offre globalement favorable, le développement de processus et dispositifs de coordination et d'intégration des acteurs.

2.2.2. L'hétérogénéité des situations sur le territoire de l'Eurométropole de Metz

Des territoires caractérisés par des spécificités sociodémographiques

Metz se caractérise par des quartiers spécialisés par âge et par catégories socioprofessionnelles. Les populations jeunes sont surreprésentées dans les quartiers de Bellecroix, Borny, Hauts de Vallières, Patrotte et le sud du Sablon. On trouve davantage de personnes âgées dans des quartiers plus aisés comme Nouvelle ville, Vallières ou Queuleu ou plus en périphérie comme Magny et Devant-les-ponts. Enfin, les quartiers des Iles, du Saulcy et de la Grange-aux-Bois accueillent majoritairement des étudiants.

en projet

On observe des populations vulnérables en nombre plus important dans les quartiers prioritaires : 33 % des actifs au chômage à Borny (vs 16 % des actifs à Metz), 49 % de familles monoparentales à Bellecroix. A Metz, 35 % des ménages sont des familles monoparentales, soit 1 enfant sur 4 vit avec un seul parent. De plus, on constate des inégalités de revenus importantes entre les différents quartiers messins avec une part significative des ménages et des habitants en situation de pauvreté (taux de pauvreté de 21 % en 2012, soit 1 ménage sur 5 à Metz).

Par ailleurs, 46 % des ménages à Metz sont des personnes qui vivent seules, qui s'explique notamment par une plus forte présence d'étudiants et de jeunes actifs célibataires. A contrario, dans les communes périurbaines, seulement 23 % des ménages sont formés d'une personne seule. Il s'agit en revanche, dans près d'un cas sur deux d'une personne âgée d'au moins 65 ans.

A l'échelle de la métropole, 34 % des ménages sont composés d'un ou deux parents et de leurs enfants. Selon les territoires, cette part peut varier entre 55 % à Jury et Amanvillers, et moins de 30 % à Longeville-lès-Metz. Schématiquement, les communes périurbaines accueillent massivement les familles à la recherche d'un logement suffisamment vaste, accessible financièrement et d'un environnement calme souvent jugé plus sécurisant pour les enfants. A Metz, certains quartiers se distinguent également par une forte présence des familles avec enfants. Il s'agit de quartiers qui concentrent un parc social important qui offre une solution d'hébergement plus accessible aux familles en situation de précarité, notamment Borny, Bellecroix et le quartier intercommunal Metz-Woippy.

L'évolution hétérogène du vieillissement de la population sur le territoire

Selon les données du recensement 2017, Metz compte 25 810 personnes de plus de 60 ans. Soit plus d'un habitant sur 5 est un senior. L'indice de vieillissement s'élève à 67 à Metz. Ainsi, pour 100 habitants de moins de 20 ans, on compte près de 67 personnes âgées de plus de 65 ans.

D'après les projections démographiques Omphale de l'Insee, à l'horizon 2030, les plus de 60 ans constitueront un quart de la population mosellane contre 18,3 % en 2016. Les 85 ans et plus passeront de 2,6 % à 3,5 % de la population mosellane en 2030 (+36 %). La hausse du nombre de personnes âgées dépendantes va également s'accentuer (+ 31 % entre 2013 et 2030).

Le vieillissement de la population entraîne de ce fait une augmentation des pathologies liées à l'âge (maladies neurodégénératives, maladies cardiovasculaires, arthrose et ostéoporose, troubles de la continence, problèmes dentaires, malvoyance, chutes, etc.) qui présage une évolution des besoins en santé.

Pour répondre à leurs besoins exprimés, les seniors peuvent trouver appui auprès de leur entourage ou solliciter des services proposés par les associations et/ou institutions. Néanmoins, le ratio aidants/aidés est passé de 5,39 en 2011 à 4,54 en 2016 à Metz. A Metz, comme partout ailleurs en France métropolitaine, le nombre de personnes âgées de 55 à 64 ans va augmenter moins vite que celui des personnes âgées de 85 ans et plus. Dans les années à venir, le nombre d'aidants potentiels par personne va diminuer parallèlement à l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes. L'aide professionnelle à domicile devra alors se substituer à l'aide informelle de l'entourage.

Une mortalité prématurée inégalement répartie sur le territoire

A l'échelle de l'Eurométropole de Metz, la mortalité prématurée (avant 65 ans) est supérieure à la moyenne française et questionne les inégalités sociales de santé. En effet, la mortalité prématurée est plus importante dans les espaces urbains, ce qui peut être analysé au regard de la polarisation de la précarité dans certains quartiers de Metz et des communes urbaines.

en projet

Une pollution atmosphérique concentrée sur les grands axes de circulation

Au niveau de la métropole messine, certains polluants affichent des niveaux particulièrement importants (supérieurs aux seuils définis par l'OMS) : les particules fines (cancérigènes) et l'ozone (source de troubles respiratoires). Ces polluants sont essentiellement générés par les transports routiers, le chauffage au bois, le labour des cultures, la construction et l'industrie. A Metz, les grands axes de circulation automobile (routiers et autoroutiers) sont fortement générateurs de pollutions (oxydes d'azote notamment provoquant des problèmes respiratoires notamment chez les plus fragiles). Sur les cartes stratégiques air d'ATMO Grand Est, on peut observer les différents dépassements le long de ces axes de circulation et les habitations exposées à un dépassement de seuil réglementaire, ainsi que les établissements sensibles (maisons de retraites, écoles et crèches, hôpitaux, etc.).

Des îlots de chaleur urbains sur le territoire messin

Les mesures de température effectuées au cours de l'année 2019 ont montré des écarts de température entre le centre-ville de Metz et la périphérie de l'agglomération. Ainsi, l'écart thermique moyen horaire est compris entre 2,5 et 3°C durant la nuit pour les mois de juin, juillet et août 2019. La spatialisation des îlots de chaleur urbains (ICU) met en évidence une certaine organisation spatiale : on constate qu'un ICU recouvre l'hypercentre de Metz et les parties les plus urbaines de Metz (une partie du Sablon et de Nouvelle-ville), de Montigny-lès-Metz et de Woippy. Autour des stations suburbaines (Bas de Vallières et Jardin de la Cheneau), des îlots de fraîcheur se dessinent. Ainsi, dans certains quartiers de Metz, la température en période de forte chaleur est donc encore accentuée par ce phénomène d'ICU. L'inconfort et les impacts sur la santé peuvent être plus importants.

2.2.3. La démographie médicale

Une offre médicale de proximité de qualité mais qui va s'amenuiser prochainement

En 2019, la densité de médecins généralistes à l'échelle de la ville de Metz et de la métropole est supérieure aux densités mosellanes et françaises. Cependant, celle-ci a fortement baissé en moins de 10 ans. On observe ainsi un nombre moyen d'actes par généraliste dans la moyenne, mais qui a fortement augmenté et plus qu'ailleurs. En outre, Metz présente une forte proportion de médecins âgés de 55 ans et plus : 70 % à Metz contre 53 % en France.

De même, Metz présente une bonne densité en dentistes, aucun quartier messin n'est dépourvu. Mais 39 % des dentistes sont âgés de plus de 55 ans, qui nécessitera une vigilance sur l'anticipation des départs en retraite dans la prochaine décennie.

Pour d'autres spécialités (masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, sages-femmes), on constate une hausse du nombre moyen d'actes pratiqués par professionnel. Ce qui peut être le reflet de professions en tension.

Pour certaines spécialités (masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers), on observe une forte concentration des actes chez les plus de 60 ans. Ce qui laisse entrevoir un impact important et des besoins croissants à l'avenir, engendrés par le vieillissement de la population. Chaque quartier messin compte au moins 3 infirmiers et 29 communes de la périphérie en accueillent au moins un.

Concernant l'offre en médecins spécialistes, on observe une faible densité en gastro-entérologue, en psychiatres et en dermatologues. A noter que la patientèle des médecins spécialistes dépasse largement les limites administratives des villes et métropoles où ils sont concentrés. Ceci amène à relativiser leur densité et pose la question de l'organisation de l'accès aux soins.

en projet

Un accès aux soins inégalement réparti sur le territoire

Dans la Ville de Metz, on observe une bonne couverture : presque tous les espaces urbanisés sont à moins de 20 minutes à pied d'un médecin généraliste. A l'échelle de la métropole, il n'en va pas de même : toutes les communes ne sont pas couvertes. Un problème potentiel pour certaines catégories de populations (personnes âgées, ménages non motorisés), même si des lignes de transports collectifs existent.

A Metz, au regard de la densité de population, des quartiers, souvent en périphérie, semblent très nettement moins bien dotés en médecins généralistes : Devant-les-Ponts, Metz-Nord, Vallières et Magny. Certains de ces quartiers sont caractérisés par une forte population âgée. Or, le médecin généraliste constitue la porte d'entrée dans le parcours de soins et en cela peut être considéré comme une offre de soins de proximité.

L'accès à une médecine de proximité, outre la consultation médicale en elle-même, implique de pouvoir se procurer aisément son traitement et accéder facilement à un laboratoire d'analyses médicales.

Dans la ville de Metz, on observe une bonne couverture du territoire : presque tous les territoires urbanisés sont à moins de 20 minutes à pied d'une pharmacie. A l'échelle de la métropole, il est rarement envisageable de se rendre à pied à la pharmacie. Les pharmacies sont néanmoins desservies par des lignes de transports en commun.

L'Eurométropole de Metz présente une densité élevée en laboratoires d'analyses médicales. Néanmoins, cette offre est inégalement répartie sur le territoire et se concentre à Metz et dans les communes urbaines. Dans la ville de Metz, plusieurs zones urbanisées se trouvent à plus de 20 minutes à pied d'un laboratoire d'analyses médicales : Magny, Grange-aux-Bois, le Sud du Sablon, Queuleu-Plantières, Vallières et Devant-les-ponts.

3. L'élaboration du Contrat local de santé 2

L'élaboration du CLS 2 a débuté en janvier 2021 par un complément d'étude au diagnostic local de santé de 2016, réalisé par l'AGURAM. [Annexe 6] A la suite, des groupes de travail ont été mis en place par thématiques prioritaires qui préfigurent les futurs axes du contrat. Des partenaires institutionnels, collectivités, des professionnels de santé, des professionnels des secteurs médico-social et social et du milieu associatif et des représentants des usagers ont été associés à l'ensemble de ces groupes.

En se fondant sur des diagnostics et états des lieux existants, ces groupes ont eu pour objectifs de contribuer à la réflexion et de proposer des pistes concrètes d'actions par thématiques prioritaires.

Ces pistes de travail ont abouti à la définition de 6 axes thématiques et de 35 fiches-actions qui en découlent, validés respectivement lors des Comité de pilotage du 14 avril et du 1er décembre 2021.

Les axes stratégiques retenus sont :

- Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie
- Promouvoir le bien-être psychique
- Renforcer les environnements favorables à la santé
- Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables
- Anticiper l'urgence sanitaire
- Agir en faveur de la démographie médicale

en projet

L'objectif de ce CLS seconde génération est de poursuivre la dynamique engagée au bénéfice de la construction de parcours de santé fluides sur le territoire, de renforcer les actions qui se sont révélées efficaces et de couvrir de nouveaux champs d'intervention, notamment l'offre médico-sociale.

Le CLS 2 se caractérise par un renforcement du partenariat et de la co-construction des orientations et des actions de manière que chaque partenaire signataire puisse s'engager concrètement dans la mise en œuvre.

3.1. Le territoire retenu

Le territoire du CLS 2 est celui de l'Eurométropole de Metz qui regroupe 44 communes identifiables sur la cartographie de l'annexe n°4.

L'Eurométropole de Metz concentre 1/5ème de la population de Moselle et 35% de la population du sillon lorrain. Elle occupe ainsi une position stratégique au cœur de la région Grand Est.

La métropole est au service de 230 000 habitants, avec pour ville centre Metz qui comprend à elle seule 119 538 habitants et couvre un territoire de 42 km^2. La Ville de Metz est divisée en 12 quartiers identifiables sur la cartographie de l'annexe n°4.

Une attention particulière sera portée aux quartiers prioritaires et en veille active définis par la politique de la Ville et pris en compte comme territoires d'action du Contrat de Ville. Une cartographie de ces quartiers est consultable en annexe n°5 du présent contrat.

La population des 6 quartiers prioritaires de la métropole représentait 28 817 habitants en 2013 selon l'INSEE avec la composition suivante :

- Borny (Metz) : 11 013 habitants ;
- Bellecroix (Metz) : 3 019 habitants ;
- Sablon Sud (Metz) : 1 408 habitants ;
- La Patrotte Metz Nord (Metz) : 3 337 habitants ;
- Hauts de Vallières (Metz) : 1 258 habitants ;
- Saint-Eloy-Boileau-Pré Génie (quartier intercommunal Metz-Woippy) : 8 782 habitants.

La population des 4 quartiers en veille active de la métropole représentait habitants avec la composition suivante :

- Quartier du Roi : 1 078 habitants ;
- Giraud : 2 450 habitants ;
- Saint-Exupéry : 2 240 habitants ;
- Marc Sangnier : 800 habitants.

4. L'articulation du Contrat local de santé 2 avec les politiques publiques des partenaires

Avec le CLS 1, la Ville de Metz a permis d'affirmer les partenariats en matière de santé publique et de travailler en transversalité pour une prise en compte globale des déterminants de santé à travers les diverses politiques publiques dont elle est compétente.

en projet

Ainsi, au titre de ses compétences, la Ville de Metz met en œuvre un certain nombre d'actions qui concourent à la santé et au bien-être de ses habitants :

- A travers sa politique d'aménagement du territoire et de transition écologique et solidaire : volet santé dans l'Agenda 21, etc. ;
- A travers sa politique d'action sociale et de cohésion sociale ;
- A travers sa politique éducative et petite enfance : volet santé dans les actions dédiées à la petite enfance, dans le Projet éducatif territorial de la ville et dans le Programme de réussite éducative ;
- A travers sa politique en direction de la jeunesse et des sports ;
- A travers sa politique en direction des seniors : « Metz, Ville Amie des Aînés ».

Avec le CLS 2, l'ambition est de partager les actions pertinentes et la prise en compte des enjeux de santé publique à l'échelon local avec les autres communes de la métropole.

A la fois bassin de vie et territoire d'organisation des soins, l'Eurométropole de Metz concoure à la prise en compte des déterminants de santé à travers diverses politiques locales dont elle a la compétence :

- Urbanisme et environnement ;
- Mobilité ;
- Habitat et logement ;
- Cohésion sociale.

4.1. L'articulation avec le Contrat de Ville de l'Eurométropole de Metz

L'articulation du CLS avec le Contrat de Ville de l'Eurométropole de Metz est assurée par le comité technique du CLS en lien avec le comité technique du Contrat de Ville.

Diverses modalités sont fixées par circulaires :

- l'instruction interministérielle DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville ;

- l'instruction interministérielle SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi 2016-41 de modernisation de notre système de santé qui prévoit d'associer le Conseil Territorial de Santé au suivi des actions CLS et CLSM.

Comme le précise la circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération, datant du 15 octobre 2014 : " *S'agissant des enjeux de santé, le contrat de ville s'appuiera sur le diagnostic local de santé et les priorités définies dans le contrat local de santé, qui en constituera le volet santé. L'enjeu de l'accès aux soins des habitants des quartiers interrogera tant l'existence des structures adéquates (maisons ou centres de santé, soutien à l'installation de généralistes ou de spécialistes), que la coordination des acteurs locaux sur le territoire et les modalités de mise en œuvre d'une véritable politique de prévention.*"

En ce sens, le CLS 1 du territoire messin a constitué le volet santé du Contrat de Ville 2015 - 2020 de l'Eurométropole de Metz, dont est signataire l'Agence Régionale de Santé Grand Est. Il couvre les quartiers prioritaires et les quartiers de veille active Politique de la Ville de l'Eurométropole de Metz.

Le CLS 2 et le CLSM constitueront le volet santé du Contrat de Ville seconde génération.

en projet

Aussi, les actions déposées dans la thématique "santé" des appels à projet du Contrat de Ville seront instruites au regard des orientations définies dans le CLS 2, pour assurer la cohérence des démarches santé sur les territoires des quartiers Politique de la Ville.

4.2. L'articulation avec le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé 2018-2028

4.3. L'articulation avec la politique portée par le Conseil Régional Grand Est

Le Conseil Régional Grand Est a conçu une feuille de route santé 2021-2027 pour une meilleure qualité de vie des habitants du Grand Est.

Cette feuille de route santé, première du genre en Grand Est, couvre la période 2021-2027. Elle définit les ambitions, objectifs et principales actions que la Région envisage d'engager aux côtés de ses partenaires. Compte tenu de la situation en région Grand Est, cette feuille de route s'attache plus particulièrement à cibler l'action régionale sur sept piliers essentiels :

- L'attractivité des territoires pour les professionnels de santé ;
- Le déploiement de la télémédecine ;
- La « Mobilité – Santé » ;
- La santé des jeunes ;
- Le « sport société »,
- La recherche et l'innovation en santé.

Deux axes de l'action de la Région concernent les Contrats locaux de santé :

1. Mieux vivre en Grand Est à travers notamment :

- l'engagement de la Région dans le Plan régional Santé Environnement ;

- les actions en faveur de la qualité de l'alimentation ;

- le soutien à l'activité physique adaptée ;

- la prévention du bien-être des jeunes âgés de 15 à 29 ans.

2. Accéder aux mêmes soins dans tout le Grand Est et attirer des professionnels de santé, à savoir :

- Le soutien aux différentes formes d'exercice coordonné qui répondent aux spécificités des territoires dans une logique de parcours et prises en charge globale des patients (Maisons de santé pluri professionnelles et regroupements médicaux et paramédicaux, centres de santé…) ;

- L'aide à l'installation de professionnels de santé dans des territoires fragiles (Pacte ruralité, quartiers prioritaires de la ville, zones prioritaires d'intervention selon le zonage médecins ARS) ;

- L'aide à l'équipement médical mutualisé ou lors d'installation ;

- Le soutien à la mise en place de structures de permanences des soins ;

- L'accompagnement à l'organisation et l'équipement en télémédecine des établissements de santé à travers la mise en œuvre de la feuille de route Télémédecine Etat Région 2021-2023 ;

- Favoriser les innovations en e santé et les expérimentations permettant d'améliorer le bien–être des populations et les soins ;

en projet

- Le développement de solutions de mobilité pour amener les soins au plus près des citoyens ou accompagner des initiatives locales favorisant le « Aller vers » les structures de santé.

4.4. L'articulation avec la politique portée par le Conseil Départemental de Moselle

Les actions du CLS s'articulent avec la politique de soutien à la parentalité portées notamment par le Schéma des services aux familles, mais aussi avec la politique de prévention et de promotion de la santé de la famille et de l'enfance en accordant une attention particulière aux publics fragiles.

Au titre de ses compétences, le Département de la Moselle est chef de file de la politique de l'autonomie sur son territoire. Ainsi, le Département de la Moselle est particulièrement impacté par les politiques publiques portant sur la santé des aidés, personnes âgées et personnes en situation d'handicap et de leurs aidants. Avec le CLS, le Département de la Moselle souhaite porter une attention particulière à la mobilisation des acteurs du territoire sur les questions de repérage et d'accompagnement des aidants familiaux.

Stratégiquement, l'articulation du CLS sur la question des aidants est assurée par le biais d'une mise en cohérence avec le schéma de l'autonomie de la Moselle et le programme coordonné de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

4.5. L'articulation avec les orientations du Centre Communal d'Action Sociale de Metz

4.6. L'articulation avec la politique portée par le Régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle

Présentation du Régime Local

Le Régime Local d'Assurance Maladie (RLAM) est un régime autonome et obligatoire, complémentaire au Régime Général, à hauteur de 90 % pour les prestations ambulatoires et à hauteur de 100 % pour la couverture de l'hospitalisation. Il compte 1,6 million de cotisants (salariés exerçant une activité dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et retraités qui justifient des conditions d'accès à ce régime) et couvre 2,1 millions de bénéficiaires avec les ayants droits.

L'autonomie du régime est consacrée depuis 1995. Elle confère au conseil d'administration, composé de représentants d'organisations syndicales salariées, des compétences larges concernant le niveau de prestations servies et de fixation du taux de cotisation.

Politique de prévention du Régime Local

Depuis 1998, les administrateurs ont également la possibilité d'affecter des crédits pour le financement de programmes de santé publique. Afin d'éviter une dispersion trop importante des moyens, les administrateurs ont souhaité prioriser leur politique de prévention sur l'ensemble des facteurs de risques des maladies cardio-vasculaires, des cancers et de la BPCO qui peuvent être atténués par de meilleures habitudes de vie. Ils soutiennent également les actions de promotion de la santé mentale.
Les typologies des actions financées sont donc de l'information et de l'éducation à la santé (conférences, ateliers pédagogiques, etc.) mais aussi des actions qui visent à modifier le cadre de vie.

Concrètement les actions soutenues doivent :

- Favoriser et/ou renforcer l'adoption d'une alimentation équilibrée.
- Encourager la pratique régulière d'activité physique.

en projet

- Lutter contre le tabagisme actif et passif.
- Faciliter le dépistage, l'éducation thérapeutique, le suivi du patient et de ses facteurs de risques.
- Favoriser et/ou renforcer le bien-être psychologique.

Les publics visés prioritairement par les actions sont :

- Les enfants et les adolescents pour renforcer les aptitudes et optimiser les comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge.
- La population adulte salariée.
- La population en situation de précarité.
- La population à risque (âge, sexe, hérédité…).

D'autre part, le Régime Local d'Assurance Maladie souhaite que les actions menées :

- Adoptent une démarche de promotion de la santé.
- Favorisent la mise en réseau des différents acteurs.
- S'inscrivent dans le long terme et soient évaluées régulièrement.
- Ciblent prioritairement les territoires les plus exposés aux maladies cardio-vasculaires et aux cancers.
- Mobilisent l'ensemble des partenaires de terrain (médecins, paramédicaux, mairies, professionnels du secteur social, associations, etc.) et s'appuient sur l'offre existante.
- Ne se substituent pas à des financements de droits communs nationaux ou locaux. Les subventions versées par le Régime Local doivent apporter une plus-value pour la santé des populations alsaciennes et mosellanes.

4.7. L'articulation avec la politique portée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle

L'Assurance Maladie protège durablement la santé de chacun en agissant auprès de tous. Elle garantit ainsi un accès universel aux droits et permet l'accès aux soins. Elle couvre ainsi plus de 90% de la population Mosellane (949 151 affiliés) pour plus de 3 mds€ de dépenses de Santé versées, et à ce titre elle est engagée dans les démarches des Contrats Locaux de Santé.

Elle agit également en amont de la maladie et de ses complications, avec une offre de prévention sans cesse enrichie, joue un rôle de régulateur du système de santé, pour concilier au mieux qualité des soins et meilleur coût et travaille en collaboration avec les professionnels et établissements de santé, les entreprises et tous les acteurs concernés.

En matière de préservation de la santé, l'Assurance Maladie accompagne chaque assuré avec des services de prévention et des parcours propres à sa pathologie, à son âge ou à sa situation de vie. La transformation des modes de vie, la prévalence accrue de certaines maladies chroniques ou encore le vieillissement de la population sont autant d'enjeux de santé publique qui rendent nécessaire la mobilisation en matière de prévention primaire, secondaire et tertiaire.

L'objectif : encourager les comportements favorables à la santé pour éviter l'apparition ou l'aggravation de la maladie, tout en portant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables et aux situations jugées « à risque ».

en projet

Pour mener au mieux cette mission de prévention, l'Assurance Maladie encourage chacun à adopter les comportements qui permettent de préserver sa santé tout au long de sa vie. Elle aide les assurés à devenir pleinement acteurs de leur santé et soutient les actes de prévention des Professionnels de Santé.

L'action de l'Assurance Maladie repose sur différents axes :

- Soutenir les comportements favorables à la santé : au travers d'actions variées dans de nombreux domaines (tabagisme, surpoids, diabète, maladies cardiovasculaires…) : ex : prise en charge des substituts nicotiniques…
- Promouvoir le dépistage et éviter l'apparition de maladies : en facilitant l'accès à la vaccination et au dépistage de certains cancers pour les assurés (envoi d'invitations) et en parallèle, en incitant les médecins à déployer ces actes de prévention : ex : vaccination antigrippale, vaccination des nourrissons, dépistage des cancers du côlon, du col de l'utérus, du sein, programme de prévention bucco-dentaire M'T Dents…
- Accompagner les personnes dans les moments particuliers et / ou difficiles de la vie (grossesse, suites d'une hospitalisation, arrêt maladie de longue durée) au travers d'un accompagnement personnalisé et attentionné : prise en charge des frais de santé à 100%, développement de services spécifiques pour aider les personnes atteintes de certaines pathologies chroniques à mieux vivre avec leur maladie, aide à l'organisation de la prise en charge à la sortie de l'hôpital, prévention de la désinsertion professionnelle : ex : accompagnement des femmes enceintes, service sophia pour les personnes diabétiques ou asthmatiques…

La CPAM porte également des actions concrètes d'accompagnement des populations en écart de soins.

La Mission d'Accompagnement aux Soins (MAS) propose aux assurés fragiles une offre de service d'accompagnement personnalisée intégrée portant sur l'accès aux droits, l'accès aux soins et également de la prévention, quels que soient le mode et le motif initial de détection.

Selon les cas et les besoins identifiés, cette offre pourra également être complétée d'un volet numérique.

5 problématiques constituent le point d'entrée pour un accompagnement des assurés par la Mission Accompagnement Santé :

- Difficultés d'accès aux droits,
- Renoncement ou difficultés d'accès aux soins,
- Renoncement ou difficultés d'accès à des soins liés à un handicap,
- Fragilité face au numérique,
- Situation sociale complexe.

Cette offre de service intégrée et complète permet à chacun de disposer des droits auxquels il peut prétendre, de connaître et mieux comprendre le système de santé, de trouver des solutions concrètes face aux difficultés rencontrées et de renforcer son autonomie dans la prise en charge de sa santé.

La CPAM dispose d'un Centre d'Examens de Santé (CES) qui s'adresse prioritairement aux personnes de plus de 16 ans éloignées du système de santé et en situation de précarité. Il est possible d'y réaliser un Examen de Prévention en Santé (EPS), totalement pris en charge par l'Assurance Maladie, s'appuyant sur les recommandations médicales les plus récentes en matière de prévention et en complémentarité

en projet

de l'action du Médecin Traitant. Le CES agit également dans la lutte contre la tuberculose, le dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles et la vaccination.

La CPAM offre aussi à la population messine les services d'un Centre de Soins Dentaires.

Enfin, la CPAM œuvre également pour accompagner le développement des Communautés Professionnelle Territoriales de Santé afin d'engager des réponses aux problèmes d'accès à un médecin ou à une prise en charge continue.

4.8. L'articulation avec les orientations de la Mutualité Française Grand Est

4.9. L'articulation avec les orientations de la CARSAT Alsace-Moselle

La CARSAT Alsace-Moselle développe des actions pour « Bien Vieillir » s'adressant aux séniors GIR 5-6 en vue de favoriser la préservation de leur capital santé.

Afin de maintenir la qualité de vie, l'autonomie des retraités et le lien social, elle finance et met en œuvre en s'appuyant sur des partenariats locaux, des actions collectives se déclinant sous forme d'ateliers, forums ou conférences.

La CARSAT Alsace-Moselle est membre de l'association Inter régimes LABEL VIE (CARSAT – MSA) pour la mise en œuvre et la coordination des actions de prévention sur le territoire en s'appuyant sur l'offre de thématiques variées : (Atelier Equilibre – Atelier Activités physiques adaptées – Atelier mémoire – Atelier nutrition – Atelier sommeil – Atelier habitat – Atelier bien être – Actions du lien social) en privilégiant les cantons les plus fragiles.

A ce titre la Carsat met à disposition les indicateurs et l'accès aux cartographies réalisées dans le cadre de l'Observatoire des fragilités inter-régimes grâce au Système d'Information Géographique Grand Nord.

4.10. L'articulation avec la politique portée par le Centre Hospitalier de Jury

Le Centre hospitalier de Jury est l'établissement public de santé du territoire spécialisé en psychiatrie et santé mentale. Au service de la population de l'espace ouest mosellan, il regroupe six pôles (deux pôles pour personnes adultes, un pôle de psychiatrie infanto-juvénile et trois pôles d'activités spécifiques dédiés à la prise en charge des personnes polyhandicapées, l'urgence psychiatrique, la prise en charge de personnes ayant une addiction et des patients âgés de plus de 65 ans).

Le nouveau projet médico-soignant 2021-2025 du CH de Jury est construit autour de trois axes visant à permettre aux personnes d'être soignées au cœur de la cité, à promouvoir l'engagement des personnes dans leur parcours de soins, à garantir la cohérence des prises en charge et à penser le projet de soins au service du projet de vie.

Les actions portées par le CH de Jury dans le CLS participent à la stratégie de l'établissement pour moderniser son offre de soins, fluidifier les parcours et l'accès aux soins par l'accompagnement de proximité, l'inclusion sociale, la déstigmatisation ainsi que l'implication des personnes dans leurs parcours, en collaboration avec les acteurs du territoire.

4.11. L'articulation avec la politique portée par le Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville

en projet

4.12. L'articulation avec la politique portée par le Groupement hospitalier associatif UNEOS

L'association des Hôpitaux Privés de Metz est le fruit du regroupement en janvier 2008 des Hôpitaux Belle-Isle, Saint André et Sainte Blandine, établissements à but non lucratif et d'origine congréganiste catholique et protestante. L'Hôpital Saint André a fermé ses portes le 30/06/2013.

Depuis décembre 2020, l'hôpital Robert Schuman (construit en 2013) s'est vu agrandit d'une 3ème aile, de la maison des consultations ainsi que de la maison de la cancérologie (ouverture décembre 2020-janvier 2021). L'hôpital Sainte Blandine a fermé ses portes le 31/12/2020 et les services ont été déménagés sur l'hôpital Belle Isle. Certains services de l'hôpital Belle Isle ont quant à eux déménagé sur l'hôpital Robert Schuman alors étendu.

Ces établissements font partie intégrante du patrimoine sanitaire Messin depuis 1864 pour l'Hôpital Belle-Isle, 1865 pour l'hôpital Sainte-Blandine et 1956 pour l'hôpital Saint-André. La préoccupation historique des administrateurs de ces 3 structures (et maintenant des Hôpitaux Privés de Metz-Groupe UNEOS) a toujours été de répondre aux besoins de la population tout au long de ces 130 années. Une prise en charge de l'Homme dans sa globalité basée sur les principes suivants :

- Agir sur les déterminants sociaux en maintenant un accès en secteur 1 (sans reste à charge)
- Apporter une réponse graduée et accessible en :
    - maintenant des sites hospitaliers en cœur de ville (Maintien du Site de Belle Isle sur Metz, coordonné avec l'Hôpital Robert Schuman) ;
    - développant les prises en charge adaptées à l'évolution de la maladie (HAD, SSIAD, Equipe mobile douleur et de soins palliatifs...) ;
    - accompagnant le vieillissement de la population dans de bonnes conditions (Gestion de 9 structures d'hébergement pour personnes agées au sein du GCS IUNGO, service de court séjour gériatrique « CSG », service unité de soins de longue durée « USLD »...)
    - promouvant un parcours de santé cohérent et adapté à chacun en développant l'ETP (Education Thérapeutique) ;
    - maintenant un lien actif avec la médecine de ville.
- Adopter une approche intersectorielle en participant activement au Contrat Local de Santé via nos activités sanitaires et médicosociales, mais aussi en participant au CLSM via notre service de psychiatrie non sectorisé.

Les Hôpitaux Privés de Metz-UNEOS, avec plus de 1000 lits, places et postes pour le secteur sanitaire et son secteur médico-social avec la création du GCS-iUNGO comprenant 9 structures, couvrent les principales disciplines médicales et chirurgicales et les diverses formes d'hospitalisation : hospitalisation complète, de jour, semaine, à domicile, soins de suite et de longue durée.
Conformément aux recommandations des pouvoirs publics et au Schéma Régional d'Organisation Sanitaire, le nouveau groupement restructure ses activités et ses plateaux techniques pour une meilleure qualité de prise en charge et une meilleure efficacité technique et économique et ainsi souhaite répondre activement aux attentes du CLS et du CLSM.

4.13. L'articulation avec la politique portée par l'Hôpital Clinique Claude Bernard

L'HCCB fait partie intégrante du maillage sanitaire de l'agglomération messine. Il a pour ambition de répondre aux besoins de santé de la population et bien qu'établissement privé à but lucratif, il a des

en projet

missions de service public hospitalier à travers sa maternité, son service d'urgence et la permanence des soins qu'il assure dans plusieurs spécialités médico-chirurgicales.

Sa localisation géographique au centre même d'un quartier dit prioritaire, si l'on se réfère à l'annexe 5 du présent contrat, fait de la clinique un acteur essentiel dans ce dispositif proposé par le Contrat Local de Santé dans plusieurs domaines.

La clinique dispose d'une maternité de niveau 1 qui a construit des liens solides avec les professionnels et organismes de santé en ville depuis de nombreuses années ; avec la CPAM, à travers la mise en œuvre du PRADO, la PMI ou encore par son adhésion au Réseau de Périnatalité de Lorraine.

Par ailleurs, à travers son activité de cancérologie qui la positionne au premier plan au niveau régional pour son activité curative, l'HCCB développe et participe grandement au dépistage des cancers colorectal et du sein, et ce à travers notamment un institut dédié à la femme. L'établissement participe également aux différentes campagnes de prévention des cancers afin d'informer la population.

D'autres prises en charges sont également proposées et mises en œuvre au sein de notre établissement, elles sont graduées et accessibles à l'ensemble de la population, 80 % de nos praticiens exercent en secteur 1. Dans le champ de la prévention des maladies chroniques, des dispositifs sont mis en place tel que l'accompagnement au sevrage tabagique par des professionnels compétents. Concernant la santé des femmes, dans le cadre du parcours des parturientes, il est organisé de manière systématique une consultation auprès d'une sage-femme qui va se charger de coordonner le parcours de soins de la future maman, mais aussi le séjour et ce, avant la fin de la grossesse.

Enfin l'Hôpital Clinique Claude Bernard, correspond à une offre de soins diversifiés avec 330 lits et places dans le domaine médical, chirurgical et obstétrical, en hospitalisation conventionnelle et de jour, s'inscrivant pleinement dans le Schéma Régional d'Organisation des Soins et le Projet Régional de Santé.

Avec l'obtention récente de son autorisation pour la réalisation de soins de suite et de réadaptation pour les patients atteints de pathologie cardio-vasculaires, la clinique renforce son offre de soins afin de répondre aux besoins de la population.

4.14. L'articulation avec la politique portée par l'Hôpital d'Instruction des Armées Legouest

en projet

Partie 2
Gouvernance

en projet

Le CLS constitue un plan commun d'actions en matière de santé, décidé à l'échelle d'un territoire par plusieurs partenaires. Le CLS est un engagement partagé : il ne comprend pas toutes les actions que les uns et les autres mènent sur le territoire, mais seulement les actions qui sont à la croisée des priorités de chacun.

Il implique des engagements réciproques :

- l'échange d'information sur les politiques menées par chaque signataire ;
- un travail technique de coordination sur les actions existantes concernant les orientations décidées de façon contractuelle ;
- la co-construction des nouvelles actions inscrites au contrat et des éventuelles nouvelles actions qui pourraient émerger.

Outil stratégique et opérationnel, le CLS doit permettre de passer d'une logique institutionnelle à une logique de territoire de santé, et ce dans une optique de réduction des inégalités territoriales, sociales et environnementales de santé.

1. Les signataires du contrat

Pour l'Agence Régionale de Santé Grand Est, le Directeur Général

Pour l'Eurométropole de Metz, le Président

Pour la Ville de Metz, le Maire de Metz

Pour le Conseil Régional Grand Est, le Président

Pour le Conseil Départemental de Moselle, le Président

Pour le CCAS de Metz, le Président

Pour la CPAM de Moselle, le Directeur

Pour le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle, le Président

Pour la CARSAT Alsace Moselle, la Directrice

Pour la Mutualité Française Grand Est, le Président de la Commission des mandats

Pour le CHR Metz-Thionville, la Directrice Générale

Pour le CH de Jury, le Directeur

Pour l'HIA Legouest, le Médecin Général

Pour le Groupement hospitalier associatif UNEOS, le Directeur Général

Pour l'Hôpital Clinique Claude Bernard, le Directeur Général

De nouveaux partenariats pourront être développés sur la durée du contrat. L'intégration de nouveaux signataires sera établie par voie d'avenant après avis du comité de pilotage.

en projet

2. Les modalités de mise en œuvre du contrat

2.1. Le comité de pilotage

Le Comité de pilotage réunit les signataires du CLS et les partenaires institutionnels.

La Présidence est assurée par le Président-Maire de l'Eurométropole de Metz et le Directeur Général de l'ARS Grand Est ou leurs représentants.

Sont invités à participer au comité de pilotage :

- Le Préfet ou son représentant
- Le Président du Conseil Régional Grand Est ou son représentant
- Le Président du Département de la Moselle ou son représentant
- Le Maire de la Ville de Metz ou son représentant
- Le Président du CCAS de Metz ou son représentant
- La Directrice de la CPAM de la Moselle ou son représentant
- Le Président du Régime Local d'Assurance Maladie (RLAM) d'Alsace-Moselle ou son représentant
- La Directrice de la CARSAT Alsace-Moselle ou son représentant
- Le Président de la Mutualité Française Grand Est ou son représentant
- Les Directeurs des Hôpitaux ou leurs représentants : CHR, CH Jury, UNEOS, Claude Bernard, HIA Legouest
- Le Directeur de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Moselle ou son représentant
- Le Recteur de l'Académie Metz-Nancy ou son représentant
- Le Directeur de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) de la Moselle ou son représentant
- Le Directeur de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) Grand Est ou son représentant
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Grand Est ou son représentant
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand-Est ou son représentant
- Le Président de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou son représentant
- Le Président du Conseil Territorial de Santé n°3 ou son représentant
- Le Président du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de Moselle ou son représentant
- Le Président de l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Médecins Libéraux Grand Est ou son représentant
- Le Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Moselle ou son représentant
- Le Président du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de Lorraine ou son représentant
- Le Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers de Moselle ou son représentant

Le comité de pilotage pourra être ouvert à d'autres instances en fonction du périmètre retenu et des besoins spécifiques.

en projet

Les missions du comité de pilotage consistent à :

- arrêter la stratégie générale (plan de réalisation et son calendrier)
- étendre le périmètre du contrat
- valider les objectifs stratégiques du contrat et les modalités de coopération
- arbitrer les moyens à engager
- mandater le comité technique pour le suivi de la mise en œuvre du Contrat
- fixer les modalités de suivi et d'évaluation du contrat
- échanger sur les orientations de chaque partenaire sur le territoire
- faire connaître et harmoniser les stratégies de communication de chaque partenaire sur le territoire
- proposer le renouvellement du contrat

Le comité de pilotage se réunit *à minima* une fois par an.

2.2. Le comité technique

Le comité technique est animé par les pilotes du contrat local de santé que sont les chargés de mission affectés par la DT-57 de l'ARS, la Ville de Metz et Metz Métropole.
Ce comité réunit les « référents CLS » que chaque institution signataire du présent contrat s'engage à désigner :
-Pour l'ARS Grand Est : Chargé de mission Animation territoriale DT-57
- Pour la Ville de Metz : Chargée de mission Santé
- Pour la Préfecture de la Moselle : Chargée de mission
- Pour la Région Grand Est : Chargée de mission Santé
- Pour le Département de la Moselle : Déléguée de territoire Metz-Orne
- Pour Metz Métropole : Chargée de mission Politique de la ville et solidarités
- Pour le CCAS de Metz : Directrice
- Pour la CPAM de la Moselle : Chargée de projet GDR (prévention)
- Pour le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle : Chargée de mission
- Pour la CARSAT Alsace-Moselle : Chargée de prévention
- Pour la Mutualité Française Grand Est : Chargée de projets Prévention Promotion Santé
- Pour le CH de Jury : Coordonnateur du CLSM
- Pour le CHR de Metz-Thionville : Chargé de mission Animation et suivi du projet d'établissement
- Pour le Groupement hospitalier associatif UNEOS : référent CLS à nommer
- Pour l'HIA Legouest : référent CLS à nommer
- Pour l'Hôpital Clinique Claude Bernard : Directrice adjointe
- Pour la DSDEN 57 : Directeur Académique Adjoint
- Pour la DDETS de la Moselle : Cheffe du service santé - CMCR
- Pour la DRDJSCS Grand Est : référent CLS à nommer
- Pour la DRAAF Grand Est : Chargé de mission
- Pour la DREAL Grand-Est : Chargée de mission à confirmer
- Pour la MSA : Chargée de mission Prévention Santé
- Pour le Conseil Territorial de Santé n°3 : référent à nommer
- Pour le CDCA de Moselle : référent CLS à nommer
- Pour l'URPS Médecins Libéraux : médecin généraliste

en projet

- Pour le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Moselle : référent CLS à nommer
- Pour le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de Lorraine : référent CLS à nommer
- Pour le Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers de Moselle : référent CLS à nommer

Y participe également :

- Pour l'Ireps Grand Est : Chef de projet, référente CLS

Chaque institution s'engage à informer sans délai les pilotes du contrat des éventuelles modifications de « référent CLS ».

Les missions du comité technique consistent à :

- Préparer et animer les rencontres du comité de pilotage et s'assurer de la mise en œuvre des décisions ;
- Prendre les décisions nécessaires à l'avancée des travaux du CLS entre les comités de pilotage ;
- Rendre compte de l'avancée des travaux aux comités de pilotage ;
- Solliciter l'organisation d'un comité de pilotage dès que nécessaire ;
- Assurer la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation du contrat ;
- Accompagner les porteurs d'actions et les soutenir au besoin en lien avec l'Ireps Grand Est ;
- Assurer le lien avec le coordonnateur CLSM ;
- Assurer le lien avec le comité technique du Contrat de Ville de Metz Métropole ;
- Echanger sur les orientations de chaque partenaire sur le territoire ;
- Faire connaître et harmoniser les stratégies de communication de chaque partenaire sur le territoire.

Le comité technique se réunit *à minima* une fois par trimestre.

2.3. Les groupes de travail thématiques

Les groupes de travail thématiques sont constitués par le comité technique en fonction des besoins opérationnels pour la bonne mise en œuvre des actions et pour l'atteinte des objectifs du contrat.

Dans la cadre de l'élaboration du CLS 2, 7 groupes de travail thématiques ont été constitués :

- Enfance, jeunesse, parentalité et santé
- Prévention primaire et secondaire
- Santé environnement
- Accès aux soins et parcours de santé des personnes vulnérables
- Santé des seniors
- Urgence sanitaire
- Démographie médicale

Chaque groupe de travail thématique est réuni par la chargée de mission Santé de la Ville de Metz *à minima* deux fois par an.

2.4. Le Conseil local de santé mentale de l'Eurométropole de Metz

La convention constitutive du CLSM du territoire messin figure en annexe 3. Celle-ci définit les modalités de partenariat entre le CH de Jury, la Ville de Metz, l'Eurométropole de Metz et l'ARS Grand Est.

Le CLSM est articulé autour de 3 instances : une assemblée plénière, un comité de pilotage et des groupes de travail. Le comité de pilotage est mutualisé avec celui du CLS.

en projet

Le CH de Jury est le pivot du CLSM et assure la coordination des instances et des travaux avec la désignation d'un coordonnateur. La DT-57 de l'ARS Grand Est, l'Eurométropole de Metz et la Ville de Metz apportent un appui régulier au coordonnateur sur les différentes phases de la conduite du CLSM.

Les services du CH de Jury, de l'ARS Grand Est et de l'Eurométropole de Metz veillent à la bonne articulation du CLSM avec le CLS et avec le Contrat de Ville et contribuent à valoriser les actions menées et les résultats atteints.

en projet

Partie 3
Axes stratégiques et actions

en projet

Les fiches-actions du CLS figurent en annexe 1.

Axe 1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie

Objectif stratégique : Renforcer les comportements favorables en matière de santé tout au long de la vie

Fiche-action n°1 : Prévention précoce et soutien à la parentalité

Fiche-action n°2 : Sensibiliser les enfants et les professionnels du milieu éducatif à une hygiène de vie favorable à leur santé

Fiche-action n°3 : Renforcement des compétences psychosociales des enfants

Fiche-action n°4 : Santé des jeunes : prévenir les conduites à risques et favoriser leur bien-être

Fiche-action n°5 : Promouvoir la santé des habitants à l'échelle des quartiers

Fiche-action n°6 : Promouvoir la santé des seniors

Fiche-action n°7 : Programme de réduction des risques cardiovasculaires

Fiche-action n°8 : Sport-Santé pour tous

Fiche-action n°9 : Démarche « Ville sans tabac »

Fiche-action n°10 : Promotion des programmes de dépistage organisé des cancers

Axe 2 : Promouvoir le bien-être psychique

Objectif stratégique : Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire

Fiche-action n°11 : Promotion du bien-être psychique des enfants

Fiche-action n°12 : Accompagnement des jeunes en souffrance psychique

Fiche-action n°13 : Citoyenneté et participation des personnes malades/handicapées psychiques

Fiche-action n°14 : Soins psychiatriques, santé mentale et précarité

Fiche-action n°15 : Coordination du Conseil local de santé mentale

Fiche-action n°16 : Recherche-action sur la prise en compte des impacts psycho-sociaux de la migration

Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé

Objectifs stratégiques : Améliorer l'aménagement des environnements physiques locaux du territoire (eaux, sols, air) et améliorer l'offre écoresponsable du territoire en matière de mobilité active et d'alimentation

Fiche-action n°17 : Développer un urbanisme favorable à la santé

Fiche-action n°18 : Une communication renforcée sur la qualité de l'air extérieur

en projet

Fiche-action n°19 : Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillants des enfants

Fiche-action n°20 : Préserver durablement la ressource en eau potable

Fiche-action n°21 : Charte « Ville et territoire sans perturbateurs endocriniens »

Fiche-action n°22 : Environnement, mobilité active et santé

Fiche-action n°23 : Bellecroix, un quartier nature et santé

Fiche-action n°24 : Alimentation : améliorer l'accès à une offre de qualité

Axe 4 : Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables

Objectif stratégique : Améliorer l'accès à la santé et l'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité

Fiche-action n°25 : Protocole d'accueil et de prise en charge des personnes handicapées au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux

Fiche-action n°26 : Parcours de santé : ressources et communication

Fiche-action n°27 : Antennes délocalisées des programmes d'ETP dans les quartiers prioritaires

Fiche-action n°28 : « Ambassadeurs santé » : des habitants acteurs de la santé de leur quartier

Fiche-action n°29 : Renforcer les compétences psychosociales des personnes en situation de fragilité

Fiche-action n°30 : Soutien des aidants familiaux

Fiche-action n°31 : Coordination locale de l'accompagnement médico-psycho-social des publics en situation de précarité

Axe 5 : Anticiper l'urgence sanitaire

Objectif stratégique : Améliorer la prise en charge de la population en état d'urgence sanitaire

Fiche-action n°32 : Gestes de premiers secours

Fiche-action n°33 : Gestion de crises sanitaires

Axe 6 : Agir en faveur de la démographie médicale

Objectif stratégique : Améliorer l'offre de soins de proximité pour garantir la continuité des soins sur le territoire

Fiche-action n°34 : Attractivité du territoire pour les professionnels de santé

Fiche-action n°35 : Accompagner les projets d'exercice coordonné, l'installation des professionnels de santé et leur cessation d'activité

en projet

Partie 4
Engagement des signataires

en projet

1. Les engagements pour l'Eurométropole de Metz

2. Les engagements pour la Ville de Metz

La Ville de Metz s'engage à plusieurs niveaux :

- En consacrant des moyens humains d'ingénierie, d'animation et de coordination :
    - Participation aux instances du CLS : comité de pilotage, comité technique et animation des groupes de travail du CLS ;
    - Pilotage de la mise en œuvre des objectifs et des fiches-actions du contrat dans lesquels est impliquée la Ville de Metz ;
    - Mobilisation et coordination d'acteurs locaux et notamment des habitants messins, autour d'actions et de démarches de promotion de la santé ;
    - Mobilisation de plusieurs services municipaux autour des priorités retenues dans le cadre du Contrat local de santé : Petite enfance, Education, Politique de la Ville, Sports, jeunesse et vie associative, Parcs, jardins et espaces naturels, Urbanisme, mission Transition écologique et solidaire.
- En développant les transversalités au sein de la collectivité, pour la mise en œuvre d'actions nouvelles et la prise en compte de la dimension santé dans les politiques publiques.
- En renforçant l'appropriation des enjeux de santé par les habitants et leur place dans la conduite de la politique de santé.
- En orientant ses aides aux associations soutenues dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, afin qu'elle prenne en compte les objectifs du CLS notamment en direction des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.
- En consacrant une ligne budgétaire aux actions santé mises en œuvre par la Ville de Metz ou en partenariat avec les acteurs locaux, validée chaque année par le Conseil Municipal.

3. Les engagements pour l'ARS Grand Est

4. Les engagements pour le Conseil Régional Grand Est

Le Conseil Régional Grand Est s'engage à participer à la mise en œuvre du CLS en s'impliquant dans les axes suivants :

- Axe 1. Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie
- Axe 3. Renforcer les environnements favorables à la santé
- Axe 6. Agir en faveur de la démographie médicale

Toutes les actions subventionnées devront être validées préalablement par les commissions compétentes du Conseil Régional. Une convention de partenariat sera signée entre la Région et le promoteur et les financements seront versés conformément aux modalités et dans les délais précisés dans les conventions.

Par ailleurs, le Conseil Régional Grand Est s'engage à participer aux instances suivantes :

en projet

- Comité de pilotage du CLS : le Conseil Régional sera représenté par le Président et/ou un membre de la Direction ;
- Comité technique du CLS : le Conseil Régional sera représenté par une chargée de mission ;
- Comités de pilotage des actions co-financées : le Conseil Régional sera représenté par une chargée de mission.

5. Les engagements pour le Conseil Départemental de Moselle

La Conseil Départemental de Moselle s'engage à participer à la mise en œuvre du CLS :

- En participant aux instances du CLS : comité de pilotage, comité technique et groupes de travail dans lesquels le CD57 est partenaire ;
- En valorisant et mutualisant les actions mises en œuvre dans le cadre du CLS ;
- En articulant les politiques du CLS avec celles portées par le Département ;
- En développant la synergie d'acteurs.

Le Conseil Départemental de Moselle pourra s'impliquer dans les axes suivants :

- Axe 1- Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie (fiches 1, 5, 6, 8, 9)
- Axe 2 – Promouvoir le bien-être psychique (fiche 11)
- Axe 3 – Renforcer les environnements favorables à la santé (fiches 19, 21 et 24)
- Axe 4 – Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables (fiches 25, 26, 29, 30, 31)
- Axe 6 – Agir en faveur de la démographie médicale (fiches 34 et 35).

6. Les engagements pour le CCAS de Metz

7. Les engagements pour le Régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle

Le RLAM pourra s'impliquer dans les axes suivants :

- Axe 1. Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie (fiches 1 ; 2 ; 3 ; 5 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10)
- Axe 2. Promouvoir le bien-être psychique (fiches 11 ; 12 ; 13)
- Axe 4. Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables (fiches 27 ; 29)
- Axe 5. Anticiper l'urgence sanitaire (fiche 32)

Toutes les actions subventionnées devront être validées préalablement par le conseil d'administration du RLAM. Une convention de partenariat sera signée entre le RLAM et le promoteur et les financements seront versés sur présentation de justificatifs financiers.

Par ailleurs, le RLAM s'engage à participer aux instances suivantes :

- Comité de pilotage du CLS : le RLAM sera représenté par le Président et/ou un membre de la Direction ;

en projet

- Comité technique du CLS : le RLAM sera représenté par une chargée de mission ;
- Comités de pilotage des actions co-financées : le RLAM sera représenté par une chargée de mission.

8. Les engagements pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle

La CPAM de Moselle s'engage à participer à la mise en œuvre du CLS :

- en étant présente aux différentes instances et en participant aux groupes de travail qui rejoignent ses priorités ;
- en impliquant les Chargées de projet de son service AOS ainsi que son Centre d'Examens de Santé dans l'élaboration des actions retenues dans leurs domaines d'intervention ;
- en mobilisant des fonds par le biais d'Appels à Projet (FNPEIS).

9. Les engagements pour la CARSAT Alsace-Moselle

La CARSAT Alsace Moselle s'engage à participer à la mise en œuvre du CLS 2, **en étant impliquée sur l'axe 1 « Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie »,** notamment sur :

- La fiche action n°6 « Promouvoir la santé des seniors » :
  - Participation aux Comités techniques de suivi ;
  - Déploiement de l'offre de service des actions collectives de prévention sur les communes de l'Eurométropole de Metz sur des thématiques suivantes : Atelier Equilibre – Atelier Activités physiques adaptées – Atelier mémoire – Atelier nutrition – Atelier sommeil – Atelier habitat – Atelier bien être et actions du lien social en partenariat avec le réseau local (CCAS, associations, Fédération des Centres sociaux culturels…)
  - Plus globalement développer des actions collectives de prévention en faveur des personnes de plus de 55 ans, et en communiquer la programmation sur le site www.pourbienvieillir.fr.

- La fiche action n°8 « Sport-Santé pour tous » :
  - Participation aux Comités techniques de suivi ;
  - Déploiement d'ateliers collectifs de prévention sur les thématiques « activité physique adaptée », « prévention des chutes » et « nutrition » pour les publics vieillissants.

La CARSAT Alsace Moselle a participé au développement de l'Observatoire des territoires fragiles en Lorraine Champagne Ardenne, en lien avec l'inter-régime.

La CARSAT Alsace Moselle pourra mobiliser des moyens humains au cas par cas selon les projets co-construits et conformément à la politique d'action sociale portée par la CARSAT Alsace Moselle.

10. Les engagements pour la Mutualité Française Grand Est

en projet

11. Les engagements pour le Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville

12. Les engagements pour le Centre Hospitalier de Jury

Depuis 2017, le Centre hospitalier (CH) de Jury met en œuvre le Conseil local de santé mentale (CLSM) avec le soutien de l'ARS Grand Est et la Ville de Metz.

Par son engagement, le CH de Jury réaffirme sa volonté d'être à l'échelle de l'Eurométropole de Metz l'établissement de référence en santé mentale en fluidifiant les parcours et l'accès aux soins, par l'accompagnement de proximité, l'inclusion sociale, la lutte contre la stigmatisation et l'implication des personnes dans leurs parcours, en collaboration avec les acteurs du territoire.

Le CH de Jury s'engage à réaliser les actions de l'axe 2 « santé mentale » du Contrat local de santé. Pour cela, ses services veillent à la bonne articulation du CLSM avec le Contrat local de santé et le Contrat de Ville, et contribuent à valoriser les actions menées et les résultats atteints. Le temps de coordination dédié au CLSM permet la concertation et la coordination entre les acteurs locaux.

Le cadre de l'engagement du CH de Jury est précisé dans la convention de partenariat annexé au Contrat local de santé.

13. Les engagements pour l'Hôpital Clinique Claude Bernard

L'Hôpital Clinique Claude Bernard est partie prenante du Contrat Local de Santé du territoire messin et concoure à l'atteinte des objectifs fixés par ce présent contrat dans les champs qui sont les siens.

L'HCCB s'engage à tenir compte des axes prioritaires du CLS et à intégrer les objectifs fixés dans la mise en œuvre des projets de la clinique durant la période 2021-2026.

L'HCCB réaffirme sa volonté de s'investir pleinement dans la réalisation des actions à mener et de jouer son rôle d'acteur de soins sur le territoire messin.

14. Les engagements pour le Groupe hospitalier associatif UNEOS

Le groupe UNEOS fait partie intégrante du CLS et du CLSM du territoire de Metz et concoure dans la mesure de ses activités sociales et médicosociales à l'atteinte des objectifs fixés.

UNEOS s'engage dans ses restructurations à venir, de prendre en compte les objectifs des CLS et CLSM et de les intégrer dans les décisions stratégiques pour la période 2022-2026. Dans cet esprit, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir un établissement de cœur de ville en conservant le site de Belle Isle et en réinvestissant des activités de proximité ouvertes à tous.

UNEOS réaffirme son investissement dans le secteur médicosocial et développe une offre de prise en charge de la personne âgée et dépendante (Création du GCS iUNGO).

en projet

UNEOS a réaffirmé en 2017 son attachement au service public en confirmant sa participation active à ce dernier, en maintenant un grand nombre de permanence des soins 24h/24h et 7J/7J, et en restant en secteur 1 (sans dépassement d'honoraire) sur l'intégralité de ses activités hospitalières.

Enfin, UNEOS par l'intermédiaire de ses congrégations fondatrices, peut être facilitateur dans le cadre de projets d'aide à la personne en difficultés ou en rupture avec la société.

15. Les engagements pour l'Hôpital d'Instruction des Armées Legouest

16. Les principes politiques partagés

Les partenaires signataires fondent leur action partagée sur les principes suivants :

- **Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé**

" *La santé d'une personne est d'abord le résultat des conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles*" selon Santé Publique France. Il est nécessaire d'adopter une approche globale de la santé intégrant, en dehors des interventions sur les comportements et sur l'accès au système de soins, des interventions sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé.

- **Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population**

Les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé ne touchent pas seulement les personnes les plus défavorisées. L'ensemble de la population est concerné. " *Les inégalités sociales de santé suivent une distribution socialement stratifiée au sein de la population. En d'autres termes, chaque catégorie sociale présente un niveau de mortalité et de morbidité plus élevé que la classe immédiatement supérieure* " selon Santé Publique France.

- **Agir sur les inégalités d'accès et de continuité du système de soins**

Certaines inégalités sont liées à l'organisation même du système de soins. C'est pourquoi les signataires attachent une importance à l'accès aux droits, à l'accès aux soins de premier recours, et à la continuité du parcours de santé. Ces accès et cette continuité doivent être particulièrement améliorés pour les personnes fragiles et défavorisées, plus sensibles aux ruptures.

- **Promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun**

Favoriser la mise en œuvre de parcours cohérents de santé, allant de la prévention à la prise en charge, en identifiant au préalable les inégalités rencontrées dans les parcours (points de ruptures, publics concernés, etc.).

- **Penser et développer la participation des habitants**

Le renforcement des compétences (« empowerment ») des citoyens et notamment de ceux éloignés des processus de décision est un moyen efficace de réduire les écarts de santé. Ce renforcement doit permettre, comme pour les professionnels, d'aller vers l'association systématique des usagers à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, en veillant à ce que les citoyens confrontés aux difficultés les plus importantes trouvent toute leur place.

en projet

- **Adopter une approche intersectorielle**

Le CLS doit s'efforcer de faciliter les démarches transversales, pour dépasser les fonctionnements cloisonnés en mobilisant une pluralité d'acteurs issus du champ sanitaire et des autres politiques publiques et associant étroitement les habitants.

- **Développer l'articulation CLS / Politique de la ville**

L'articulation avec la politique de la Ville doit être une priorité forte du contrat, ce qui implique notamment une démarche complémentaire avec celle menée par le Contrat de Ville.

- **Définir une stratégie locale d'intervention cohérente avec celles des autres échelons d'intervention**

La cohérence avec les stratégies d'intervention à l'échelon départemental, régional et national est nécessaire pour agir efficacement sur les inégalités sociales et territoriales de santé.

- **Evaluer le processus CLS et les actions CLS**

Les signataires s'engagent à mesurer ensemble les résultats des actions engagées, et éventuellement de les réorienter ou de les moduler en fonction des conclusions de l'évaluation (évaluation de la démarche, des actions et des effets).

- **Lutter contre les discriminations**

La Ville de Metz s'engage dans la lutte contre les discriminations en intégrant cet enjeu de manière transversale dans l'ensemble de ses politiques publiques. Ainsi, les actions santé mises en place devront porter une attention à lutter contre les discriminations et à minima se prémunir d'une approche discriminante.

Pour rappel les 25 critères de discrimination sont : l'apparence physique, l'âge, l'état de santé, l'appartenance ou non à une prétendue race, l'appartenance ou non à une nation, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la grossesse, le handicap, l'origine, la religion, la domiciliation bancaire, les opinions politiques, les opinions philosophiques, la situation de famille, les caractéristiques génétiques, les mœurs, le patronyme, les activités syndicales, le lieu de résidence, l'appartenance ou non à une ethnie, la perte d'autonomie, la capacité à s'exprimer dans une langue étrangère, la vulnérabilité résultant de sa situation économique.

en projet

Partie 5
Suivi et évaluation

en projet

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature le XX

Le contrat est révisable par voie d'avenants.

De nouvelles actions concourant à la réalisation des objectifs du CLS pourront être intégrées au contrat par voie d'avenants, après accord des cosignataires, notamment ceux engagés dans leur réalisation (à travers la mise en œuvre de moyens). Celle-ci devront se conformer à la grille de critères qualité des actions intégrables au CLS (annexe n°2).

1. Les modalités de suivi

Le comité technique est chargé du suivi du contrat et en assure l'effectivité.

Chaque pilote de projet assure la communication, au comité technique, des informations concernant les axes ou objectifs du contrat dont il a la charge. Le comité technique en assure la centralisation au sein d'un tableau de bord.

Le suivi sera réalisé à l'aide d'un tableau de bord par objectif opérationnel. Pour chacun, le tableau de bord précisera :

- le porteur de l'action ;
- l'état d'avancement ;
- les ressources mobilisées ;
- des indicateurs de résultats permettant de mieux appréhender l'impact de l'action tout au long du contrat ;
- les bonnes pratiques identifiées ;
- les difficultés rencontrées.

Le tableau sera renseigné par le comité technique. Les points de difficultés pourront être présentés lors des rencontres du comité technique, et au besoin, faire l'objet d'un arbitrage en comité de pilotage.

Chaque année, le comité de pilotage se prononce sur le degré de réalisation des axes et actions du contrat. Il est destinataire d'un bilan sous forme de tableau de bord.

Le suivi des actions sera également partagé au sein des groupes de travail thématiques. Pour chaque groupe, les binômes d'animation sont :

Groupes de travail thématiques	**Binômes d'animation**
Enfance, jeunesse, parentalité et santé	Chargée de mission Santé et chargée de mission Parentalité de la Ville de Metz
Prévention primaire et secondaire	Chargée de mission Santé et Chef de service Cohésion sociale et proximité de la Ville de Metz
Santé environnement	Chargée de mission Santé de la Ville de Metz et chargée de mission Air Energie Climat de Metz Métropole
Accès aux soins et parcours de santé des personnes vulnérables	Chargée de mission Santé Ville de Metz et chargé de mission Animation territoriale de la DT-57 ARS Grand Est
Santé des seniors	Chargée de mission Santé Ville de Metz et chargée de mission Seniors et handicap de la Ville de Metz
Urgence sanitaire	Chargée de mission Santé et Chef de service protection civile et prévention des risques Ville de Metz

en projet

Démographie médicale	Chargée de mission Santé Ville de Metz et chargée de mission Santé Conseil Régional Grand Est

1.1. L'accompagnement méthodologique des acteurs

Les porteurs d'actions et leurs partenaires pourront bénéficier sur demande de leur part d'un accompagnement méthodologique de l'IREPS Grand Est notamment sur le montage d'une action de promotion de la santé et sur la conduite d'une démarche d'évaluation d'action.

Cet accompagnement fait l'objet d'un financement direct de l'IREPS Grand Est par l'ARS Grand Est avec des modalités précises.

L'IREPS Grand Est et le Service d'animation territoriale de la délégation territoriale de Moselle ARS Grand Est sont susceptibles de répondre aux questions des acteurs sur le sujet.

1.2. La communication

Le comité technique élaborera un plan de communication CLS validé par les services de la communication de la Ville de Metz et de l'ARS Grand Est et le proposera au comité de pilotage du CLS.

Ce plan de de communication aura pour objet :

- d'informer les habitants du territoire sur la mise en œuvre des actions ;
- de faire des retours réguliers aux partenaires sur les dynamiques de projet.

2. Les modalités d'évaluation

Le comité technique est chargé de l'évaluation de la conduite du processus CLS, des résultats des actions et de l'atteinte des objectifs.

Chaque pilote de projet assure la transmission au comité technique, des informations concernant les indicateurs d'évaluation de processus et de résultat de l'action dont il a la charge.

Tout octroi de subvention à des porteurs d'actions implique la définition préalable d'indicateurs d'évaluation repris dans le dossier constitutif de demande de subvention.

Toute reconduction de subvention sera conditionnée à la transmission d'un document d'évaluation des résultats de l'action menée.

Le comité technique assure la centralisation et la synthèse des éléments d'évaluation au sein du tableau de bord.

Pour chaque projet, la méthode, les outils et les indicateurs d'évaluation pourront être proposés aux porteurs d'action par l'IREPS Grand Est dans le cadre de leur mission d'accompagnement méthodologique à l'élaboration et la mise en œuvre du CLS, conventionnée avec l'ARS Grand Est.

A la demande du comité de pilotage, un bilan intermédiaire pourra être réalisé.

Une évaluation finale sera transmise au comité de pilotage 6 mois avant l'échéance du contrat.

en projet

Annexes

Annexe 1 : Fiches-actions
Annexe 2 : Grille des critères qualité des actions intégrables au CLS 2
Annexe 3 : Convention constitutive du CLSM du territoire messin
Annexe 4 : Cartographie de Metz Métropole
Annexe 5 : Cartographie des quartiers prioritaires et en surveillance de l'Eurométropole de Metz
Annexe 6 : Etude AGURAM : L'offre de santé du territoire messin

en projet

Annexe 1
Fiches-actions

en projet

Axe 1 :
Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie

Fiche-action n°1 : Prévention précoce et soutien à la parentalité

Fiche-action n°2 : Sensibiliser les enfants et les professionnels du milieu éducatif à une hygiène de vie favorable à leur santé

Fiche-action n°3 : Renforcement des compétences psychosociales des enfants

Fiche-action n°4 : Santé des jeunes : prévenir les conduites à risques et favoriser leur bien-être

Fiche-action n°5 : Promouvoir la santé des habitants à l'échelle des quartiers

Fiche-action n°6 : Promouvoir la santé des seniors

Fiche-action n°7 : Programme de réduction des risques cardiovasculaires

Fiche-action n°8 : Sport-Santé pour tous

Fiche-action n°9 : Démarche « Ville sans tabac »

Fiche-action n°10 : Promotion des programmes de dépistage organisé des cancers

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
Fiche n°1	**Prévention précoce et soutien à la parentalité**	
Objectif stratégique	Renforcer les comportements favorables en matière de santé tout au long de la vie	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Ville de Metz Ecole des parents et des éducateurs de Moselle
	Pilotes de la fiche-action	Ville de Metz : chargée de mission prévention précoce EPE 57 : Responsable du pôle de Soutien à la parentalité, à la famille et à la jeunesse
	Partenaires principaux de mise en œuvre	CD 57 (PMI) Hôpital Clinique Claude Bernard Syndicat départemental des orthophonistes de Moselle (SDOM 57) Lieux d'accueil du jeune enfant Ludothèques Centres socio-culturels et MJC Lieux d'accueil parents-enfants PEP 57 Maison d'éducation maternelle Mutualité Française Grand Est CDPA 57 CMSEA
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	La prévention précoce, qui intervient pendant la fenêtre d'opportunité des 1000 premiers jours de l'enfant, est actuellement reconnue comme une stratégie pertinente de prévention de maladies chroniques non transmissibles. Les 1000 premiers jours de vie sont en effet reconnus comme une « période sensible » dans le développement humain et la construction du capital santé de chacun. Cette période allant de la conception aux deux ans d'un enfant est une fenêtre unique de sensibilité pendant laquelle « l'environnement » impacte, positivement ou négativement, la régulation de l'expression de son génome, en particulier par des mécanismes épigénétiques. Les études scientifiques récentes ont démontré que durant cette période les variations nutritionnelles (par défaut mais aussi par excès), les toxiques environnementaux, le mode de vie des futurs parents (manque d'activité physique, troubles du sommeil), et le stress psychosocial ont des effets non seulement à court terme, mais aussi la vie durant en influençant les trajectoires de santé à long terme sur la santé future de l'enfant et parfois même sur les générations suivantes. La prévention précoce englobe ainsi 3 axes d'actions : • La prévention périnatale • La prévention des difficultés éducatives parentales • La prévention en direction des enfants Les thèmes prioritaires identifiés par les partenaires du CLS en prévention précoce sont : la nutrition, la prévention et le développement du langage, la santé mentale des enfants et l'usage des écrans, l'hygiène de vie (sommeil, etc.), la santé	

	environnementale (en lien avec le GT CLS n°3), le « burn-out » parental et la dépression périnatale, les consommations à risques pendant la grossesse. La Ville de Metz prévoit la création en 2022-2023 d'une Maison des bébés située au centre-ville et qui aura pour objectif de valoriser et de conforter les ressources parentales. Des services, animations et évènements destinés à tous les parents, leurs enfants, ainsi qu'à leur entourage. On y trouvera des expositions, des partenariats culturels, des informations sur le développement de l'enfant, des ateliers thématiques et groupes de parents, des temps de formation et d'échanges pour les professionnels, de l'orientation et un relais vers les partenaires comme les maternités, les écoles, les structures de soins et de parentalité et le service de Protection Maternelle et Infantile.
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et les compétences des habitants en matière d'hygiène de vie et de bien-être Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels du secteur social, sanitaire, médicosociales et éducatif en matière d'hygiène de vie et de bien-être
Objectifs opérationnels	1. Mettre en place des manifestations évènementielles grand public sur le thème du soutien à la parentalité et de la prévention précoce 2. Concevoir des ateliers ludiques parents/enfants sur les thèmes prioritaires de santé publique et plus largement sur la santé globale (santé physique, mentale et sociale, éducation-parentalité, loisirs-culture) 3. Mettre en place deux fois par an l'atelier langage « Parlons ensemble dès la naissance » 4. Renforcer la diffusion d'informations santé par le biais du Café des parents de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle et la futur Maison des bébés de la Ville de Metz 5. Expérimenter des ateliers du Café des parents dans les quartiers Politique de la Ville et en dehors de la ville centre dans la démarche « d'aller vers » 6. Expérimenter des permanences « parentalité » dans les ludothèques et au service d'information petite enfance de la Ville de Metz 7. Développer les outils de communication à destination des parents 8. Mettre en place des rencontres collectives entre professionnels 9. Développer la mise en réseau partenariale pour l'élaboration d'actions en périnatalité et santé des femmes 10. Mettre en place un parcours des soins intitulé « Bientôt maman » au sein de l'Hôpital Clinique Claude Bernard
Description	Actions existantes à renforcer 1. Mettre en place des manifestations évènementielles grand public sur le thème du soutien à la parentalité et de la prévention précoce : visioconférences, programme annuel « Les rendez-vous des parents », etc. 2. Concevoir des ateliers ludiques parents/enfants sur les thèmes prioritaires de santé publique et plus largement sur la santé globale (santé physique, mentale et sociale, éducation-parentalité, loisirs-culture) : Propositions de l'EPE de Moselle : - Les rencontres des parents avec des professionnels de santé : « Mon petit atelier santé – La clé du bien-être » - Les ateliers enfants et parents : « Les graines d'éveil à la santé » - Les ateliers ludiques adolescents et parents : « Nos ados se prennent en main »

Projet

	3. Mettre en place deux fois par an l'atelier langage « Parlons ensemble dès la naissance » : action de sensibilisation au développement du langage et de prévention des troubles du langage, à destination des parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans. Chaque atelier se compose de 3 séances animées par deux orthophonistes. L'atelier est accompagné d'un prêt de mallettes de jeux et de livres aux familles. 4. Renforcer la diffusion d'informations santé par le biais du « Café des parents de l'EPE de Moselle » : aborder la santé selon les questionnements des parents, information des ressources santé du territoire et actions mise en œuvre, diffusion du livret « Parlons ensemble dès la naissance ».	
	Nouvelles actions	
	5. Expérimenter des ateliers du « Café des parents de l'EPE de Moselle » dans les quartiers Politique de la Ville et en dehors de la ville centre dans la démarche « d'aller vers » : en partenariat avec les associations présentes dans les quartiers. - Rencontres des parents avec des professionnels de santé : « Mon petit atelier santé – La clé du bien-être » - Les ateliers enfants et parents : « Les graines d'éveil à la santé » - Les ateliers ludiques adolescents et parents : « Nos ados se prennent en main » 6. Expérimenter des permanences « parentalité » dans les ludothèques et au service d'information petite enfance de la Ville de Metz 7. Développer les outils de communication à destination des parents : capsules vidéo, escape game, livret transition vers l'école, etc. 8. Mettre en place des rencontres collectives entre professionnels : sensibilisation/formation +/- supervision et outillage des professionnels (supports ressources, d'accompagnement des familles, etc.) 9. Développer la mise en réseau partenariale pour l'élaboration d'actions en périnatalité et santé des femmes : appui des professionnels de santé, notamment les sages-femmes 10. Mettre en place un parcours des soins intitulé « Bientôt maman » au sein de l'Hôpital Clinique Claude Bernard : faire intervenir différents professionnels sous forme d'ateliers afin d'évoquer l'allaitement, l'hygiène et l'alimentation de bébé, etc.	
Durée action	☒ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☒ Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	☒ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans)	☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☒ Public spécifique : parents
Financements	Budget prévisionnel	A définir pour chaque projet conçu
	Financements pressentis	Ville de Metz RLAM (projets nutrition et santé mentale) ARS

en projet

		Contrat de Ville
Déterminants de santé visés	Conditions socio-économiques : Niveau d'éducation Conditions de vie : Accès aux ressources hors services de santé Environnement social : Empowerment de la communauté Mode de vie : Acquisition de comportements favorables à la santé	
Politiques publiques concernées	Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance qui fait de la prévention un axe majeur de la protection de l'enfance Rapport de la commission des 1000 premiers jours, septembre 2020	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions CLS	
	Indicateurs de résultats : Nombre de parents participant aux actions déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances en matière de prévention précoce et/ou parentalité et typologie de ces connaissances Nombre de parents participant aux actions déclarant avoir modifié leurs pratiques en matière d'éducation et d'hygiène de vie et typologie de ces pratiques	
	Méthode d'évaluation envisagée : questionnaire, recueil satisfaction des participants, degré d'implication des usagers	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒Oui ☐ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non	

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
Fiche n°2	**Sensibiliser les enfants et les professionnels du milieu éducatif à une hygiène de vie favorable à leur santé**	
Objectif stratégique	Renforcer les comportements favorables en matière de santé tout au long de la vie	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Réseau de santé de Metz arrondissement DSDEN 57
	Pilotes de la fiche-action	Coordinatrice RSMA Coordinatrice du CDESC
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Directeurs établissements scolaires Médecins, infirmiers et infirmières scolaires Associations du périscolaires Centres socio-culturels/MJC Ecole des sports de la Ville de Metz Associations et clubs sportifs
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	La santé des enfants passe par l'interaction complexe de nombreux déterminants. Aussi le maintien ou l'amélioration de comportements et d'habitudes dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique participent globalement de leur bien-être. De nombreuses actions d'éducation pour la santé sur ces thématiques sont déjà mises en œuvre dans de nombreux établissements scolaires, notamment par les infirmiers-ères scolaires. Néanmoins, le groupe de travail CLS a émis le besoin de renforcer les actions d'éducation pour la santé, menées en partenariat avec les enseignants, les enfants et leurs parents pour une meilleure appropriation des messages. Dans ce même but, les projets d'éducation pour la santé doivent être intégrés au projet pédagogique des écoles pour être déployés sur l'année scolaire. Pour venir en appui et en complément des actions déjà menées, le Réseau de santé Metz arrondissement (RSMA) apporte son expertise par le biais de ses professionnels de santé spécialisés sur l'alimentation et l'activité physique des enfants et des adolescents. L'objectif est également d'harmoniser les messages délivrés aux enfants, parents et enseignants dans une optique de bien-être et d'éducation "pour" la santé, sans jugements normatifs ni stigmatisation.	
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et les compétences des habitants en matière d'hygiène de vie et de bien-être Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels du secteur social, sanitaire, médicosociales et éducatif en matière d'hygiène de vie et de bien-être Renforcer le partenariat avec le service santé de la DSDEN pour les actions en milieu scolaire	
Objectifs opérationnels	1. Mettre en place un programme éducatif à destination des enfants autour du bien-être, de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique au quotidien dans le cadre scolaire et périscolaire. 2. Mettre en place des temps de sensibilisation des parents au maintien ou à l'amélioration des comportements bénéfiques à leur santé et à celle de leurs enfants.	

	3. Mettre en place des temps d'information et de sensibilisation des professionnels éducatifs. 4. Mettre en place des temps d'information et de sensibilisation des professionnels de la restauration scolaire.
Description	Actions existantes à renforcer
	1. Mettre en place un programme éducatif à destination des enfants autour du bien-être, de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique au quotidien dans le cadre scolaire et périscolaire. 2. Mettre en place des temps de sensibilisation des parents au maintien ou à l'amélioration des comportements bénéfiques à leur santé et à celle de leurs enfants. - Définir les lieux d'intervention en partenariat avec l'inspection d'académie, le service santé de l'EN et les services Politique de la ville, Petite enfance et Education de la ville. - Mise en place d'une équipe projet pour chaque lieu d'intervention avec les partenaires associés. - Elaboration du programme éducatif scolaire avec le personnel éducatif et l'infirmière scolaire, en fonction de l'âge des enfants et des besoins identifiés. - Elaboration du programme éducatif complémentaire périscolaire avec les associations du quartier et l'Ecole des sports. - Intégration d'actions à destination des parents complémentaires au programme éducatif : atelier diététique ou de cuisine parents/enfants, appui « petit déjeuner des parents » ou « café des parents », moments festifs de partage, etc. S'appuyer sur les parents d'élèves volontaires pour élaborer cette partie du projet.
	Nouvelles actions
	En complémentarité des programmes éducatifs destinés aux enfants et leurs parents : 3. Mettre en place des temps d'information et de sensibilisation des professionnels éducatifs 4. Mettre en place des temps d'information et de sensibilisation des professionnels de la restauration scolaire <u>Trois séances de 2H sur 3 semaines :</u> • Faire formuler les représentations et croyances de santé (alimentation, l'équilibre alimentaire, sport et activité physique, santé, poids…), faire définir de ce qu'est la faim et la satiété, l'envie de manger • Expliciter les habitudes et contraintes liés à la structure • Identification des freins et leviers à l'amélioration des pratiques • Notions sur la croissance, besoins de l'enfant, alimentation équilibrée (groupes d'aliments, rôle), développement du goût, sélectivité alimentaire, néophobie • Définir ce qu'est l'activité physique chez l'enfant, identifier les freins et leviers à la reprise ou au maintien, voire à l'augmentation du temps d'activité au quotidien. • Analyser les pratiques (enfant qui refuse de gouter, enfant obèse ou en surpoids…) • Exercices de construction de repas ou goûters équilibrés <u>Une séance à distance (2H) :</u> table ronde Identifier les modifications qui ont pu être apportées ainsi que les freins rencontrés (personnels, organisationnels et structurels)

en projet

Durée action	☐ Action expérimentale ☒ Action annuelle ☐ Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	☒ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans)	☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☒ Public spécifique : parents
Financements	Budget prévisionnel	A définir pour chaque projet conçu
	Financements pressentis	Ville de Metz RLAM ARS
Déterminants de santé visés	Conditions socio-économiques : Niveau d'éducation Environnement social : Normes et climat social Mode de vie : Acquisition de comportements favorables à la santé	
Politiques publiques concernées	Plan National Nutrition Santé	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions CLS	
	Indicateurs de résultats : Nombre de parents et d'enfants qui déclarent avoir acquis de nouvelles connaissances en matière de nutrition, d'activité physique et d'hygiène de vie et typologie des connaissances acquises Nombre de parents et d'enfants qui déclarent avoir modifié leurs pratiques en matière de nutrition, d'activité physique et/ou d'hygiène de vie et typologie des pratiques	
	Méthode d'évaluation envisagée : …	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☐ Oui ☒ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non	

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
Fiche n°3	**Renforcement des compétences psychosociales des enfants**	
Objectif stratégique	Renforcer les comportements favorables en matière de santé tout au long de la vie	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Ireps Grand Est
	Pilote de la fiche-action	Chargée de projets et d'ingénierie en éducation et promotion de la santé
	Partenaires principaux de mise en œuvre	CDPA 57 (Centre Edison) CMSEA DSDEN 57 et CDESC
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	Le renforcement des compétences psychosociales individuelles est une stratégie au cœur de la promotion de la santé. Traditionnellement mobilisées pour la prévention de comportement à risques, les interventions centrées sur les compétences psychosociales (CPS) renvoient à « l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement » (OMS). A cet égard, renforcer les compétences des élèves c'est permettre à chacun de faire des choix éclairés et responsables, pour lui-même et vis-à-vis d'autrui comme de son environnement. Cette stratégie d'intervention s'inscrit dans une démarche globale d'éducation à la citoyenneté et à la santé à l'école et poursuit l'objectif d'aider chaque élève à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix et d'adopter des comportements responsables. Au cours de la dernière décennie, plusieurs évaluations d'impact ont montré que les interventions en milieu scolaire portant sur le renforcement des CPS des élèves participaient à une prévention efficace des comportements néfastes que pourraient développer les jeunes durant leur adolescence. Aussi, que ce mode d'intervention était tout à fait adapté pour identifier collectivement des situations problématiques en vue de les prendre en charge. Se saisir de cette démarche pédagogique, encore peu travaillée en France, apparaît des plus pertinentes pour ce qui est de développer des savoirs, savoir être, savoir-faire adéquate en matière d'hygiène de vie des plus jeunes. Afin d'assurer un travail efficace sur ces problématiques, il est nécessaire d'y associer les parents, avec le concours des professionnels de l'éducation ; relais essentiels dans l'environnement des plus jeunes. A cet égard, les projets proposés dans le cadre du Contrat Local de Santé présente donc un caractère complémentaire : - Il s'agit d'un programme d'intervention élaboré collectivement, impliquant à la fois élèves, parents et professionnels de l'éducation, dans une démarche suivie qui permettra des actions coordonnées, programmées et inscrites dans le temps ; - Des formations complémentaires proposées à l'ensemble des professionnels du milieu éducatif. Fort d'expériences de travail en commun dans différents établissements du territoire Mosellan et des bilans qui en ont été dressés, l'Ireps, le Centre Edison, et le CMSEA ont fait évoluer leur projet afin qu'il s'adapte aux spécificités territoriales comme aux besoins et demandes des élèves, des instituteurs et des parents.	

en projet

	En perspective, une démarche similaire pourra être étudiée dans le cadre du périscolaire.
Objectifs spécifiques	Renforcer les compétences psychosociales des élèves. Participer au développement de la coordination des membres des équipes pédagogiques de la maternelle au collège de secteur via le CESC inter degré. Renforcer les compétences des professionnels en matière de développement d'un climat scolaire et de conditions de vie favorables au bien-être des élèves au sein des écoles.
Objectifs opérationnels	1. Mettre en place un programme de développement des compétences psychosociales auprès d'élèves de niveau école élémentaire en amont de leur entrée au collège. 2. Mettre en place un programme de développement des compétences psychosociales auprès d'élèves de niveau école maternelle 3. Mettre en place une formation au développement des compétences psychosociales des enfants auprès des professionnels du milieu éducatif (enseignants, ATSEM, périscolaires)
Description	Actions existantes à renforcer Dans une démarche globale d'éducation à la citoyenneté et à la santé à l'école ce projet poursuit l'objectif d'aider chaque élève à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix et d'adopter des comportements responsables. Il nécessite au préalable de recenser les enseignants volontaires pour accueillir le projet et de créer un partenariat avec l'inspection académique et les membres de l'équipe pédagogique de chaque établissement (directeurs, professeurs des écoles, infirmières scolaires). Le projet consiste en un cycle de 6 séances d'intervention d'1h30, sur des thématiques complémentaires :

Mieux se connaitre	Apprendre à mieux se connaitre Découvrir les autres sous différentes facettes
Les représentations de la santé	Faire émerger les représentations de la santé des élèves et les facteurs qui influencent leur santé Identifier les conditions pour se sentir bien dans un groupe
Les qualités	Identifier ses propres qualités
Les émotions	Identifier les différentes émotions Apprendre à faire face au stress et rechercher des solutions
La pression sociale « savoir dire non »	Apprendre à dire non à ce qui peut me nuire, ou à ce dont je n'ai pas envie
La gestion des conflits	Faire émerger les représentations en termes de violence Apprendre à gérer les conflits

Avec une septième et dernière séance : Retour d'expérience et partage parents – enfants.

En complémentarité, une formation sur les CPS à destination des professionnels de l'encadrement et du personnel périscolaire peut être adaptée sur mesure en y

en projet

	intégrant des activités spécifiques au public des enfants et aux temps périscolaires (comment coconstruire un projet / une activité avec les élèves, comment favoriser leur expression sur les temps périscolaires, comment gérer les situations de conflits rencontrées à l'école, etc.). Ainsi pour cette formation sur les CPS : • Habituellement fixée à 2,5 jours, la durée de la formation pourra être adaptée par rapport à la demande et aux besoins des professionnels concernés. • L'Ireps forme des groupes de 10 à 12 personnes maximum par session. • Elle sera reconnue puisque l'Ireps est en cours d'accréditation « *Qualiopi* », comme organisme agréé de formation. • Elle pourra être proposée en lien avec le centre de ressource de Metz. L'occasion de présenter des outils aux professionnels lors des formations et de les accueillir ensuite toute l'année, avec des outils pluri-thématiques à mettre à leur disposition.
	Nouvelles actions
	Elaboration d'un programme d'intervention auprès des élèves d'école maternelle cohérent et coordonné pressenti sur les CPS et la posture des enseignants à la suite du recueil des demandes, à effectuer préalablement auprès de 3 classes maternelles volontaires.
Durée action	☐ Action expérimentale ☒ Action annuelle ☐ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☐ Intercommunal ☒ Communal ☐ Quartiers ☒ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☒ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☐ Public spécifique :
Financements	Budget prévisionnel: 57 400 € Financements pressentis: Ville de Metz ARS Grand Est RLAM
Déterminants de santé visés	Conditions socio-économiques : Niveau d'éducation Environnement social : Empowerment de la communauté, climat social Mode de vie : Acquisition de comportements favorables à la santé
Politiques publiques concernées	La circulaire n° 2011-216 du 2-12-2011 relative à la Politique Educative des Territoires réaffirme que la prévention des conduites à risque doit être intégrée dès l'école primaire et tout au long du cursus scolaire, dans une démarche de promotion de la santé (2011, circulaire n° 2011-216). A cet égard, la directive précise, que la prévention des conduites à risque vise à développer chez l'élève des compétences psychosociales lui permettant de faire des choix éclairés et responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui et de son environnement. Parcours éducatif de santé et Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté Programme de réussite éducative
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions CLS Indicateurs de résultats : Typologie des compétences psychosociales développées chez les élèves lors des séances

Ex projet

	Nombre d'élèves déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances lors des séances et typologie de ces connaissances Nombre de professionnels déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et compétences à la suite du programme ou de la formation et typologie de ces connaissances
	Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fait à différent niveaux : évaluation des séances, des élèves, des enseignants et des partenaires.
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒ Oui ☐ Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
Fiche n°4	**Santé des jeunes : prévenir les conduites à risques et favoriser leur bien-être**	
Objectif stratégique	Renforcer les comportements favorables en matière de santé tout au long de la vie	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structures)	CMSEA (CSAPA) CDPA 57 (Centre Edisson) Ville de Metz (Ecole des sports) Réseau de santé Metz arrondissement
	Pilotes de la fiche-action	Chef de service, CSAPA Les Wads Chargé de mission prévention, Centre Edisson Responsable de l'Ecole des Sports Coordinatrice du RSMA
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Equipes de prévention spécialisée MJC et centres socio-culturels Chef d'établissement, enseignants, médecine scolaire et parents d'élèves Mission locale du Pays messin et chargés d'insertion Point Accueil Ecoute Jeunes Maison des adolescents Associations de quartiers et associations et structures œuvrant en direction des jeunes PJJ et Police municipale Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	Les enjeux sont d'ordres éducatifs et de santé publique : - Les pratiques addictives en tout genre sont en augmentation - La précocité des consommations est un facteur de gravité - L'adolescence est une période propice à l'expérimentation de pratiques à risques En 2012, les pouvoirs publics (MILDECA et DGS) ont décidé de relancer les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) dans le but de renforcer une stratégie d'intervention précoce auprès des adolescents. De manière complémentaire, les programmes de prévention s'avèrent être des leviers puissants pour repérer puis travailler sur les fragilités psychologiques potentielles des adolescents. Les programmes jugés les plus efficaces sont ceux qui aident les adolescents à développer leurs compétences psychosociales. En 2014, l'Inserm (« Conduites addictives chez les adolescents, usage, prévention et accompagnement ») recommandait d'ailleurs déjà de s'appuyer sur les programmes évalués et considérés comme efficaces dans le champ de la prévention de l'usage des substances psychoactives chez les jeunes. Ces programmes proposent des approches interactives, basées sur des activités de groupe et des exercices pratiques, qui apparaissent plus pertinentes que les approches purement didactiques.	

en projet

De plus, ces programmes de prévention visent la promotion d'un environnement attentif et favorable et la réduction du délai entre les premiers signes d'une possible consommation de substances psychoactives et la mise en œuvre de réponses adaptées, qui nécessitent de construire une culture commune entre les différents partenaires des jeunes.

Il est primordial d'envisager les jeunes sous différents contexte et interlocuteurs. En effet, chaque jeune se développe dans un contexte social particulier qui est de nature à influencer son bien-être et son intégration dans la société. Il existe des facteurs multiples qui pourront avoir une influence et le mettre en situation de vulnérabilité. Même si tous les jeunes en situation de vulnérabilité de développent pas de comportements problématiques, ils demandent toutefois une attention particulière durant cette période.

Comment les professionnels, quels que soient leur cadre d'intervention et leur institution de rattachement, peuvent-ils aller au-devant de ces jeunes afin de promouvoir leurs compétences psychosociales et un discours de prévention des comportements à risques ?

Enfin, le milieu scolaire fournit un environnement structuré pour la mise en œuvre de tels programmes, à un moment de la vie des adolescents qui correspond à l'entrée des consommations des différents produits.

Le programme Unplugged est un programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire, reconnu et validé en France. Il favorise les aptitudes intra-personnelles des collégiens (confiance en soi, expression de soi, respect des autres). Il invite également à décrypter les attitudes positives et négatives à l'égard des produits, les influences et attentes du groupe, les croyances sur les produits et leurs effets. Il encourage enfin le développement des habiletés interpersonnelles de communication, d'affirmation et de conciliation.

Le programme Strengthening Families Program (SFP) est un programme éducatif visant à développer les compétences parentales et les compétences psychosociales des jeunes. Il s'adresse prioritairement aux familles « à haut risques » mais peut aussi se décliner de manière plus universelle. Il vise à renforcer les relations et les compétences familiales afin de réduire de manière significative les problèmes de comportements, de délinquance, de conduites à risques et à améliorer les compétences sociales et scolaires.

Développé depuis plus de 20 ans aux Etats-Unis et adapté à la culture de plus de 20 pays, plus de 150 études évaluatives ont permis de démontrer l'efficacité de SFP à différents niveaux dont la réduction de la consommation et de l'initiation aux substances psychoactives (alcool, tabac, drogues illicites) chez les jeunes et les parents.

Pour les parents :

- Augmentation de leur confiance en tant que parent
- Amélioration des relations avec les enfants
- Meilleure communication avec leurs adolescents
- Meilleure compréhension de leurs enfants
- Changement de certains comportements vis-à-vis les enfants
- Amélioration du dialogue autour des conduites addictives
- Changement des croyances normatives autour de la consommation des produits et plus particulièrement du tabac
- Baisse de leurs consommations de tabac

en projet

	Pour les enfants : - Meilleure communication avec leurs parents - Changement de comportements vis-à-vis de leurs parents - Meilleure manière d'exprimer les critiques et de les recevoir - Meilleur dialogue autour des conduites addictives avec les parents - Meilleure résistance à la pression du groupe - Meilleure attention et gestion des émotions - Changement des croyances normatives autour de la consommation des produits et plus particulièrement du tabac - Baisse des consommations/retardement des consommations du tabac pour les 12-16 ans En complémentarité de la prévention des conduites à risques, ce sont également une hygiène de vie (activité physique, alimentation, etc.) et un bien-être qui sont à promouvoir auprès des jeunes, avec des activités participatives source de plaisir et un environnement de proximité favorable. Le tableau de bord sur la santé des 15 à 29 ans en région Grand Est, réalisé par l'Observatoire de la santé en 2020, montre qu'en Moselle 62,3% des licences sportives des 15-19 ans sont détenus par des hommes contre 37,7% par les femmes. L'écart se creuse davantage après 20 ans : 73% des licences sportives des 20-29 ans sont détenus par des hommes contre 27% par les femmes. En outre, seuls 45% des jeunes prennent 3 repas par jour et dans 53% des cas les jeunes ne pensent pas manger équilibré. Pour 45% d'entre eux, le manque de motivation est le principal frein pour manger équilibré. L'enjeu est de réduire les déséquilibres d'accès à la pratique sportive dans les quartiers Politique de la ville et de favoriser l'insertion des jeunes, en développant la pratique sportive féminine, tournée vers une ouverture sociale.
Objectifs spécifiques	Renforcer les compétences psychosociales des jeunes. Développer une culture commune entre acteurs de la jeunesse au service de la stratégie d'intervention précoce pour prévenir les conduites à risques.
Objectifs opérationnels	1. Mettre en place une stratégie d'intervention précoce sur le territoire messin et notamment sur les quartiers prioritaires. 2. Mettre en place un programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire sur le territoire messin et notamment sur les quartiers prioritaires. 3. Mettre en place un programme de soutien aux familles et à la parentalité sur le territoire messin et notamment sur les quartiers prioritaires. 4. Animer un programme d'actions mêlant activités sportives et actions santé auprès de deux groupes de jeunes filles sur les quartiers du Sablon et de Bellecroix.
Description	Actions existantes à renforcer 1. Mettre en place une stratégie d'intervention précoce sur le territoire messin et notamment sur les quartiers prioritaires : le projet vise à développer le pouvoir d'agir ensemble de manière cohérente et indiquée. Il est mis en œuvre en 2021 sur le quartier de Bellecroix par le CSAPA du CMSEA. Le projet consiste à : - Créer l'alliance entre les acteurs du territoire par la constitution d'une équipe projet. - Sensibiliser et informer au repérage précoce des addictions et conduites à risques les professionnels et personnes œuvrant en direction des mineurs :

en projet

- Faciliter l'acquisition d'un langage commun sur les addictions et la compréhension des comportements induits
- Favoriser le repérage précoce des mineurs ayant des conduites addictives et des comportements à risques
- Favoriser un continuum de prise en charge
- Favoriser l'orientation vers les CJC

- Développer un diagnostic partagé par les partenaires sur le territoire

2. Mettre en place un programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire sur le territoire messin et notamment sur les quartiers prioritaires :
Unpluged est un programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire, destinés aux adolescents de 12 à 14 ans, qui met particulièrement l'accent sur l'alcool, le tabac, le cannabis et les écrans. Il comprend 12 séances interactives d'une heure (plus deux séances avec les parents), menées en co-animation par un enseignant et un professionnel de la prévention.

LEÇON	TITRE	ACTIVITES	OBJECTIFS
1	Ouvrir Unplugged	Présentation, travaux de groupe, gestion du contrat, devoirs	Présenter le programme, fixer les règles des leçons, réfléchir aux connaissances sur les drogues
2	Etre ou ne pas être dans un groupe	Jeu de rôle, débat en plénière, jeu	Clarifier les influences et les attentes du groupe
3	Alcool	Travaux de groupe, collage, jeu	Informer les élèves sur les divers facteurs qui influencent la consommation de drogues
4	Vérifier la réalité	Présentation, débat en plénière, travaux de groupe, jeu	Promouvoir l'évaluation critique des informations, réfléchir sur les différences entre sa propre opinion et les faits, corriger les normes
5	La cigarette est une drogue	Quiz, débat en plénière, réactions, jeu	Informer sur les effets de la cigarette, sur la différenciation entre les effets escomptés et les effets réels, et entre les effets à court terme et les effets à long terme
6	Exprime-toi	Jeu, débat en plénière, travaux de groupe	Communiquer de façon appropriée les émotions, faire la distinction entre la communication verbale et la communication non verbale
7	Lève-toi et parle	Débat en plénière, travaux de groupe, jeu de rôle	Promouvoir la confiance en soi et le respect des autres
8	Fêtard invétéré	Jeu de rôle, jeu, débat en plénière	Reconnaître et apprécier les qualités, accepter les réactions positives, pratiquer et analyser la prise de contact avec les autres
9	Les drogues, s'informer	Travaux de groupe, quiz	Informer sur les effets positifs et négatifs de la consommation de stupéfiants
10	Compétences pour faire face	Présentation, débat en plénière, travaux de groupe	Exprimer les sentiments négatifs, faire face aux faiblesses
11	Résolution de problèmes et prise de décision	Présentation, débat en plénière, travaux de groupe, devoirs	Résoudre les problèmes de façon structurée, promouvoir la pensée créative et le contrôle de soi
12	Fixer les objectifs et conclusion	Jeu, travaux de groupe, débat en plénière	Distinguer les objectifs à long et à court terme, réagir sur le programme et

Ce programme est mis en place depuis 2020 sur le quartier de Bellecroix dans le cadre de la stratégie d'intervention précoce menée sur 4 ans par le CSAPA du CMSEA.

	Dans le cadre du CLS, l'enjeu sera de réaliser une évaluation robuste du projet pour favoriser son déploiement sur d'autres quartiers. 4. Animer un programme d'actions mêlant activités sportives et actions santé auprès de deux groupes de jeunes filles : porté et animé par l'Ecole des sports de la Ville de Metz. - Poursuivre l'animation du groupe de 20 jeunes filles « Les courageuses » (de 12 à 16 ans) issues du quartier du Sablon, initié début 2020 : Faire découvrir des activités physiques de pleine nature Travailler la cohésion du groupe au travers d'activités sportives et d'un tournoi en partenariat avec d'autres équipes du Grand Est Transférer des compétences du sport vers une vie citoyenne et républicaine Faire réfléchir à son orientation scolaire Travailler les représentations sur le fait d'être une jeune fille en 2020 Perspective : tendre vers la mixité dans les projets mis en place sur le quartier du Sablon. - Initier, à la rentrée de septembre 2021, l'animation d'un groupe de jeunes filles de 12 à 16 ans sur le quartier de Bellecroix, en partenariat avec les éducateurs spécialisés de l'APSIS-Emergence. Les jeunes filles bénéficieront de 2 séances sportives hebdomadaires sous forme de cycle. Les activités sont choisies en collaboration avec ces dernières en fonction des axes de travail souhaités. Des séjours seront organisés régulièrement afin d'ouvrir le spectre de leurs connaissances. - Co-construire avec l'Ecole des sports des actions santé complémentaires à partir des besoins repérés et demandes des jeunes filles : - actions nutrition et bien-être par le Réseau de santé Metz arrondissement - actions de prévention des conduites à risques Perspectives : proposer des actions santé à d'autres groupes de jeunes formalisés sur le terrain en partenariat avec les acteurs de terrain (MJC, APSIS Emergence, centres socio-culturels, etc.).
	Nouvelles actions
	3. Mettre en place un programme de soutien aux familles et à la parentalité sur le territoire messin et notamment sur les quartiers prioritaires : Le programme SFP est un programme de prévention qui se déroule en 14 sessions interactives de 2h hebdomadaires proposant un temps séparé pour les adolescents et les parents puis en famille. La mise en œuvre nécessite la présence de professionnels formés sur le territoire (un coordonnateur local du programme et 4 animateurs) en lien avec les différents partenaires impliqués auprès des parents et des jeunes. Ce programme est la conceptualisation d'une méthode, dotée d'un certain nombre d'outils pour susciter l'implication et l'adhésion des familles.
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☒ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☒ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels

en projet

	☒ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans)	☒ Public spécifique : parents
Financements	Budget prévisionnel	A définir pour chaque projet
	Financements pressentis	ARS Contrat de Ville Ville de Metz Conseil Régional MILDECA
Déterminants de santé visés	Conditions socio-économiques : Niveau d'éducation Environnement social : Empowerment de la communauté, climat social Mode de vie : Acquisition de comportements favorables à la santé	
Politiques publiques concernées	La circulaire n° 2011-216 du 2-12-2011 relative à la Politique Educative des Territoires réaffirme que la prévention des conduites à risque doit être intégrée dès l'école primaire et tout au long du cursus scolaire, dans une démarche de promotion de la santé (2011, circulaire n° 2011-216). A cet égard, la directive précise, que la prévention des conduites à risque vise à développer chez l'élève des compétences psychosociales lui permettant de faire des choix éclairés et responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui et de son environnement. Parcours éducatif de santé et Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté Programme de réussite éducative	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions CLS	
	Indicateurs de résultats : Typologie des compétences psychosociales développées chez les jeunes lors des séances Nombre de jeunes impliqués dans le projet déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et typologie de ces connaissances Nombre de professionnels déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et compétences à la suite du programme ou de la formation et typologie de ces connaissances	
	Méthode d'évaluation envisagée : évaluation des séances, des jeunes, des professionnels impliqués et des partenaires	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒Oui ☐ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non	

En projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
Fiche n°5	**Promouvoir la santé des habitants à l'échelle des quartiers**	
Objectif stratégique	Renforcer les comportements favorables en matière de santé tout au long de la vie	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Acteurs locaux volontaires (Centres socio-culturels, etc.)
	Pilotes de la fiche-action	Référentes familles des CSC
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Acteurs du quartier Acteurs associatifs spécialisés Professionnels qualifiés Représentants des habitants du quartier Ville(s) et Eurométropole de Metz CD 57 (service social polyvalent)
	Modalité de suivi	Bilan annuel (année scolaire)
Contexte et enjeux locaux	Les inégalités sociales et la précarité génèrent d'importantes disparités en matière de santé globale. Aussi, l'environnement économique, social, éducatif et professionnel impactent directement l'état de santé des populations. Les quartiers prioritaires Politique de la Ville, nommés dans le cadre du Contrat de Ville, sont marqués par la précarisation à minima économique des familles qui résident. Ces quartiers sont majoritairement marqués par un cumul de conditions environnementales défavorables au bien-être de ces habitants. En outre, l'élaboration d'un programme santé à l'échelle du quartier permet d'adapter les actions en mobilisant les ressources présentes sur le quartier et facilite l'implication des habitants dans l'élaboration du programme. L'Observatoire Régional de la Santé Grand Est a élaboré un bulletin d'information « La santé en milieu urbain, des inégalités de santé particulièrement marquées » (octobre 2018). Celui-ci fait état d'une mortalité prématurée élevée dans la plupart des grandes villes du Grand Est (et davantage marquée dans les quartiers les plus populaires), avec un moins bon état de santé dans les villes centre et leur proche banlieue qu'en espace périurbain. L'ORS observe une prévalence du diabète traité élevée dans l'ensemble des QPV de la Région. A partir des bilans de santé réalisés dans les collèges publics, l'ORS remarque que les inégalités socio-géographiques de santé s'observent dès le plus jeune âge, avec des indicateurs de santé des élèves de 6ème des QPV nettement moins favorables que dans l'ensemble de la région, tant en ce qui concerne l'alimentation, la pratique d'une activité sportive, le surpoids et l'obésité, l'accès à une correction visuelle adaptée ou encore le brossage des dents. En Moselle, la prévalence standardisée de personnes diabétiques est supérieure à la valeur nationale (5,9% contre 5%). Les hommes sont plus concernés que les femmes (6,8% contre 4,7%) et 1 personne sur 5 est diabétique au-delà de 65 ans. La proportion de personnes diabétiques augmente avec la défaveur sociale : on compte 4,8% de diabétiques parmi la population des communes les plus favorisées contre 6,4% dans les communes les plus défavorisées. *Source : ORS, Chiffres clés 2018* L'Observatoire national de la politique de la ville, dans son rapport annuel de 2019, observe, qu'au sein des quartiers prioritaires, les habitants se déclarent moins	

en projet

	souvent en « très bonne » ou « bonne » santé que les habitants résidents au sein des autres quartiers urbains : respectivement 54% contre 69%. Plus de la moitié de la population des QPV y est en surpoids (+10 points), en particulier les femmes (+16 points), et elle bénéficie d'une alimentation moins équilibrée. Les habitants de ces quartiers expriment plus souvent avoir une pathologie, à savoir le diabète (+7 points), l'asthme (+6 points), la dépression (+4 points) ou l'hypertension artérielle (+3 points). Un tiers des habitants des quartiers prioritaires se déclarent limités dans les activités quotidiennes à cause d'un problème de santé, dont 13% fortement limités. La moindre activité physique et sportive dans les quartiers prioritaires constitue un des facteurs explicatifs de la fréquence plus importante du surpoids ou de l'obésité dans les QPV. Les comportements alimentaires jouent également un rôle incontestable dans le développement du surpoids, même si le déséquilibre énergétique n'est pas le seul déterminant de l'obésité. La consommation quotidienne de fruits et légumes par les habitants des quartiers prioritaires est moindre comparativement aux autres quartiers urbains : 52% consomment au moins une portion de fruit chaque jour et 49% une portion de légumes (6 et 11 points de moins). Cette alimentation moins équilibrée peut être liée à des caractéristiques individuelles, mais également à l'environnement, notamment la disponibilité de certains produits alimentaires. En effet, des études montrent un lien entre le lieu de résidence, l'accessibilité à l'offre alimentaire et le risque d'obésité [Frouin, 2018]. L'offre existante dans ces quartiers en termes d'approvisionnement alimentaire (diversité, qualité, etc.) ou de restauration peut générer des modes d'alimentation plus à risque en termes de santé. Les pratiques spatiales des habitants des quartiers prioritaires peuvent compliquer l'accès aux services ou équipements situés à proximité de leur logement alors même que leur moindre mobilité dans la ville les rend plus dépendants de ce que leur quartier de résidence peut leur offrir.
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et les compétences des habitants en matière d'hygiène de vie et de bien-être Développer la participation des habitants dans l'élaboration des actions de santé publique Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels en matière d'hygiène de vie et de bien-être
Objectifs opérationnels	1. Elaborer un programme d'actions de prévention/promotion de la santé annuel à destination des habitants du quartier 2. Mettre en place une équipe projet « la santé à l'échelle du quartier » réunissant les porteurs de programme santé et, selon les besoins, les partenaires impliqués
Description	Actions existantes à renforcer
	Programme d'actions de prévention/promotion de la santé annuel à destination des habitants du quartier : - Avec des actions qui s'inscrivent dans les critères qualité des actions « CLS » - S'inscrire dans les objectifs du CLS 2/Contrat de ville et s'appuyer sur les actions existantes et/ou proposées dans ce cadre - Co-construire ce programme à partir des besoins/propositions des habitants du quartier et avec l'aide des acteurs locaux (professionnels spécialisés, autres structures présentes sur le quartier, associations, etc.)

en projet

	- S'appuyer sur des habitants relais « ambassadeurs santé » : aide à la communication voir à l'élaboration des actions - Evaluer la mise en œuvre et les résultats du programme d'actions : appui méthodologique possible du CLS et de l'Ireps
	Nouvelles actions
	Equipe projet « la santé à l'échelle du quartier », réunissant les porteurs de programme santé et, selon les besoins, les partenaires impliqués, afin de : - partager les expériences et capitaliser sur celles-ci - co-construire des actions communes - monter en compétences ensemble (sensibilisation, présentation partenaires, etc.)
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☐ Intercommunal ☐ Communal ☒ Quartiers ☒ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (> 65 ans) ☐ Professionnels ☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel: A définir pour chaque programme santé Financements pressentis: ARS Ville(s) Eurométropole de Metz (Contrat de ville) RLAM CPAM (par le biais d'AAP)
Déterminants de santé visés	Conditions socio-économiques : Niveau d'éducation Conditions de vie : Accès aux ressources hors services de santé Environnement social : Empowerment de la communauté Mode de vie : Acquisition de comportements favorables à la santé
Politiques publiques concernées	Projet régional de santé 2018-2028 Contrat de Ville
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions CLS
	Indicateurs de résultats : Nombre d'habitants participant aux actions déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances en matière de nutrition, d'activité physique et/ou d'hygiène de vie et typologie de ces connaissances Nombre d'habitants déclarant avoir modifié leurs pratiques en matière de nutrition, d'activité physique et/or d'hygiène de vie et typologie de ces pratiques.
	Méthode d'évaluation envisagée : …
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒ Oui ☐ Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
Fiche n°6	**Promouvoir la santé des seniors**	
Objectif stratégique	Renforcer les comportements favorables en matière de santé tout au long de la vie	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Ville(s), CCAS
	Pilotes de la fiche-action	Chargée de mission seniors (Ville) pour les objectifs opérationnels 1 et 2 Service Prévention, animation et solidarité (CCAS) pour l'objectif opérationnel 3
	Partenaires principaux de mise en œuvre	CARSAT Alsace-Moselle CPAM de Moselle ADMR du Pays Messin Conseil Départemental de Moselle Label Vie Conférence des financeurs Fédération des Seniors de Moselle Conseil des Seniors de la ville de Metz Mutualité Française Grand Est Centre social Arc-en-ciel Professionnels spécialisés et agréés pour l'animation des actions Partenaires pour le projet « quartier libre » : Médiathèque du Sablon Ecole des sports municipale Club seniors Soleil d'Automne Comité d'histoire du Sablon Association Atelier 17.91
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	Les plus de 60 ans à Metz représentent 21 % de la population, soit près de 25 000 habitants. En 2025, ils seront 25 %. L'enjeu est de mettre en place des actions favorisant le vieillissement en bonne santé de la population pour : - Préserver l'autonomie des seniors - Améliorer la qualité de vie des personnes âgées - Renforcer le lien social - Renforcer les connaissances et les compétences des seniors en matière d'autonomie et de santé. - Identifier et répondre à leurs besoins pour trouver leur « bien-être » et leur apporter des ressources concrètes et adaptées. Dans le cadre du CLS et du déploiement parallèle de la démarche "Metz, Ville Amie des Ainés", l'objectif est de renforcer l'accès à ces actions de prévention, tout en favorisant la coordination dans le développement de ces actions. Suite à la mise en œuvre du dispositif Messin.e.s Solidaire, le projet « Quartier libre » vise à tisser un véritable filet de sécurité pour une autonomisation et la création de	

en projet

	repères dans le but de fréquenter mieux et plus le quartier, ses habitants, ses associations et ses partenaires institutionnels. Les objectifs sont multiples : • Lever les freins psychologiques (sortir, rencontrer d'autres personnes, se rendre dans un espace public fermé) résultant de l'isolement forcé depuis les confinements successifs surtout pour les plus âgés particulièrement fragilisés • (Re)tisser du lien social et intergénérationnel avec différents acteurs de quartier eux aussi fragilisés par la crise sanitaire • Remobiliser les bénévoles en répondant à leurs besoins exprimés de s'investir davantage de manière variée et plus régulière auprès du public cible Des bénévoles qui s'engagent durablement au-delà de la visite de convivialité ponctuelle à domicile. Créer un lien de confiance dans le temps entre le bénéficiaire et le bénévole, pouvoir être accompagné et dépasser les craintes de faire les choses seul (sortir, pousser la porte d'un lieu culturel, rencontrer les autres habitants du quartier, lier et apprendre avec les plus jeunes…) : le binôme devient moteur.
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et les compétences des habitants en matière d'hygiène de vie et de bien-être Développer la participation des habitants dans l'élaboration des actions de santé publique
Objectifs opérationnels	1. Mettre en place des actions favorisant le vieillissement en bonne santé 2. Favoriser la coordination dans le développement de ces actions 3. Expérimenter le projet « quartier libre » dans le quartier du Sablon
Description	Actions existantes à renforcer
	1. Mettre en place des actions favorisant le vieillissement en bonne santé : - Co-construire les ateliers avec les seniors et à partir de leurs besoins : appui Conseil des seniors et consultation des seniors (démarche Ville Amie des Aînés) - S'appuyer sur les professionnels locaux pour l'animation des actions de prévention
	Nouvelles actions
	2. Favoriser la coordination dans le développement de ces actions : Création d'un outil de suivi partagé 3.Expérimenter le projet « quartier libre » dans le quartier du Sablon : L'identification des bénéficiaires s'effectue par différents canaux : - Les assistantes sociales de la DRPA (Direction des Retraités et Personnes Agées) du CCAS seront sollicitées pour le repérage des personnes suivies sur le quartier du Sablon. - Les bénéficiaires du dispositif Messin.e.s Solidaires, à travers les visites convivialité sur le quartier cible. - Le club séniors "Soleil d'Automne" pour le réinvestissement des membres éloignés pendant la crise. - Les acteurs associatifs et partenaires institutionnels du quartier du Sablon seront également sollicités pour un repérage. - Les bénévoles seront quant à eux sollicités via leur engagement dans le dispositif Messin.e.s Solidaires.

en projet

	Elaboration de 4 parcours en lien avec des structures, partenaires associatifs et institutionnels dans le quartier. Pré-repérage, et possibilité d'ouverture à d'autres partenaires et intervenants. Contenu prévisionnel : 1. Culture et histoire (3 rencontres) Partenaires : Bibliothèque médiathèque du Sablon et Société d'Historicité du Sablon A la médiathèque et au club seniors "Soleil d'Automne Visite de quartier, conférence-débat, lectures et échanges autour d'ouvrages portant sur l'histoire de Metz… 2. Sport-activité physique douce Partenaires : École des sports, Pétanque Sablonnaise Élaboration par les enfants fréquentant l'École des sports et leurs encadrants de séances d'activité physique douce et adaptée aux seniors à refaire chez soi et avec utilisation de petit matériel (auto-massage). Echanges intergénérationnels dans la pratique. 3. Bien-être et estime de soi (3 rencontres) Partenaires : Atelier 17.91 Prendre soin de soi et valoriser ses compétences à travers des ateliers de beauté inclusive (cosmétique maisons) et d'upcycling textile (redonner une nouvelle vie à un vieux vêtement) dans une logique intergénérationnelle (apprendre des ainés, transmission des savoirs…) 4. Socialisation (transversal) Partenaires : Club séniors Soleil d'Automne Découverte de la vie d'un club et de ses activités (jeux de société, échanges avec les membres, goûters, repas dansant)	
Durée action	☒ Action expérimentale (projet « quartier libre ») ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle (objectifs 1 et 2)	
Territoire d'intervention	☐ Intercommunal ☒ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans)	☒ Personnes âgées (> 65 ans) ☐ Professionnels ☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel	Quartier libre : 12 000 € Conférence des financeurs 2021 6 000 € autofinancement CCAS de Metz
	Financements pressentis	Objectif opérationnel 1 : Ville(s) et CCAS CARSAT Conférence des financeurs Projet « quartier libre » : Conférence des financeurs (CD 57) CCAS de Metz
Déterminants de santé visés	Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé et utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention) ; renforcement du pouvoir d'agir ; utilisation des ressources (recours à la prévention) Environnement social : empowerment, participation des habitants	
Politiques publiques concernées	Loi de 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement	

Projet

Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions de CLS 2
	Indicateurs de résultats : Nombre de participants aux ateliers qui déclarent avoir développé des connaissances en matière d'autonomie et de bien-être et typologie des connaissances Nombre de participants aux ateliers qui déclarent vouloir modifier leurs comportements en matière d'autonomie et de bien-être et typologie des modifications envisagées
	Méthode d'évaluation envisagée : …
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒Oui ☐ Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
Fiche n°7	**Programme de réduction des risques cardiovasculaires**	
Objectif stratégique	Renforcer les comportements favorables en matière de santé tout au long de la vie	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Filieris Fédération française de cardiologie
	Pilotes de la fiche-action	Cadre administratif
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Partenariats existants : Ireps Grand Est, Siel Bleu Partenariats à rechercher : Hôpitaux du territoire Instances représentatives des professionnels de santé Professionnels libéraux du territoire CPTS Collectivités territoriales Structures sociales et médico-sociales
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	La Lorraine présente un taux de morbidité et mortalité par maladies cardio-vasculaire supérieur à la moyenne nationale. Certaines de ces pathologies peuvent être évitées ou retardées par l'adoption de comportements protecteurs. Ainsi, le programme expérimental « *Je t'aime mon cœur* » a été implanté en région Lorraine en 2009 sur 6 territoires de santé présentant les indicateurs de santé les plus défavorables en matière de risques cardio-vasculaires : Briey, Saulnois, Bassin Houiller, Sarreguemines, Sarrebourg et Longwy. Financé par l'ARS Grand Est, la Région Grand Est et, en Moselle, par le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle, il pourrait être déployé sur le territoire messin et ainsi répondre aux besoins identifiés dans le cadre du diagnostic local de santé. A travers ce programme, il s'agira de : - Permettre aux médecins traitants, d'évaluer facilement et rapidement le RCV global. - Renforcer les liens entre les professionnels médicaux et paramédicaux, les associations et l'offre hospitalière en éducation thérapeutique du patient. - Renforcer le pouvoir d'action des adhérents au programme Je t'aime mon cœur.	
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances et les compétences des habitants en matière d'hygiène de vie et de bien-être	
Objectifs opérationnels	1. Déployer le programme régional de réduction des risques cardio-vasculaires « Je t'aime mon cœur » sur le territoire messin 2. Mettre en place un Parcours du Cœur sur le territoire messin en partenariat avec la Fédération française de cardiologie	
Description	Actions existantes à déployer	
	1. Programme régional de réduction des risques cardio-vasculaires « Je t'aime mon cœur » Ce programme d'éducation pour la santé vise à aider les personnes présentant des facteurs de risque de maladies cardiovasculaires à trouver leurs propres solutions pour mieux gérer et diminuer ces facteurs de risque et leurs conséquences sur la santé, grâce à un accompagnement complet et gratuit par	

en projet

	des professionnels spécialisés (diététiciens, enseignants en activité physique adaptée, psychologue, tabacologue : http://www.jetaimemoncoeur.fr/) - Informer le grand public du déploiement du programme sur le territoire - Mobiliser des médecins généralistes et spécialistes du territoire autour du programme - Proposer une offre territoriale d'accompagnement pluridisciplinaire appelée « Cellules éducatives » en s'appuyant sur les dispositifs existants : mobiliser les partenaires pour constituer l'équipe, les modalités d'intervention et les locaux
	Nouvelles actions
	Parcours du Cœur sur le territoire messin en partenariat avec la Fédération française de cardiologie
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (> 65 ans) ☐ Professionnels ☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel: A définir Financements pressentis: ARS, Conseil Régional, RLAM
Déterminants de santé visés	Environnement social : Empowerment Mode de vie : Acquisition de comportements favorables à la santé
Politiques publiques concernées	Projet régional de santé 2018-2027
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions CLS
	Indicateurs de résultats : Nombre d'habitants participant aux actions déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances en matière de nutrition, d'activité physique et/ou d'hygiène de vie et typologie de ces connaissances Nombre d'habitants participant au programme déclarant avoir modifié leurs pratiques en matière de nutrition, d'activité physique et/ou d'hygiène de vie et typologie de ces pratiques Nombre d'habitants participant au programme déclarant un renforcement de leur pouvoir d'agir (estime de soi, sentiment d'auto-efficacité personnelles perçue, confiance en soi)
	Méthode d'évaluation envisagée : …
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☐ Oui ☐ Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
Fiche n°8	**Sport Santé pour tous**	
Objectif stratégique	Renforcer les comportements favorables en matière de santé tout au long de la vie	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structures)	CROS Grand Est (Prescri'Mouv) Association Moselle Mouv' Centres socio-culturels Ville(s) Région Grand Est Réseau de santé Metz arrondissement
	Pilotes de la fiche-action	Chargé de mission, CROS Président, Moselle Mouv' Référentes familles des CSC Ville(s) : Chargé de mission Santé + référent au service des Sports Coordinatrice, RSMA
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Maison Sport Santé de Moselle Les clubs sportifs du territoire Associations et fédérations sportives Ecole des sports de la ville de Metz Université de Lorraine, Département STAPS UFR SciFA de Metz Association étudiante L'APAS'sion de Metz Metz Métropole (Contrat de ville) Associations locales (Ligue contre le cancer, etc.) Mutuelles CPTS Ordres et URPS médecins libéraux Hôpitaux Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) CD57
	Modalité de suivi	Mise en place équipe projet Sport-Santé
Contexte et enjeux locaux	En 2011, l'OMS a identifié **l'inactivité physique** comme étant **un facteur de risque pour la santé**. Elle est le 4ème facteur de risque de mortalité à l'échelle mondiale et la **première cause de mortalité évitable en Europe**. La Haute Autorité de Santé définit l'activité physique, au même titre que l'éducation thérapeutique, comme une « **thérapeutique non médicamenteuse validée** » dans la rubrique des règles hygiéno-diététiques. Les activités physiques et sportives ont, pour toute personne quel que soit l'âge et le niveau de pratique, des effets sur la vie sociale et citoyenne (bien-être, convivialité, socialisation, solidarité, valorisation), et des effets sur la personne (estime de soi, confiance en soi…). **Elles permettent une réduction du risque de mortalité précoce à hauteur de 33 % pour toutes causes confondues et à hauteur de 35 % pour les maladies cardio-vasculaires.** Les bénéfices de l'activité physique et sportive se mesurent :	

	- En **prévention primaire** (santé mentale, sur le métabolisme, les muscles, les os, l'état cardiovasculaire, la réponse immunitaire, le cerveau…) - En **prévention tertiaire** (personnes atteintes de maladies chroniques notamment, pour permettre de mieux vivre avec la maladie et limiter son évolution) Il y a également un enjeu de maintien de l'autonomie pour les personnes âgées ou handicapées. **La mise en application du décret sport-santé sur ordonnance** de la loi 2016 de modernisation de notre système de santé pousse à s'engager dans une nouvelle dynamique.
Objectifs spécifiques	Renforcer le déploiement des dispositifs et activités sport-santé dans les quartiers politique de la ville Améliorer la lisibilité et visibilité de l'offre sport-santé sur le territoire messin
Objectifs opérationnels	1. Poursuivre le déploiement des programmes sport-santé sur ordonnance pour les patients atteints de maladies chroniques : - en élargissant le réseau des médecins prescripteurs - en élargissant les structures en capacité d'accueillir et réaliser des créneaux sport-santé (avec une attention particulière pour les quartiers politique de la ville) - en développant l'offre de formation des éducateurs et encadrants (notamment pour l'intégration de patients souffrant de troubles psychiques et handicaps) - en articulant de manière complémentaire l'offre présente sur le territoire messin 2. Optimiser l'intégration progressive des publics concernés vers l'activité sportive de droit commun (notamment publics des programmes d'ETP du RSMA) 3. Développer l'offre d'activité physique adaptée, permettant l'acquisition de l'autonomie pour les jeunes (un enjeu fort pour le jeune public féminin notamment) et la préservation de l'autonomie pour les publics vieillissants 4. Développer l'accompagnement des pratiques sportives autonomes 5. Organiser des actions de sensibilisation auprès des publics sur les bienfaits de l'activité physique régulière 6. Réaliser un état des lieux de l'ensemble des actions menées sur le territoire messin et un bilan annuel pour identifier plus finement les freins à l'accessibilité des actions menées pour les publics prioritaires (notamment en QPV) et orienter au mieux les actions à mener
Description	Actions existantes à renforcer 1. Programmes sport-santé sur ordonnance : Elargir les publics cibles (femmes enceintes, personnes souffrant de maladies mentales, d'addictions, personnes handicapées) Accentuer l'implantation de ces programmes dans les quartiers Politique de la ville 2. Pratique d'activités physiques à la suite des programmes d'ETP : créer des relais avec les clubs sportifs pour un accompagnement adapté à la poursuite d'activité physique. 3. Activités physiques adaptées aux public senior et public féminin : développer l'offre adaptée aux besoins de ces publics Projets de l'Ecole des sports pour le public jeune féminin (voir fiche-action n°4) Activités sport-santé mises en œuvre dans le cadre du dispositif « Metz, Ville Amie des Aînés »

en projet

	4. Accompagnement des pratiques sportives autonomes : animation des parcours sport-santé pour tous VITAMETZ	
	Nouvelles actions	
	5. Actions de sensibilisation du grand public : co-construire une manifestation sport-santé 6. Etat des lieux et bilan annuel des actions sport-santé : appui Maison Sport Santé de Moselle	
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☒ Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	☒ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☒ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans)	☒ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	Prescri'Mouv : ARS/Conseil Régional/CPAM/RLAM Ville(s) et Eurométropole de Metz Conseil Départemental de Moselle CARSAT et Conférence des financeurs
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : Accès aux ressources hors services de santé (loisirs) Environnement social : Intégration sociale, normes et climat social, emporwerment de la communauté Mode de vie : Acquisition de comportements favorables à la santé et utilisation des services de santé (recours à la prévention) Contexte économique et politique : Adaptation aux besoins des populations et prise en compte des déterminants de santé dans les politiques	
Politiques publiques concernées	Les plans régionaux « sport santé bien être » ont deux objectifs majeurs : réduire le temps passé à des activités sédentaires, et augmenter le temps d'activités physiques. Ils s'adressent entre autres aux personnes atteintes de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires…), aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Le décret d'application du sport santé sur prescription de 2017 de la Loi Santé 2016 de modernisation de notre système de santé.	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions CLS	
	Indicateurs de résultats : Nombre d'habitants bénéficiant d'un programme sport-santé qui déclarent mieux connaitre les espaces proposant des activités physiques et sportives et typologie des activités pratiquées	
	Méthode d'évaluation envisagée : …	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒Oui ☐ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☐ Oui ☒ Non	

Brouillon

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
Fiche n°9	**Démarche « Ville sans tabac »**	
Objectif stratégique	Renforcer les comportements favorables en matière de santé tout au long de la vie	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structures)	Ville(s), CDPA 57, CMSEA, Ligue contre le cancer
	Pilotes de la fiche-action	Chargé(s) de mission Santé, Ville(s) Chef de service, CSAPA Les Wads CMSEA Chargé de mission prévention, Centre Edisson Chargée de mission prévention, Comité mosellan de la Ligue contre le cancer
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Professionnels de terrains du champ médical, médico-social, social, éducatif, etc. DSDEN, écoles et collèges Université de Lorraine CCAS Ireps Grand Est CD 57 (Santé publique et PMI)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	Les résultats du Baromètre de Santé Publique France de 2020 indique que la prévalence du tabagisme a diminué en France ces dernières années, avec la mise en place de plans nationaux de lutte contre le tabagisme. En 2020, plus de trois adultes de 18-75 ans sur dix déclaraient fumer (31,8%) et un quart déclaraient fumer quotidiennement (25,5%). Pour l'ensemble de la période couverte en 2020, la prévalence du tabagisme ne varie pas significativement par rapport à 2019. Cependant, entre 2019 et 2020, la prévalence du tabagisme quotidien a augmenté de 29,8% à 33,3% parmi le tiers de la population dont les revenus étaient les moins élevés. Les inégalités sociales restent ainsi très marquées en 2020, avec 15 points d'écart entre les plus bas et les plus hauts revenus. Après une baisse du tabagisme en France métropolitaine de 2014 à 2019, la prévalence se stabilise en 2020. Dans un contexte de crise sanitaire, psychologique, économique et sociale inédite, un des enjeux est de réinstaller une tendance à la baisse et de renforcer encore la lutte auprès des populations les plus vulnérables face au tabagisme.	
Objectif spécifique	Développer la collaboration entre les acteurs de la lutte contre le tabagisme et la collectivité pour mettre en place une politique locale « Ville sans tabac »	
Objectifs opérationnels	Pour réduire la consommation de tabac sur le territoire, 3 objectifs complémentaires : 1. Renforcer les compétences des professionnels relatives à la conduite d'entretiens sur le sevrage tabagique 2. Accompagner les fumeurs dans leur démarche de sevrage 3. Créer une équipe projet spécifique à cette thématique 4. Instaurer une politique « Ville sans tabac » Pour éviter la primo consommation de tabac :	

en projet

	1. Mettre en place un programme de développement des compétences psychosociales auprès d'élèves de niveau école primaire en amont de leur entrée au collège et collégiens (fiches-actions n°3 et n°4) 2. Mettre en place des actions interactives sur la prévention du tabagisme auprès des jeunes
Description	**Actions existantes à renforcer** Pour éviter la primo consommation de tabac : 1. Programme de développement des compétences psychosociales des élèves : cycle d'ateliers en classe adapté à l'âge des enfants, couplée à une formation des professionnels éducatifs. (fiche-action n°3) - Actions sur la prévention du tabagisme auprès des jeunes : théâtre-forum, etc. Appui sur la dynamique du groupe de travail CLS « Enfance, jeunesse, parentalité et santé » et les projets de la fiche-action n°4 du CLS. **Nouvelles actions** Pour réduire la consommation de tabac sur le territoire, 3 objectifs complémentaires : 1.Renforcer les compétences des professionnels relatives à la conduite d'entretiens sur le sevrage tabagique à partir des techniques d'entretien motivationnel : formation à l'entretien motivationnelle des acteurs du territoire pour mieux orienter/accompagner à l'arrêt. 2. Accompagner les fumeurs dans leur démarche de sevrage : s'appuyer sur la campagne nationale « Moi(s) sans tabac » avec un déploiement d'actions au niveau local. 3. Créer une équipe projet « aide à l'arrêt du tabac » : co-élaboration d'un plan d'actions et communication des programmes d'aide à l'arrêt du tabac. 4. Instaurer une politique « Ville sans tabac » : avec la mise en place d'espaces sans tabac pour « dénormaliser » le tabagisme, notamment dans les lieux fréquentés par les jeunes générations (parcs, abords des écoles, etc.). A ce jour, avec l'appui technique de la Ligue contre le cancer, a été testé « Metz Plage sans tabac ».
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☒ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☒ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☒ Public spécifique : les fumeurs
Financements	Budget prévisionnel: A définir selon le plan d'action annuel Financements pressentis: Ville(s) ARS CPAM (AAP) RLAM MILDECA (AAP)

Projet

Déterminants de santé visés	Environnement social : normes et climat social Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé
Politiques publiques concernées	Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 Projet régional de santé 2018-2027 Programme national de lutte contre le tabac (PNLT) 2018-2022 Plan régional de lutte contre le tabac (PRLT) Grand Est
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions CLS
	Indicateurs de résultats : Nombre d'habitants participant aux actions déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances en matière d'aide à l'arrêt du tabac et typologie des connaissances Nombre d'habitants déclarant avoir réalisé une tentative d'arrêt du tabac Nombre d'habitants déclarant avoir arrêté de fumer Nombre d'élèves déclarant avoir acquis des connaissances relatives au tabac et typologie des connaissances acquises Nombre d'élèves déclarant avoir acquis des compétences relativement aux conduites à risque et typologie des compétences acquises par les élèves
	Méthode d'évaluation envisagée : outils d'évaluation adapté à chaque action menée, bilan annuel entre partenaires
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒ Oui ☐ Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☐ Oui ☐ Non

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 1 : Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie	
Fiche n°10	**Promotion des programmes de dépistage organisé des cancers**	
Objectif stratégique	Renforcer les comportements favorables en matière de santé tout au long de la vie	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structures)	Centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers (CRCDC) Comité départemental de la Ligue contre le cancer CPAM de Moselle Centres socio-culturels (programmes santé) Villes(s)
	Pilotes de la fiche-action	Chargé de projets, CRCDC Chargé de mission, Ligue contre le cancer Chargée de mission, CPAM Référentes familles des CSC Chargé(s) de mission Santé, Ville(s)
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Professionnels de santé CPTS URPS Sage-femme Hôpital Clinique Claude Bernard
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	La stratégie nationale de dépistage des cancers vise à détecter les anomalies à un stade précoce pour augmenter les chances de guérison des personnes. Certains cancers font l'objet de programmes organisés avec des examens de référence ayant démontré leur efficacité : cancer du sein depuis 2004 et cancer colorectal depuis 2009. Un nouveau programmé dédié au cancer du col de l'utérus (CCU) a été mis en place en 2018. Des objectifs nationaux de participation ont été fixés : 70 % pour le dépistage organisé (DO) cancer du sein et 45 % pour le DO cancer colorectal. Un objectif de 80 % est envisagé pour le DO CCU. Concernant la Ville de Metz, la participation aux programmes de DO des cancers sur 2018-2019 est significativement faible avec, pour le DO cancer du sein, un niveau inférieur à la moyenne départementale et nationale (source CRCDC) : - 42% de participation au DO cancer du sein à Metz (46% sur Metz Métropole) contre 47 % en Moselle et contre 49% pour la France entière ; - 35% de participation au DO cancer colorectal à Metz (39,5% sur Metz Métropole) contre 35% en Moselle et contre 30,5% pour la France entière.	
Objectif spécifique	Faire évoluer favorablement les représentations des habitants sur les dépistages organisés des cancers	
Objectifs opérationnels	1. Développer des actions de sensibilisation des habitants sur la santé, le cancer et les programmes de dépistage organisé des cancers 2. Renforcer la promotion du dépistage organisé des cancers par les professionnels de santé libéraux	
Description	Actions existantes à renforcer	

en projet

	Faire évoluer les représentations des habitants sur la santé, le cancer et les programmes de dépistage organisé des cancers : - S'appuyer sur la dynamique des programmes d'actions santé dans les quartiers et les « ambassadeurs santé » pour sensibiliser notamment des publics en situation de vulnérabilité : appui sur des actions complémentaires « santé des femmes », sur des actions de promotion/découverte d'activités physiques, etc. - Prendre appui sur les campagnes nationales de communication - Sensibiliser les médecins généralistes : formation en e-learning	
	Nouvelles actions	
	- Elaboration d'outils de communication : veiller à l'utilisation de discours simples, adaptés aux publics bénéficiaires et facilement compréhensibles (méthode FALC) - Mobiliser les sages-femmes sur la promotion du DO des cancers féminins : visite en cabinet	
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☒ Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☒ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans)	☒ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	ARS Grand Est Ville(s) Eurométropole de Metz (Contrat de Ville) CPAM (Appels à projets) RLAM
Déterminants de santé visés	Mode de vie : Utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention)	
Politiques publiques concernées	Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 Convention médicale du 25 aout 2016 applicable aux médecins libéraux Projet régional de santé 2018-2027	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions du CLS	
	Indicateurs de résultats : Nombre de professionnels qui déclarent connaître le Dépistage Organisé (seins, colorectale, col de l'utérus) et ces acteurs. Nombre d'habitants qui déclarent connaître le Dépistage Organisé (seins, colorectale, col de l'utérus) et ces acteurs	
	Méthode d'évaluation envisagée : …	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒Oui ☐ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non	

Projet

en projet

Axe 2 :
Promouvoir le bien-être psychique

Fiche-action n°11 : Promotion du bien-être psychique des enfants

Fiche-action n°12 : Accompagnement des jeunes en souffrance psychique

Fiche-action n°13 : Citoyenneté et participation des personnes malades/handicapées psychiques

Fiche-action n°14 : Soins psychiatriques, santé mentale et précarité

Fiche-action n°15 : Coordination du Conseil local de santé mentale

Fiche-action n°16 : Recherche-action sur la prise en compte des impacts psycho-sociaux de la migration

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 2 : Promouvoir le bien-être psychique	
Fiche n°11	**Promotion du bien-être psychique des enfants**	
Objectif stratégique	Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Centre psychothérapeutique Winnicott
	Pilote de la fiche-action	Conseil local de santé mentale (CLSM)
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Ville de Metz Centre hospitalier de Jury DSDEN 57 CD 57 (Santé publique et PMI)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	L'enfance est la période de la vie qui s'étend de la naissance à l'entrée dans l'âge adulte. Les actions de cette fiche concernent les deux étapes de vie de la petite enfance : avant et après la rentrée à l'école élémentaire, de 0 à 5 ans et de 6 à 11 ans. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la moitié des problèmes de santé mentale commencent avant l'âge de 14 ans, mais la plupart ne sont ni détectés ni traités. Pourtant, une prise en compte précoce des troubles conditionne leur évolution. En France, sur 2 millions de personnes suivies en ambulatoire dans les services de psychiatrie publique, 25 % sont mineurs (Agence technique de l'information sur l'hospitalisation, 2015). Un enfant sur huit serait concerné par des troubles mentaux (Troubles mentaux : dépistage et prévention chez l'enfant et l'adolescent, INSERM, 2013). L'apparition d'un trouble chez un enfant touche en premier lieu ces proches. Il est donc important de mieux les associer et de mieux les accompagner au repérage ainsi qu'au diagnostic, dès la périnatalité (Mission d'information sur la situation de la psychiatrie des mineurs en France, Sénat, 2017). Sur le territoire de Metz Métropole, l'édition 2018 des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) a été l'occasion d'initier la réflexion sur la thématique « santé mentale, enfance et parentalité » avec les acteurs locaux. Dans ce cadre, une enquête à laquelle 250 parents ont répondu a montré leur méconnaissance des spécificités des troubles mentaux chez l'enfant, des moyens de les dépister et des dispositifs et types d'accompagnement pour les prendre en charge. Ces constats rejoignent les préoccupations du Centre psychothérapeutique Winnicott, structure rattachée à l'hôpital de Jury qui accueille les enfants de 0 à 18 ans et leur famille pour une prise en charge des troubles psychologiques, psychiatriques, ou des situations de vie pouvant perturber le développement de l'enfant. Dans la perspective d'établir un parcours de soins précoces clair, gradué et spécialisé, l'un des projets vise la création d'un réseau psypérinatalité ouvert aux acteurs de l'enfance et de la parentalité concernés par les questions de santé mentale. En complément de cette démarche partenariale, une contribution est apportée au projet « Cités éducatives » porté par la Ville de Metz. Ce travail est réalisé avec le soutien du CLSM, notamment l'appui de son coordonnateur pour la mise en œuvre des actions retenues.	
Objectif spécifique	Améliorer l'accompagnement des enfants en souffrance psychique.	

en projet

Objectifs opérationnels	1. Développer le partenariat entre le Centre Psychothérapeutique Winnicott et les acteurs de l'enfance et de la parentalité en créant un réseau psypérinatalité. 2. Améliorer le soutien et la prise en charge en santé mentale des enfants âgés de 6 à 11 ans vivant sur le quartier de Metz-Borny dans le cadre du projet « Cités éducatives » de la Ville de Metz.	
Description	Actions existantes à renforcer	
	Nouvelles actions	
	Projet 1 : création d'un réseau psypérinatalité • Cadrage du projet de réseau (constitution d'une équipe projet, réalisation d'un état des lieux, clarification des moyens d'animation du réseau). • Identification des partenaires (choix du territoire, repérage de l'existant, conception d'une cartographie des acteurs et dispositifs, élaboration d'un répertoire). • Mise en œuvre du partenariat (formalisation de l'engagement, animation de la concertation, identification des besoins et attentes des partenaires, analyse des besoins et freins d'accès aux ressources, élaboration d'un plan d'actions, évaluation du partenariat). **Projet 2 : contribution au projet « Cités éducatives » de la Ville de Metz** • Diffusion d'information en santé mentale auprès des familles, des professionnels des écoles et du périscolaire (affiches, dépliants, réunions et ateliers thématiques). • Promotion auprès des professeurs des écoles de la méthode du Jeu des trois figures (J3F) visant à pacifier les relations entre les enfants en développant leur capacité d'empathie (formation et supervision). • Organisation d'une sensibilisation en santé mentale en salle et/ou à distance destinée aux professionnels des écoles et du périscolaire. • Mise en place d'un espace pluriprofessionnel de concertation pour partager les problématiques professionnelles et réfléchir aux solutions possibles (schémas de compréhension des situations complexes).	
Durée action	☒ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal (réseau psypérinatalité) ☐ Communal ☐ Quartiers ☒ Quartiers Politique de la Ville de Borny (« Cités éducatives »)	
Public visé	☒ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans)	☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☒ Autre : parents
Financements	Budget prévisionnel	Projet « Cités éducatives » • Conception du livret d'information : 6 000 €. • Sensibilisation en santé mentale : 800 € par session et 5 000 € pour un module à distance. • Promotion du Jeu des 3 figures : 900 €/personne, 3 500 €/groupe.

en projet

	Financements pressentis	Ville de Metz Préfecture de Moselle DSDEN 57 ARS Grand Est RLAM
Déterminants de santé visés	Stratégies politiques : partenariat, collaborations et coordination. Implantation des ressources : visibilité, lisibilité, compétences professionnelles. Compétences individuelles : attitudes et aptitudes, compétences psychosociales.	
Politiques publiques concernées	Programme de réussite éducative. Programme « Les 1000 premiers jours ». Stratégie nationale de santé 2018 – 2022. Feuille de route santé mentale et psychiatrie, juin 2018. Circulaire de rentrée n° 2019-088 du 5 juin 2019 - École inclusive. Programme pluriannuel HAS – psychiatrie et santé mentale 2018 – 2023. Parcours « santé mentale » du Projet régional de santé Grand Est 2018 – 2028. Circulaire DHOS/DGS/O2/6 C n° 2005-300 du 4 juillet 2005 relative à la promotion de la collaboration médico-psychologique en périnatalité. Circulaire N°SG/POLE SANTE-ARS/DGCS/DGOS/2019/182 du 31 juillet 2019 relative à la mobilisation des Agences Régionales de Santé (ARS) en faveur du plan de lutte contre les violences scolaires. Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DSS/DIA/2019/179 du 19 juillet 2019 relative à la mise en œuvre des plateformes de coordination et d'orientation dans le cadre des parcours de bilan et intervention précoce des enfants de moins de 7 ans présentant des troubles du neuro-développement.	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : **Réseau psypérinatalité** • Nombre de réunions par rapport au prévisionnel. • Nombre et typologie des participants aux réunions par rapport aux acteurs identifiés. **« Cités éducatives »** • Nombre d'actions réalisées par rapport au prévisionnel. • Nombre de réunions organisées pour développer les actions par rapport au prévisionnel.	
	Indicateurs de résultats : **Réseau psypérinatalité** • Nombre et typologie des actions communes développées. • Nombre et typologie des nouvelles collaborations favorisant la prise en charge en psypérinatalité. **« Cités éducatives »** • Nombre des professionnels du scolaire et du périscolaire qui déclarent une amélioration des relations entre les enfants. • Nombre de professionnels et de parents qui déclarent mieux connaître les ressources en santé mentale et les modalités d'accompagnement des enfants et leurs proches.	
	Méthode d'évaluation envisagée : tableau de suivi, questionnaires, bilan annuel.	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒ Oui ☐ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non (implication des parents pour concevoir les supports d'information).	

en projet

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 2 : Promouvoir le bien-être psychique	
Fiche n°12	**Accompagnement des jeunes en souffrance psychique**	
Objectif stratégique	Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Association Maison des adolescents (MDA) de Moselle
	Pilote de la fiche-action	Conseil local de santé mentale (CLSM)
	Partenaires principaux de mise en œuvre	CMSEA Centre hospitalier de Jury Centre d'accueil pour la santé des adolescents (CASA)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	Les mesures gouvernementales successives mises en place pour contrôler l'épidémie de Covid-19 ont révélé les fragilités psychiques d'une partie de la population, en particulier chez les jeunes. Par ses enquêtes, Santé Publique France a ainsi montré une augmentation de la prévalence de troubles du sommeil, de symptômes anxieux, de symptômes dépressifs, ainsi que de symptômes persistants liés au stress post-traumatique. La santé mentale des jeunes sur le territoire messin était déjà une préoccupation lors de la phase de préfiguration du CLSM. Une partie de l'étude santé mentale réalisée en 2017 par l'Observatoire régional de santé Grand Est (ORS) est d'ailleurs consacrée à la santé mentale des jeunes. Plus récemment, le Projet territorial de santé mentale en Moselle a retenu un axe spécifique à la santé mentale des jeunes. La dernière assemblée plénière du CLSM a été l'occasion de mettre en réflexion la thématique « jeunes et santé mentale ». Les participants au forum qui a suivi cette instance ont proposé des pistes d'actions visant à favoriser le repérage et l'accès aux soins des jeunes en souffrance psychique. Pour agir, il apparaît important de développer le partenariat entre la MDA et les acteurs messins intervenant auprès des jeunes. À cela s'ajoute une attention portée sur la prévention du mal-être des jeunes en faisant connaître les dispositifs de soutien existant.	
Objectif spécifique	Améliorer l'accompagnement des jeunes en souffrance psychique	
Objectifs opérationnels	1. Développer le partenariat entre la MDA et les acteurs messins intervenant auprès des publics jeunes (adolescents, jeunes adultes). 2. Faire connaître aux professionnels, aux jeunes et leurs proches les dispositifs de prévention du mal-être destinés aux jeunes.	
Description	Actions existantes à renforcer	
	Nouvelles actions	
	Partenariat MDA / acteurs jeunesse • Création d'une carte des ressources « jeunes » en santé mentale pour identifier les acteurs et rendre visible le « qui fait quoi ». • Réalisation d'un module de sensibilisation « jeunes et santé mentale » à destination des professionnels réalisé dans le cadre du CLSM.	

en projet

	• Conception d'outils d'aide au repérage et à l'orientation des jeunes en souffrance psychique. • Réalisation d'ateliers d'information à destination des jeunes sur les facteurs d'influence sur la santé mentale au moyen d'un outil comme le Cosmos mental du Psycom. • Participation de la MDA aux Semaines d'information sur la santé mentale par la réalisation d'un événement et/ou le soutien à l'événement d'un partenaire. **Prévention du mal-être** • ***Écout'Émoi*** : Appui du CLSM pour faire connaître le dispositif aux acteurs intervenant dans le secteur de la jeunesse et aux jeunes. • ***Stopblues version « jeunes »*** : poursuite de la collaboration du CLSM, dans le cadre du partenariat entre la Ville de Metz et l'INSERM, pour promouvoir la version Stopblues adaptée aux jeunes (promotion de la consultation nationale en direction des jeunes, réunion publique d'information en partenariat avec la MDA, communication sur le dispositif en collaboration avec la Ville de Metz dès sa mise en œuvre).
Durée action	☒ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☒ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☒ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☐ Professionnels ☐ Autre :
Financements	Budget prévisionnel: Module de formation : 400 €/session (8h x 50 €/h). SISM : intervention d'un psychologue 200 € (2h x 50 €/h). Financements pressentis: ARS Grand Est RLAM
Déterminants de santé visés	Compétences individuelles : empowerment individuel. Stratégies politiques : partenariat, collaborations et coordination. Implantation des ressources : visibilité, lisibilité, compétences professionnelles.
Politiques publiques concernées	Stratégie nationale de santé 2018 – 2022. Feuille de route santé mentale et psychiatrie, juin 2018. Programme pluriannuel HAS – psychiatrie et santé mentale 2018 -2023. Parcours « santé mentale » du Projet régional de santé Grand Est 2018 – 2028. Arrêté du 7 juillet 2021 abrogeant l'arrêté du 27 décembre 2018 et portant approbation du nouveau cahier des charges national relatif à l'expérimentation visant à réduire la souffrance psychique des jeunes.
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : **Partenariat MDA / acteurs jeunesse** • Nombre de réunions par rapport au prévisionnel. • Nombre d'actions réalisées par rapport au prévisionnel. • Nombre et typologie des partenaires impliqués dans les actions prévues. • Nombre et typologie des participants aux réunions par rapport aux acteurs identifiés. **Prévention du mal-être et du risque suicidaire**

Projet

	• Nombre de réunions par rapport au prévisionnel. • Nombre d'actions réalisées par rapport au prévisionnel. • Nombre et typologie de partenaires impliqués dans les actions de communication.
	Indicateurs de résultats : **Partenariat MDA / acteurs jeunesse** • Nombre de partenaires qui déclarent mieux connaître les ressources en santé mentale destinées aux jeunes. • Nombre et typologie des nouvelles collaborations favorisant l'accompagnement des jeunes en souffrance psychique. • Nombre de jeunes ayant participé aux ateliers qui déclarent mieux comprendre le concept de santé mentale les facteurs qui l'influencent. **Prévention du mal-être et du risque suicidaire** • Nombre de partenaires qui déclarent mieux connaître les dispositifs de prévention du mal-être et du risque suicidaire chez les jeunes.
	Méthode d'évaluation envisagée : tableau de suivi, questionnaires, bilan annuel.
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒ Oui ☐ Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☐ Oui ☒ Non

en projet

CCLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 2 : Promouvoir le bien-être psychique.	
Fiche n°13	**Citoyenneté et participation des personnes malades/handicapées psychiques**	
Objectif stratégique	Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Centre hospitalier de Jury
	Pilote de la fiche-action	Conseil local de santé mentale (CLSM)
	Partenaires principaux de mise en œuvre	GEM l'Albatros UNAFAM Moselle GEM Camille Claudel Ville de Metz Eurométropole de Metz
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	« La confusion entre folie, maladie mentale et délinquance/criminalité est prédominante dans la population » (Représentations sociales du « fou », du « malade mental », et du « dépressif » en population générale en France, L'encéphale, 2010). Les préjugés associés à la notion de « santé mentale » font peser un fort risque pour les personnes concernées et leurs proches d'être stigmatisés. La feuille de route « Santé mentale et psychiatrie » de juin 2018 réaffirme la nécessité de lutter contre la stigmatisation des troubles mentaux. Les principes d'égalité des chances, de participation et de citoyenneté sont mis en avant jusque dans le titre de la loi « handicap » du 11 février 2005. À cela s'ajoutent les dispositions de la loi du 27 mai 2008 pour lutter contre les discriminations. Sur le territoire messin, 4 000 habitants vivent avec une affection psychiatrique de longue durée et 12 % de la population présente des signes de fragilité en santé mentale (étude santé mentale sur le territoire messin, ORS Grand Est, 2017). La lutte contre la stigmatisation et les discriminations sont indispensables pour favoriser une participation et une citoyenneté pleine et entière aux personnes vivant avec des troubles psychiques. Pour y parvenir, le CLSM en lien avec ses partenaires, les Groupes d'entraide mutuelle et l'UNAFAM, poursuit la réalisation d'actions contribuant à faire évoluer les représentations de la santé mentale du grand public et des acteurs locaux.	
Objectif spécifique	Faire évoluer favorablement les représentations sur la santé mentale du grand public	
Objectifs opérationnels	1. Favoriser la pratique culturelle et de loisirs des personnes malades/handicapées psychiques. 2. Promouvoir l'emploi et la formation des personnes malades/handicapées psychiques. 3. Sensibiliser le grand public à la santé mentale dans une perspective de lutte contre la stigmatisation. 4. Permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes en souffrance mentale ou vivant avec des troubles psychiques.	
Description	Actions existantes à renforcer	
	Nouvelles actions	

en projet

	Sensibilisation • Conception d'une version grand public du guide santé mentale. • Réalisation d'ateliers de découverte du concept de santé mentale au moyen de l'outil « Le Cosmos mental » développé par le Psycom. • Réalisation d'un documentaire sur le vécu des personnes malades/handicapées psychiques complété par un livret pédagogique pour une utilisation comme outil de sensibilisation. • Organisation annuelle en octobre des Semaines d'information sur la santé mentale - SISM (appel à participation, coordination des événements et communication et bilan de la manifestation). **Culture et loisirs** • Appui du CLSM au projet porté par l'Espace Bernard et Marie Koltès pour mettre en place à Metz un Groupe autonome de spectateurs (GAS) en association avec deux compagnies de théâtre, les GEM et l'hôpital de Jury. • Partenariat avec les acteurs de la culture et des loisirs : cartographie des acteurs, répertoire des structures accessibles, livret de conseils sur l'accessibilité et réseau de référents. **Emploi et formation** • Appui du CLSM aux expérimentations de dispositifs favorisant l'emploi et la formation des personnes malades/handicapées psychiques : projet Tapaj du CSAPA les Wads du CMSEA, projet de la Villa relais de l'hôpital de Jury. • Partenariat avec les acteurs de l'emploi et de la formation : cartographie des acteurs, participation du CLSM au groupe « Vers l'emploi » animé par le Foyer jeunes travailleurs Etap'habitat, livret conseils « santé mentale, emploi et formation ». **Logement** • Poursuite du partenariat avec les acteurs du logement et de l'habitat : ateliers thématiques de formation croisée entre les référents bailleurs et les équipes des Centres médico-psychologiques, participation du CLSM au projet de plateforme logement porté par l'Eurométropole de Metz.
Durée action	☐ Action expérimentale ☒ Action annuelle ☐ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☒ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans) ☒ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☒ Autre : adultes malades/handicapés psychiques
Financements	Budget prévisionnel **Sensibilisation** Guide santé mentale grand public : 2 000 € (conception graphique). Ateliers Cosmos mental : 100 €/session (2 X 50 €/h). SISM : 1 000 € pour soutenir l'organisation d'une marche-concert pour l'édition 2022. **Culture et loisirs** Projet GAS : coût pour 2022 estimé à 9 660 €

Projet

	Financements pressentis	**Sensibilisation** Documentaire : 5 000 € attribués par l'ARS en 2020, report de l'action en 2021 du fait de l'épidémie. RLAM **Culture et loisirs** DRAC (AAP) ARS GEM Ville de Metz **Logement** Eurométropole de Metz ARS
Déterminants de santé visés	Potentiel social : participation sociale. Stratégies politiques : partenariat, collaboration. Compétences individuelles : empowerment individuel. Implantation de ressources : visibilité, lisibilité, accessibilité.	
Politiques publiques concernées	Stratégie nationale « Ma santé 2022 ». Stratégie nationale de santé 2018 – 2022. Feuille de route santé mentale et psychiatrie. Parcours « santé mentale » du Projet régional de santé Grand Est 2018 – 2028. LOI N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. LOI n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : • Nombre d'usagers impliqués dans les actions. • Nombre d'actions réalisées par rapport au prévisionnel. • Nombre et typologie des partenaires impliqués dans les actions.	
	Indicateurs de résultats : • Nombre d'usagers impliqués dans le CLSM qui déclarent une évolution positive par rapport à leur participation et leur citoyenneté. • Nombre d'habitants et de professionnels qui déclarent avoir fait évoluer leurs représentations par rapport à la santé mentale et aux personnes vivant avec un trouble psychique.	
	Méthode d'évaluation envisagée : tableau de suivi, questionnaires, bilan annuel.	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒ Oui ☐ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non	

Projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 2 : Promouvoir le bien-être psychique	
Fiche n°14	**Soins psychiatriques, santé mentale et précarité**	
Objectif stratégique	Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Centre hospitalier de Jury
	Pilote de la fiche-action	Conseil local de santé mentale (CLSM)
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	La promotion de la santé vise l'équité en matière de santé et la justice sociale. Or, les études montrent que la précarité économique est un important déterminant de santé, notamment de santé mentale (étude santé mentale sur Metz Métropole, ORS Grand Est, 2017). Selon l'étude SAMENTA, 30 % des personnes qui vivent à la rue ou sont en grande précarité souffrent de troubles psychiques. Dès sa mise en place, le CLSM a recueilli les témoignages de travailleurs sociaux exprimant leur difficulté à intervenir auprès de personnes en situation de précarité vivant avec des troubles mentaux. À cela s'ajoute le nombre réduit de professionnels de la psychiatrie missionnés pour apporter un soutien aux structures sociales et médico-sociales messines. La perspective d'une EMPP d'ici la fin de l'année 2021 est l'occasion de renouer les liens entre la psychiatrie publique et les acteurs intervenant dans le champ de la précarité. Le CLSM apportera un appui pour reconstruire ce partenariat. Un module de formation « santé mentale et précarité » complémentaire à la sensibilisation en santé mentale et le projet d'une instance d'aide aux personnes en difficulté psychosociale contribueront à tisser des relations entre les professionnels de santé de l'hôpital de Jury et les travailleurs sociaux des collectivités locales, plus spécifiquement autour des publics précaires.	
Objectif spécifique	Développer la coordination et les partenariats entre les professionnels intervenant auprès des personnes en situation de fragilité psychosociale.	
Objectifs opérationnels	1. Développer le partenariat entre l'EMPP de l'hôpital de Jury et les acteurs de la précarité intervenant sur le territoire messin. 2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux pour prévenir et gérer les situations de crise liées aux difficultés en santé mentale d'un usager. 3. Améliorer l'aide aux personnes en souffrance mentale ou ayant des troubles psychiques, dont la complexité de la situation freine l'accès au droit commun.	
Description	Actions existantes à renforcer	
	Nouvelles actions	
	Partenariat EMPP/ acteurs de la précarité • Cartographie des acteurs et des ressources de la « précarité » en lien avec l'organisation de la prise en charge des situations de crise et d'urgence sur le territoire messin. • Appui du CLSM pour développer le partenariat de l'EMPP avec les acteurs de la précarité : réunions, actions/projets, communication. **Formation « santé mentale et précarité »**	

en projet

	• Conception, avec l'avis expert de l'EMPP, d'une sensibilisation sur le thème « santé mentale et précarité » en lien avec la prévention et la gestion des situations de crise. **Aide aux personnes en difficulté** • Étude de faisabilité pour expérimenter une instance pluriprofessionnelle de réflexion et d'aide pour les personnes en difficulté dans le cadre du CLSM.
Durée action	☒ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☒ Autre : adultes en situation de précarité.
Financements	Budget prévisionnel: Module de formation : 400 €/session (8h x 50 €/h). Financements pressentis: Création d'une Équipe mobile psychiatrie précarité (appel à projets ARS en cours)
Déterminants de santé visés	Implantation des ressources : visibilité, lisibilité, compétences des travailleurs sociaux. Stratégies politiques : partenariat EMPP / acteurs locaux, collaboration et coordination entre les acteurs de la crise et de l'urgence.
Politiques publiques concernées	Stratégie nationale de santé 2018 – 2022. Feuille de route santé mentale et psychiatrie – juin 2018. Programme pluriannuel HAS – psychiatrie et santé mentale 2018 -2023. Parcours « Personne en situation sociale fragile » du Projet régional de santé (PRS) Grand Est 2018 – 2028. Circulaire n° 39-92 DH PE/DGS 3 C du 30 juillet 1992 relative à la prise en charge des urgences psychiatriques. Instruction N° DGS/SP1/DGOS/SDR4/DSS/SD2/DGCS/2018/143 du 8 juin 2018 relative à la mise en place du parcours de santé des migrants primo-arrivants. Circulaire N°DHOS/O2/DGS/6C/DGAS/1A/1B/521 du 23 novembre 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie.
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : **Partenariat EMPP/ acteurs de la précarité** • Nombre de réunions par rapport au prévisionnel. • Nombre et typologie des participants aux réunions par rapport aux acteurs identifiés. **Formation « santé mentale et précarité »** • Nombre de sessions réalisées par rapport au prévisionnel. • Nombre et typologie des professionnels inscrits à la formation. **Aide aux personnes en difficulté** • Nombre de réunions par rapport au prévisionnel. • Composition de l'instance par rapport aux partenaires identifiés.
	Indicateurs de résultats : **Partenariat EMPP/ acteurs de la précarité**

Projet

	• Nombre et typologie des actions communes développées. • Nombre de nouvelles collaborations engagées favorisant l'accompagnement des personnes en difficulté psychosociale. **Formation « santé mentale et précarité »** • Typologie des connaissances et compétences acquises par les participants. • Nombre de participants qui déclarent avoir acquis des connaissances et compétences pour prévenir et gérer des situations de crise. **Aide aux personnes en difficulté** • Nombre de partenaires ayant participé à l'instance d'aide et de réflexion qui déclarent mieux collaborer avec les acteurs locaux autour de la situation d'un usager en difficulté.
	Méthode d'évaluation envisagée : tableau de suivi, questionnaires, bilan annuel.
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒ Oui ☐ Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 2 : Promouvoir le bien-être psychique	
Fiche n°15	**Coordination du Conseil local de santé mentale**	
Objectif stratégique	Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Centre hospitalier de Jury
	Pilote de la fiche-action	Conseil local de santé mentale
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Eurométropole de Metz Agence régionale de santé Grand Est
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	Le Centre hospitalier de Jury, avec le soutien de l'Agence régionale de santé et la Ville de Metz, porte depuis bientôt cinq ans le CLSM messin. Cet outil au service des politiques locales aide à définir et mettre en œuvre, par un travail de partenariat et de réseau, les actions pertinentes par rapport aux besoins de la population. Le CLSM réunit institutions, psychiatrie publique, représentants des professionnels de santé, élus locaux, structures sociales et médico-sociales, usagers et aidants. Ses actions visent à développer la prévention et la promotion de la santé mentale. La coordination, les connaissances en santé mentale et le logement sont les trois principaux domaines travaillés sur sa première période de mise en œuvre. Depuis la dernière assemblée plénière, les partenaires se sont concertés autour de quatre nouvelles thématiques (participation et citoyenneté, santé mentale et précarité, enfance et parentalité, jeunes et santé mentale). La période 2021 à 2026 permettra de réaliser les actions identifiées tout en continuant à aider les acteurs locaux à s'impliquer et à collaborer dans le cadre du CLSM. Ce travail se réalisera en articulation avec le Contrat local de santé de la Ville de Metz et le Projet territorial de santé de Moselle.	
Objectif spécifique	Développer la concertation et la coordination entre les acteurs locaux dans le champ de la santé mentale	
Objectifs opérationnels	**Animation** 1. Animer les instances du CLSM (comité de pilotage, assemblée plénière et groupes projets). **Interconnaissance** 2. Mettre en place des temps de formation et de stage croisés. 3. Faire évoluer le module de base de sensibilisation en santé mentale en l'adaptant dans un format numérique accessible à distance. 4. Réaliser une observation en continu de l'adéquation entre l'offre et les besoins en santé mentale sur le territoire messin. **Coordination** 5. Actualiser et faire évoluer les outils de coordination. 6. Actualiser et faire évoluer les outils de communication avec les partenaires du CLSM (site internet, lettre d'information).	
Description	Actions existantes à renforcer	
	Animation	

en projet

	• Réalisation d'états des lieux et de synthèse des données en fonction des thématiques et des projets dans une démarche partagée avec les partenaires. • Animation des instances du CLSM avec une attention particulière pour permettre la participation de personnes concernées. **Interconnaissance** • Ajustement des actions réalisées pour permettre aux partenaires de suivre l'actualité du CLSM et se tenir informés en matière de santé mentale. • Adaptation en version numérique du module de base de sensibilisation en santé mentale, au moyen notamment d'interventions filmées de partenaires sur les thèmes abordés. Le contenu sera accessible à tout moment sur une plateforme internet dans le but de limiter les contraintes d'une formation en salle. **Coordination** • Poursuite d'actions favorisant la connaissance et l'utilisation des outils de coordination. • Actualisation et évolution des outils créés pour favoriser l'interconnaissance entre les acteurs locaux intervenant dans le champ de la santé mentale.
	Nouvelles actions
	Interconnaissance • Conception d'une formation croisée à partir d'une analyse des besoins des acteurs impliqués dans le CLSM.
Durée action	☒ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☐ Autre : élus, aidants et usagers.
Financements	Budget prévisionnel: Module numérique de sensibilisation en santé mentale (5000 € : matériel de création du contenu, hébergement). Financements pressentis: ARS Eurométropole de Metz
Déterminants de santé visés	Implantation des ressources : visibilité, lisibilité, compétences des travailleurs sociaux. Stratégies politiques : collaboration et coordination entre les acteurs locaux dans le cadre du CLSM. Potentiel social : empowerment communautaire, participation des personnes concernées.
Politiques publiques concernées	Stratégie nationale de santé 2018 – 2022. Feuille de route santé mentale et psychiatrie – juin 2018. Instruction N°DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville.
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : • Nombre d'actions réalisées par rapport au prévisionnel.

Projet

	• Nombre et typologie des réunions organisées dans le cadre du CLSM. • Nombre et typologie des acteurs représentés dans les instances du CLSM.
	Indicateurs de résultats : • Nombre de partenaires qui déclarent avoir développé des collaborations dans le cadre du CLSM. • Professionnels impliqués dans le CLSM qui déclarent mieux connaître l'offre et les besoins en matière de santé mentale de la population.
	Méthode d'évaluation envisagée : tableau de suivi, questionnaires, bilan annuel.
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒ Oui ☐ Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 2 : Promouvoir le bien-être psychique	
Fiche n°16	**Recherche action sur la prise en compte des impacts psycho-sociaux de la migration**	
Objectif stratégique	Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	CCAS de Metz
	Pilote de la fiche-action	Chargé de mission prospective
	Partenaires principaux de mise en œuvre	DDETS (Direction départementale de l'emploi, du Travail et des Solidarités) Agence régionale de santé Grand Est Antenne Lorraine Nord du Centre régional du psychotraumatisme Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (CH de Jury) Université de Lorraine - Institut Pierre Janet Service social polyvalent, PMI et ASE du Territoire Metz-Orne
	Modalité de suivi	Constitution d'un groupe de travail, production d'un rapport d'étude, suivi annuel de la mise en œuvre d'actions
Contexte et enjeux locaux	Depuis quelques années le terme « migrant » est utilisé pour définir une réalité protéiforme d'individus. Cette réalité englobe les étrangers, les immigrés, les demandeurs d'asile, les réfugiés, les déboutés du droit d'asile, les primo-arrivants. Selon les retours des acteurs de terrain, ces populations souffrent d'une prise en compte partielle de leur santé mentale, impactée pour beaucoup par la migration en elle-même et par les conditions d'accueil et de processus d'intégration. En 2019, la Moselle a connu un flux de 5 850 premières demandes d'asile, soit 47% des flux du Grand Est. La région Grand Est est la deuxième région en nombre de places du Dispositif National de Demande d'Asile (DNA) derrière l'Ile de France, avec 11 283 places. Dans son étude relative à l'hébergement et au logement accompagnés sur le territoire de Metz Métropole, menée dans le cadre du Plan logement d'abord en mai 2020, le cabinet FORS a recensé dans l'Eurométropole de Metz 1 320 places d'hébergement accueillant des personnes issues de la demande d'asile et des réfugiés, dans et hors DNA. En 2020, se sont présentés au Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile (GUDA) de Metz : 21% d'Albanais, 11% de Serbes, 24% d'autres ressortissants des Balkans ou de la Géorgie, 8% de Nigérians, 7% d'autres africains sub-sahariens et 28% d'autres nationalités. Au regard des années passées, il est constaté une augmentation de la part des africains sub-sahariens et une réduction de la part du public originaire des Balkans. La Ville de Metz, le CCAS de Metz, la DDETS, le Conseil Départemental et d'autres acteurs souhaitent se mobiliser autour d'un projet de recherche-action pour mieux qualifier les besoins en santé mentale de ces populations au regard de leurs profils, leurs parcours migratoires et les modalités d'accompagnement proposées ; ainsi que de renforcer les connaissances des travailleurs sociaux et bénévoles accompagnants ces publics.	

en projet

Objectif spécifique	Développer la coordination et les partenariats entre les professionnels intervenant auprès des personnes en situation de fragilité psychosociale	
Objectifs opérationnels	1. Réaliser une étude « recherche-action » pour qualifier le phénomène migratoire sur le territoire messin et ses impacts sur la santé mentale des publics migrants : profils, parcours migratoires, motivations, impacts sociaux et psychologiques. 2. Enrichir cette étude d'un état des lieux des actions permettant de répondre aux besoins des publics migrants en matière de santé mentale 3. Mettre en place une sensibilisation des travailleurs sociaux et des bénévoles expérimentés accompagnant les migrants aux psycho-traumatismes de ces publics et à leur prise en compte dans les parcours d'accompagnement médico-psycho-social.	
Description	Actions existantes à renforcer	
	Nouvelles actions	
	Le prestataire retenu dans le cadre d'un appel d'offre devra détailler les actions permettant à chaque fois d'allier démarche de recherche-action et formation, notamment les étapes suivantes : - Constitution d'un groupe de travail et définition du périmètre de l'étude - Elaboration des outils de recueil de données et de passation d'entretiens - Elaboration d'un cadre de référence partagé - Analyse des données de l'étude - Formalisation d'un rapport de restitution - Définition des objectifs et méthodes d'accompagnement des travailleurs sociaux	
Durée action	☒ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☐ Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	☐ Intercommunal ☒ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans)	☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☒ Autre : migrants
Financements	Budget prévisionnel	Coût de l'étude à définir (cahier des charges et appel d'offres) Coût des actions à déployer en réponse aux besoins qui seront identifiés dans l'étude (budget à définir au moment de l'élaboration des actions)
	Financements pressentis	CCAS de Metz Ville de Metz ARS Grand Est
Déterminants de santé visés		
Politiques publiques concernées	Programme régional d'accès aux soins et à la prévention	
	Indicateurs de processus :	

en projet

Modalités d'évaluation	• Actions réalisées dans le cadre de l'étude par rapport au cahier des charges prévisionnel. • Nombre et typologie des professionnels ayant participé au projet et à la formation.
	Indicateurs de résultats : • Nombre et typologie des actions mises en place en réponse des résultats de l'étude. • Professionnels impliqués dans le projet qui déclarent mieux connaître l'offre et les besoins en matière de santé mentale des populations migrantes.
	Méthode d'évaluation envisagée : tableau de suivi, bilan en groupe de travail, évaluation des actions menées
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒ Oui ☐ Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non

en projet

Axe 3 :
Renforcer les environnements favorables à la santé

Fiche-action n°17 : Développer un urbanisme favorable à la santé

Fiche-action n°18 : Une communication renforcée sur la qualité de l'air extérieur

Fiche-action n°19 : Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillants des enfants

Fiche-action n°20 : Préserver durablement la ressource en eau potable

Fiche-action n°21 : Charte « Ville et territoire sans perturbateurs endocriniens »

Fiche-action n°22 : Environnement, mobilité active et santé

Fiche-action n°23 : Bellecroix, un quartier nature et santé

Fiche-action n°24 : Alimentation : améliorer l'accès à une offre de qualité

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé	
Fiche n°17	**Développer un urbanisme favorable à la santé**	
Objectif stratégique	Améliorer l'aménagement des environnements physiques locaux du territoire (eaux, sols, air)	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Eurométropole de Metz Ville de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Chargé de mission Planification territoriale : Eurométropole de Metz Chargée de mission Santé : Ville de Metz Directeur adjoint Pôle Parcs, jardins et espaces naturels : Ville de Metz Chargé de mission : Mission Transition écologique Ville de Metz
	Partenaires principaux de mise en œuvre	AGURAM DREAL CNFPT ATMO Grand Est ARS Grand Est Les professionnels de l'aménagement du territoire
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	L'état de santé de la population ne dépend pas seulement de la qualité du système de santé mais aussi des conditions de vie de chacun, ainsi que des déterminants sociaux, environnementaux et économiques. A l'heure où les trois-quarts de la population française vivent en zone urbanisée, les choix d'aménagements constituent d'importants leviers de promotion de la santé. Ils peuvent être favorables à l'activité physique comme au repos ; en assurant un logement digne et une mobilité pour tous ; favorisant le lien social dans le même temps. Ces actions positives pour la santé humaine le sont également pour l'attractivité d'une ville. **Les nombreux aspects de la planification et de la conception de nos environnements ont des conséquences significatives sur la santé et le bien-être.** S'ils n'influent peut-être pas directement la longévité, ils affectent néanmoins le bien-être physique et mental – et, en conséquence, le plan économique et la productivité des employés du territoire. Parmi les grands principes du Code de l'urbanisme (version janv. 2016), on trouve les 2 objectifs suivants : - « Assurer la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, culturelles… » ; - « Assurer la sécurité et la salubrité publiques ». Même si les PLU/PLU(i) n'ont pas pour objectif affiché d'améliorer la santé de la population, **ils restent néanmoins des leviers pertinents pour y parvenir**. Par ailleurs, la présence du végétal répond à une demande croissante de la population et permet non seulement de rendre les villes plus vivables, mais aussi	

en projet

	plus aimables, ce qui constitue un enjeu majeur à l'heure des injonctions de densification du tissu urbain. Avec plus de 580 hectares d'espaces verts gérés par la ville, soit environ 45 m2 de verdure par habitant, Metz se place parmi les premières villes vertes de France. Pour végétaliser intelligemment son territoire, la Ville de Metz a initiée en 2017 une étude, menée en partenariat avec le CEREMA et l'Eurométropole de Metz, qui a permis d'identifier pour 85 espèces de végétaux (arbres, arbustes et plantes grimpantes) les services rendus (amélioration de la qualité de l'air, lutte contre les ilots de chaleur urbains, support de biodiversité, amélioration du cadre de vie), les contraintes associées (allergies et contraintes physiques), ainsi que les typologies d'espace que lesquelles elles sont le mieux adaptées. Cette étude a abouti fin 2019 à la création d'un outil informatique d'aide à la conception et 85 fiches-espèce permettant de sélectionner les essences en fonction des services attendus et des contraintes à éviter (disponibles sur metz.fr). L'enjeu aujourd'hui est d'étendre les espèces végétales étudiées et le prisme des services/contraintes et d'évaluer l'amélioration des services rendus par la végétation.
Objectifs spécifiques	Développer les compétences et les connaissances des professionnels de l'aménagement du territoire en matière de santé globale Développer l'intégration des enjeux de santé de manière transversale dans la mise en œuvre et l'élaboration des politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire
Objectifs opérationnels	1. Sensibiliser et informer les acteurs de l'aménagement du territoire de l'impact de l'environnement sur la santé et de la prise en compte de la santé des habitants dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme 2. Intégrer la notion de santé environnement dans le PLU/PLUi 3. Créer une cartographie des acteurs de la santé environnementale à l'usage des professionnels de l'aménagement du territoire 4. Poursuivre l'aménagement des espaces verts favorables à la santé 5. Etendre l'étude SESAME à 250 espèces étudiées 6. Mettre en place une Charte de bonnes pratiques sur le déploiement de la 5 G
Description	Actions existantes à renforcer 4. Poursuivre l'aménagement des espaces verts favorables à la santé : végétaliser massivement le territoire (3 000 arbres/an) - développer les corridors terrestres, et favoriser le développement de la faune et de la flore locale ; - augmenter la surface de canopée du territoire, améliorer le confort estival des citadins et lutter contre les ilots de chaleur urbains notamment en période de canicule ; - améliorer la qualité de l'air et préserver la santé des habitants face à la pollution ; - favoriser l'infiltration des eaux pluviales et de lutter contre les inondations ; - adapter la ville au changement climatique afin de réduire la vulnérabilité du territoire et de renforcer sa résilience ; - offrir un cadre de vie agréable, sain et attractif aux habitants. Plusieurs actions pourront être développées afin de répondre aux enjeux de biodiversité, d'ilots de chaleur, de qualité de l'air, de gestion des eaux pluviales et

en projet

de paysage valorisant ainsi le rôle multifonctionnel de la trame verte. Il pourra ainsi s'agir de :
- Plantation d'arbres, mise en place de structures du type « Urban Canopée », création de forêts urbaines (en lien avec le « Plan canopée ») ;
- Plantation d'essences buissonnantes
- Plantation de jachères
- Végétalisation (façades, pergolas, toitures, clôture,)
- Mise en place d'une gestion différenciée
- Désimperméabilisation, créations de noues végétalisées (en lien avec le programme de végétalisation des cours d'écoles en cours).

Afin de favoriser l'expression des services écosystémiques attendus, le choix des essences s'appuiera sur l'étude SEAME.

5. Etendre l'étude SESAME à 250 espèces étudiées

Une 2ème phase de l'étude SESAME est en cours (SESAME 2 2020-2022), menée partenariat avec le Cerema, l'Eurométropole de Metz, la Métropole du Grand Nancy, la Caisse des Dépôt et de Consignation, la DREAL Grand Est, la DGALN, etc. Cette 2ème phase doit permettre :
- d'augmenter le nombre d'espèces étudiées : passage de 85 à 250 espèces minimum ;
- d'étudier d'autres services écosystémiques rendus par les espèces végétales : contribution des végétaux au cycle de l'eau et notamment à l'infiltration des eaux pluviales, maintien de la structure des sols, fourniture de nourriture à l'Homme ;
- d'étudier d'autres contraintes : contrainte sanitaire (maladies, parasites), caractère épineux, croissante lente, etc. ;
- d'améliorer l'outil existant : passage à un outil web
- de l'adapter à d'autres contextes climatiques.

Tester l'outil SESAME en conditions réelles en évaluant l'impact des végétaux (choisis via SESAME) sur la qualité de l'air et la biodiversité en milieu urbain :
14 espèces ont été sélectionnées via SESAME pour leur capacité à améliorer la qualité de l'air et à favoriser la biodiversité. Une centaine d'arbres et arbustes ont été plantés en novembre 2020. Des analyses de la qualité de l'air et de la biodiversité seront réalisées tous les 2 ans à compter de 2020 (diagnostics avant et après plantations) :

- Qualité de l'air : 4 polluants mesurés :
  - NO2, PM10 mesurés via des capteurs de qualité de l'air mis en place par ATMO Grand Est
  - Métaux lourds et HAP mesurés via des analyses foliaires (à compter de 2021 par Biomonitor)

Biodiversité : inventaire des oiseaux, reptiles, insectes, chiroptères et autres mammifères par l'Atelier des Territoires

Nouvelles actions

1. Sensibiliser et informer les acteurs de l'aménagement du territoire de l'impact de l'environnement sur la santé et de la prise en compte de la santé des habitants dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme :

- Mise en place de la formation du CNFPT « Urbanisme et santé »

- Mise en place avec ATMO Grand Est d'une journée technique de sensibilisation à la prise en compte de la qualité de l'air dans les projets d'urbanisme auprès des

en projet

	acteurs professionnels publics/privés de l'urbanisme et de la construction tels que les aménageurs, constructeurs, bailleurs, architectes, associations, entreprises, etc. - Acculturation à la thématique urbanisme et santé avec l'aide de l'Aguram : outils en ligne, etc. 2. Intégrer la notion de santé environnement dans le PLU/PLUi : intégrer des éléments socles urbanisme et santé lors de la révision du PLUi en 2023. 3. Créer une cartographie des acteurs de la santé environnementale à l'usage des professionnels de l'aménagement du territoire 6. Mettre en œuvre une Charte de bonnes pratiques sur le déploiement de la 5 G : le comité de pilotage « 5 G » et les 5 groupes de travail qui ont réalisé un travail d'étude en 2021 sur 5 thématiques (santé, développement durable, économie, usages et urbanisme) ont donné lieu à l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques sur le déploiement de la 5 G à destination des opérateurs. L'objectif est maintenant de s'assurer du respect de la mise en œuvre de cette charte.
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel
	Financements pressentis: Eurométropole de Metz Ville de Metz ATMO Grand Est Fondation UEM (espace test SESAME) Appel à projets TVB Grand Est (DREAL, Région Grand Est, AERM)
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : environnement physique et accès aux ressources (espaces verts et de loisirs) Contexte économique et politique : prise en compte des déterminants de santé dans les politiques
Politiques publiques concernées	Plan Régional Santé Environnement 3 2017 – 2021 PLU et PLUi Ambition Climat 2030
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation actions CLS
	Indicateurs de résultats : Nombres d'actions/projets portées par les pouvoirs publics, relevant de l'aménagement du territoire, qui ont intégré la notion de santé dans leur élaboration et/ou leur mise en œuvre et nature de cette intégration Nombre d'appels projets émis par les pouvoirs publics qui intègrent la notion de santé aux problématiques d'aménagement du territoire
	Méthode d'évaluation envisagée : …
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒Oui ☐ Non

Projet

	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☐ Oui ☒ Non

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé	
Fiche n°18	**Une communication renforcée sur la qualité de l'air extérieur**	
Objectif stratégique	Améliorer l'aménagement des environnements physiques locaux du territoire (eaux, sols, air)	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Eurométropole de Metz Ville de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Chargé de mission Air Energie Climat, Metz Métropole Chargée de mission santé, Ville de Metz
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Service Parcs, jardins et espaces naturels et mission transition écologique et solidaire de la Ville de Metz Autres villes volontaires de l'Eurométropole de Metz ATMO Grand Est ARS Grand Est Réseau Pollin'air Institut européen d'écologie CHR Metz-Thionville
	Modalité de suivi	
Contexte et enjeux locaux	L'Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (Aguram) a réalisée en 2021 une étude complémentaire au diagnostic local de santé de 2016, portant notamment sur la qualité de l'air. L'Aguram observe que les émissions des polluants atmosphériques impactent fortement la santé humaine sous une multitude d'aspects. Au niveau de la métropole messine, certains polluants affichent des niveaux particulièrement importants (supérieurs aux seuils définis par l'OMS) : les particules fines (cancérigènes) et l'ozone (source de troubles respiratoires). Ces polluants sont essentiellement générés par les transports routiers, le chauffage au bois, le labour des cultures, la construction et l'industrie. Les grands axes de circulation automobile (routiers et autoroutiers) sont fortement générateurs de pollution (oxydes d'azote, provoquant des problèmes respiratoires notamment chez les plus fragiles). Ceci renforce la nécessité de développer des mobilités alternatives, pour le fret aussi bien que pour le transport de voyageurs. A Metz, comme en France, la tendance est globalement à la baisse sur l'ensemble des polluants atmosphériques du fait de l'amélioration des performances des véhicules et de l'industrie. Sous l'effet du dérèglement climatique, les vagues de chaleurs sont plus fréquentes et plus longues, accentuant la pollution à l'ozone et la dissémination des pollens, et créant des îlots de chaleur urbains. Des choix d'aménagements adaptés sont susceptibles de réduire ces impacts (végétalisation, verdissement, plantation, place de l'eau, réduction de l'impact de l'activité humaine…). En complémentarité des objectifs fixés dans les autres fiches-actions de l'axe 3 du CLS et du Plan Climat du territoire, l'enjeu est de sensibiliser le grand public et améliorer la communication liée à la qualité de l'air.	

en projet

	La Ville de Metz, par le biais des agents municipaux du service des Espaces verts, participe déjà à la surveillance des pollens par le biais du réseau Pollin'air. Le réseau lorrain d'observateurs des pollens se présente sous la forme d'une plateforme numérique qui met en relation les observateurs des plantes allergisantes qui la renseignent et les personnes allergiques qui s'y inscrivent. Ces dernières peuvent ainsi être informées en temps réel de l'arrivée des pollens auxquels elles sont allergiques et prendre des dispositions pour prévenir leurs symptômes.
Objectif spécifique	Renforcer l'engagement politique en faveur des environnements physiques du territoire
Objectifs opérationnels	*1. Renforcer le partenariat entre Institut européen d'écologie et ATMO GE avec la mise en place de l'Observatoire Air-Climat-Energie* 2. Réaliser une évaluation quantitative des impacts de la pollution de l'air (EQIS) 3. Développer/expérimenter/évaluer des outils de communication grand public sur la sensibilisation aux pollens et pics de pollution 4. Mettre en place un sentier pollinique et un parcours pollens et lichens et ateliers de sensibilisation au jardin botanique de Metz 5. Mettre en place des animations de sensibilisation à la qualité de l'air extérieur
Description	Actions existantes à renforcer
	5. Mettre en place des animations de sensibilisation à la qualité de l'air extérieur : s'appuyer sur la programmation des Semaines du développement durable et sur les outils d'ATMO Grand Est avec les capteurs Air Beam
	Nouvelles actions
	1. Renforcer le partenariat entre Institut européen d'écologie et ATMO GE avec la mise en place de l'Observatoire Air-Climat-Energie : à revoir avec asso et élu 2. Réaliser une évaluation quantitative des impacts de la pollution de l'air (EQIS) : en partenariat avec ATMO Grand Est. - Créer un groupe de pilotage avec tous les acteurs impliqués pour convenir ensemble des paramètres de l'étude. - Rassembler les données nécessaires auprès des partenaires. - Utiliser la méthodologie publiée par Santé Publique France (SPF) pour réaliser une EQIS sur le territoire messin. - Communiquer sur l'impact de la pollution de l'air sur la santé et utiliser ce levier pour dimensionner de futures actions pour améliorer la qualité de l'air. 3. Développer/expérimenter/évaluer des outils de communication grand public sur la sensibilisation aux pollens et pics de pollution - Continuer à promouvoir le réseau Pollin'air - Renforcer la visibilité de l'information auprès du grand public 4. Mettre en place un sentier pollinique et un parcours pollens et lichen et ateliers de sensibilisation au jardin botanique de Metz
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal

en projet

	☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans)	☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	Eurométropole de Metz Ville de Metz ARS Grand Est
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : environnement physique Contexte économique et politique : prise en compte des déterminants de santé dans les politiques	
Politiques publiques concernées	Plan Régional Santé Environnement 3 2017 - 2021	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : …	
	Indicateurs de résultats : …	
	Méthode d'évaluation envisagée : …	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒Oui ☐ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non	

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé	
Fiche n°19	**Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillants des enfants**	
Objectif stratégique	Améliorer l'aménagement des environnements physiques locaux du territoire (eaux, sols, air)	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Ville de Metz Eurométropole de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Ville de Metz, Service éducation : technicien stratégie patrimoniale et chargée de mission projets inter-pôles Ville de Metz : Chargée de mission Santé Ville de Metz : Coordinatrice Petite enfance Eurométropole de Metz : Chargé de mission Air Energie Climat
	Partenaires principaux de mise en œuvre	ATMO Grand Est EAJE et établissements scolaires CD 57 (service mode d'accueil)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	Nous passons la plus grande partie de notre temps dans un espace clos. Ce temps à l'intérieur augmente encore plus pour les personnes vulnérables telles que les enfants, qui passent près de 90 % de leur temps dans des lieux clos (logement, transports, école ou crèche). Il est donc important de s'assurer de la bonne qualité de l'air que l'on y respire. Une étude française, réalisée en 2013 par l'Agence nationale de sécurité sanitaire et l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, estime que 20 000 décès par an et 28 000 nouveaux cas de pathologies sont liés à la pollution de l'air intérieur. Son coût socio-économique annuel s'élève à 19 milliards d'euros. Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut favoriser l'émergence de symptômes tels des maux de tête, de la fatigue, des irritations et manifestations allergiques, de l'asthme, etc. Une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a, au contraire, un effet positif démontré sur la diminution du taux d'absentéisme, le bien-être des occupants et l'apprentissage des enfants. La surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) dans certains Etablissements Recevant du Public (ERP) est une obligation réglementaire depuis la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010. Elle doit être mise en œuvre tous les 7 ans par le propriétaire ou l'exploitant de l'établissement et comporte : • d'une part, l'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement ; • et, d'autre part, pour les polluants réglementés que sont le formaldéhyde, le benzène, le dioxyde de carbone et dans certains cas le tétrachloroéthylène (ou percholoréthylène) : ○ soit la réalisation de campagnes de mesures des polluants par des organismes accrédités selon le référentiel LAB REF 303 ;	

en projet

	○ soit la mise en œuvre d'un plan d'actions de prévention. Il est mis en place à la suite d'une évaluation portant sur les sources d'émissions potentielles et les systèmes de ventilation et moyens d'aération en place. Selon le type d'établissement, le calendrier de déploiement de cette surveillance est le suivant : • avant le 1er janvier 2018 : établissements d'accueil collectifs d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires ; • avant le 1er janvier 2020 : établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré (collèges et lycées) et accueils de loisirs (cf. encadré) ; • avant le 1er janvier 2023 : autres établissements mentionnés au II de l'article R.221-30 du code l'environnement. Les collectivités locales ont un rôle clé à jouer pour mettre en œuvre cette nouvelle mesure. La dynamique locale, avec l'accompagnement de l'Eurométropole de Metz et l'association ATMO Grand Est agréée dans ce domaine, permet d'aller plus loin avec une information et une sensibilisation des usagers, gage d'une mise en œuvre efficiente. La qualité de l'air intérieur est l'un des sujets sur lesquels la pandémie a opéré un changement culturel drastique parmi les élus et les pratiques d'aération des professionnels. L'enjeu pour ce CLS 2 est de sensibiliser les professionnels pour maintenir ces bonnes pratiques d'aération au-delà de la crise sanitaire, tout en travaillant à des plans d'actions de rénovation de la ventilation des bâtis. Le Haut Conseil pour la Santé Publique a publié durant le mois de mai 2021 deux avis portant sur les problématiques d'air intérieur dans le contexte de la pandémie de coronavirus. Outre les préconisations en matière d'aération et de ventilation (au moins 5 min fenêtre ouverte par heure et plus contraignantes encore pour les écoles et universités), le HCSP préconise également, afin de contribuer à évaluer l'effectivité de la maitrise de la qualité de l'air, l'utilisation de capteurs de CO2 afin d'apprécier le taux de renouvellement de l'air, lors des moments représentatifs des taux d'occupation.
Objectif spécifique	Renforcer l'engagement politique en faveur des environnements physiques du territoire
Objectifs opérationnels	1. Mettre en œuvre les plans d'amélioration de la qualité de l'air par les gestionnaires d'établissements scolaires élémentaires 2. Mettre en place des actions de sensibilisation ludiques sur les temps scolaires et périscolaires 3. Renouveler la formation-sensibilisation des professionnels de la petite enfance à la santé environnement ciblée petite enfance 4. Mettre en œuvre de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé dans les écoles maternelles
Description	Actions existantes à renforcer
	3. Renouveler la formation-sensibilisation des professionnels de la petite enfance à la santé environnement ciblée petite enfance : personnel EAJE, assistantes maternelles, etc. Les objectifs de la formation :

	- Sensibiliser et informer sur les solutions alternatives permettant de préserver notre santé et celle des populations vulnérables, face aux polluants de notre environnement intérieur (qualité de l'air intérieur, produits ménagers, cosmétiques pour bébé, jeux-jouets-textiles, mobiliers, etc.). - Permettre aux professionnels d'acquérir des compétences pour accompagner les familles vers des changements d'habitudes de consommation et de vie, à la fois plus écologiques et plus économiques.
	Nouvelles actions
	1. Mettre en œuvre les plans d'amélioration de la qualité de l'air par les gestionnaires d'établissements scolaires élémentaires : à la suite des évaluations de la qualité de l'air et des moyens d'aération et de ventilation réalisées dans l'ensemble des écoles élémentaires et EAJE municipaux en 2020, il convient de mettre en place un suivi de la mise en œuvre des plans d'amélioration de la qualité de l'air issus des évaluations menées dans chaque établissement. 2. Mettre en place des actions de sensibilisation ludiques sur les temps scolaires et périscolaires : Sensibilisation et mise à disposition de capteurs Class'Air pour la mesure du CO2 en intérieur par ATMO Grand Est : cycle de deux interventions et mesure sur deux semaines par classe. 4. Mettre en œuvre de nouvelles pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement et de la santé dans les écoles maternelles : à la suite de l'expérimentation du ménage alternatif réalisé dans les EAJE municipaux depuis 3 ans, il est proposé de partager ces pratiques et savoir-faire et d'étendre la démarche dans les écoles maternelles dans un premier temps.
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☒ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel
	Financements pressentis: Eurométropole de Metz Ville de Metz PRSE (AAP)
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : environnement physique (air), conditions de travail Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé Conditions socio-économiques : niveau d'éducation Contexte économique et politique : prise en compte des déterminants de santé dans les politiques
Politiques publiques concernées	Plan National Santé Environnement 4 (2021-2025) Plan Régional Santé Environnement 3 (2017–2021)
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche d'évaluation CLS
	Indicateurs de résultats : Etat d'avancement de mise en œuvre des plans d'amélioration de la qualité de l'air dans les établissements scolaires élémentaires

Projet

	Typologies des pratiques respectueuses de la santé environnement mises en œuvre dans les écoles maternelles Nombre de participants aux actions déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances en matière de santé environnement et typologie de ces connaissances Nombre de participants aux actions déclarant souhaiter modifier leurs pratiques en faveur de la santé environnement et typologie de ces pratiques
	Méthode d'évaluation envisagée : questionnaire de satisfaction, points d'étape avec les gestionnaires des bâtiments
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☐ Oui ☒ Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé	
Fiche n°20	**Préserver durablement la ressource en eau potable**	
Objectif stratégique	Améliorer l'aménagement des environnements physiques locaux du territoire (eaux, sols, air)	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Société Mosellane des Eaux – Veolia Eau Syndicat des Eaux de la région messine Eurométropole de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Chargée d'études et de projets – Société Mosellane des Eaux Chargée de mission Agriculture et alimentation – Eurométropole de Metz
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) ; Comité de Bassin Rhin Meuse ; Services de l'Etat : DRAAF Grand Est, DREAL Grand Est, DDT 54, 55, 57 ; Conseil Régional Grand Est ; Chambres Consulaires d'Agriculture : Régionale Grand Est, 54, 55, 57 ; Parc Naturel Régional de Lorraine ; Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO) ; Bio Grand Est ; COOP de France, Agence bio, ARVALIS, Négoce Centre-Est ; ARS Grand Est ; Mutualité Sociale Agricole (MSA) ; Ville de Metz ; Syndicat Mixte du SCoTAM ; FREDON Lorraine ; Réseau FNAB, Réseau ITAB ; Centre ressources captage Office Français de la Biodiversité Direction Régionale Grand Est et Service Départementaux 54,55 et 57
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	La zone de captage du Rupt de Mad est localisée sur un territoire commun aux Départements de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle. Cette ressource constitue la principale source d'alimentation en eau potable du Syndicat des Eaux de la région messine incluant en totalité la ville de Metz : environ 60 % des besoins couverts. La préservation de la qualité de cette ressource constitue un enjeu majeur, notamment en limitant l'impact des activités humaines. Cet enjeu est particulièrement important dans la mesure où les intrants sont évolutifs, et où les filières actuelles de traitement de l'eau ne sont pas systématiquement adaptées aux risques encourus. Aussi, diverses études et actions consécutives sont menées afin de limiter l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'eau issue de la zone de captage avec notamment la mission de préservation de la ressource en eau du Rupt-de-Mad menée par la Société Mosellane des Eaux pour le Syndicat des eaux de la Région Messine depuis 2018 et le Projet alimentaire du territoire (PAT) de l'Eurométropole de Metz en cours d'élaboration. Les principales démarches complémentaires sur le territoire du Rupt de Mad sont : – L'opération collective et volontaire AGRIMIEUX mise en place en 1995 et visant à développer des pratiques agricoles compatibles avec le respect de la qualité de l'eau ;	

	– La mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Rupt de Mad, d'Esch et de Trey avec une Commission Locale de l'Eau (CLE) et une animation assurée par le Parc Naturel Régional de Lorraine. A ce jour, les orientations stratégiques des politiques d'environnement, de développement durable, d'agriculture, d'économie, d'eau et de santé convergent sur la priorité de protection des zones de captage en eau destinée à la consommation humaine. Seulement, les politiques publiques et l'action des acteurs privés restent sectorisées au regard des spécialisations techniques et de la complexité des sujets De plus, le développement de filières agricoles à bas intrants ne peut se faire qu'avec la garantie de débouchés économiquement viables pour les agriculteurs. Promouvoir une telle agriculture sur le bassin versant du Rupt de Mad répond à 3 enjeux majeurs : – Préserver la qualité de la ressource en eau (et donc limiter les risques de pollution d'origine agricole), – Produire des productions agricoles de meilleure qualité pour la santé (car issues de pratiques avec pas ou peu d'intrants) – Limiter les transports et intermédiaires pour écouler la production (circuits courts). La préservation de la qualité de l'eau du bassin versant du Rupt de Mad vise l'intérêt général de la population du bassin versant et du territoire messin et nécessite une animation et une coordination dédiée pour lier et optimiser l'ensemble des démarches engagées au niveau du territoire. L'enjeu est de garantir durablement l'accès à une eau potable de qualité et de promouvoir les circuits agricoles courts.
Objectifs spécifiques	Renforcer l'engagement politique en faveur des environnements physiques du territoire Renforcer les connaissances et les compétences des habitants en matière d'environnement et de comportements écoresponsables
Objectifs opérationnels	1. Poursuivre la concertation dans une démarche volontaire de partenariat autour de la préservation de la ressource en eau potable 2. Faire émerger des filières agricoles à bas niveau d'impact sur la ressource en eau : élevage à l'herbe, agriculture biologique, cultures à bas niveau d'impact 3. Sensibiliser les populations sur les circuits agricoles locaux à bas niveau d'impact sur la ressource en eau 4. Renforcer la politique de soutien à l'agriculture urbaine durable sur le territoire messin en accompagnant les professionnels à s'adapter aux changements climatiques
Description	Actions existantes à renforcer 1. Poursuivre la concertation dans une démarche volontaire de partenariat autour de la préservation de la ressource en eau potable : - Mission d'animation et de coordination intersectorielle - Compiler et valoriser les éléments de diagnostic territorial disponibles - Prendre appui sur les ressources techniques et réseaux d'acteurs des partenaires

en projet

	2. Faire émerger des filières agricoles à bas niveau d'impact sur la ressource en eau : élevage à l'herbe, agriculture biologique, cultures à bas niveau d'impact : favoriser la mise en place d'aides territoriales (matérielles, logistiques, financières) en faveur des agriculteurs s'engageant à travailler dans ce sens 3. Sensibiliser les populations sur les circuits agricoles locaux à bas niveau d'impact sur la ressource en eau : - référencer les différents moyens de communication disponibles sur le territoire - mettre en œuvre des temps de sensibilisation à destination de la population relatifs aux circuits courts 4. Renforcer la politique de soutien à l'agriculture urbaine durable sur le territoire messin en accompagnant les professionnels à s'adapter aux changements climatiques : projets menés dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et du Plan Climat avec l'enjeu de la vulnérabilité des pratiques agricoles
	Nouvelles actions
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☒ Public spécifique : élus
Financements	Budget prévisionnel
	Financements pressentis: Agence de l'Eau Rhin Meuse ARS Grand Est
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : environnement physique Contexte économique et politique : prise en compte des déterminants de santé dans les politiques
Politiques publiques concernées	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Rupt de Mad, d'Esch et de Trey Orientations du Comité de Bassin Rhin Meuse 11e Programme de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse AGRIMIEUX Rupt de Mad Priorités d'actions de l'Office Français de la Biodiversité Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) 2014-2020 en Lorraine de la DRAAF Grand Est Plan Ecophyto 2 du Réseau des Chambres Consulaires d'Agriculture Deuxième Agenda 21 de la Ville de Metz Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine SCoTAM du Syndicat mixte 3e Programme Régional de Santé Environnement Grand Est 2017 -2021 (Conseil Régional Grand Est, DREAL Grand Est et ARS Grand Est)
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : Nombre de contacts avec les acteurs des filières Nombre d'actions de communication Nombre de réunion du groupe Filières et autres démarches
	Indicateurs de résultats :

Projet

	Nombre de diagnostic agricoles réalisés Surface agricole convertie Nombre d'agriculteurs engagés sur des cultures à faible impact Projets intégrés au Projet alimentaire du territoire de Metz Métropole
	Méthode d'évaluation envisagée : …
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☐ Oui ☒ Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé	
Fiche n°21	**Charte « Ville et territoire sans perturbateurs endocriniens »**	
Objectif stratégique	Améliorer l'aménagement des environnements physiques locaux du territoire (eaux, sols, air)	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Ville de Metz Eurométropole de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Chargée de mission Santé Chargé de mission Air Energie Climat
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Services repérés : Education, Petite enfance et EAJE, Parcs, jardins et espaces verts, Stratégie bâtiment, Achats et commande publique (ville et métropole), mission Transition écologique et solidaire, direction du territoire durable (métropole), service entretien (ville et métropole) Partenaires : Mutualité Française Grand Est CD 57 (service mode d'accueil) Réseau Environnement Santé Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS
	Modalité de suivi	
Contexte et enjeux locaux	Dans le cadre de sa politique santé environnementale, la Ville de Metz a signé en janvier 2020 la Charte d'engagement "Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens" du Réseau Environnement Santé. A ce titre, la Ville s'engage à la mise en place d'un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens ; notamment à : éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides, réduire l'exposition dans l'alimentation, favoriser l'information, mettre en place des critères d'éco conditionnalité dans les contrats et les achats publics. Des actions sont déjà menées par la Ville : entretien des espaces verts, nettoyage alternatif dans les crèches, contenants alimentaires en maïs au niveau de la cuisine centrale. D'autres mériteraient à être renforcées : critères label Eco crèche, nettoyage alternatif au sein de la collectivité, achats publics, information de la population et des professionnels, etc.	
Objectif spécifique	Renforcer l'engagement politique en faveur des environnements physiques du territoire	
Objectifs opérationnels	1. Sensibiliser et informer les élus et services des enjeux liés aux perturbateurs endocriniens et des actions possibles pour réduire l'exposition des agents/habitants aux PE 2. Créer une équipe projet en charge de l'élaboration d'un plan d'actions interservices 3. Participer au groupe de travail « Perturbateurs endocriniens » du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS 4. Sensibiliser le grand public par le biais de conférences et ateliers santé environnement	

en projet

Description	Actions existantes à renforcer	
	Nouvelles actions	
	1. Sensibiliser et informer les élus et services des enjeux liés aux perturbateurs endocriniens et des actions possibles pour réduire l'exposition des agents/habitants aux PE : organiser une conférence petit-déjeuner, mise à disposition d'outils d'information, partage d'expériences 2. Créer une équipe projet en charge de l'élaboration d'un plan d'actions interservices : Services concernés : Education, Petite enfance et EAJE, Parcs, jardins et espaces verts, Stratégie bâtiment, Achats et commande publique (ville et MM), mission Transition écologique et solidaire, direction du territoire durable (MM), service entretien (ville et MM) 3. Participer au groupe de travail « Perturbateurs endocriniens » du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS : dans un objectif de relais de partage d'expériences et de ressources à l'équipe projet 4. Sensibiliser le grand public par le biais de conférences et ateliers santé environnement : mise en place de conférences-débats et d'ateliers « Moins de polluants = plus de santé », d'ateliers « Grandir au Naturel », etc. Favoriser la création de liens entre les actions menées, notamment dans le cadre de la dynamique portée par la transition écologique (Semaines européennes du développement durable, Fête de l'écologie, etc.)	
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans)	☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	Ville de Metz Eurométropole de Metz PRSE (AAP) Mutualité Française Grand Est
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : Contexte économique et politique : prise en compte des déterminants de santé dans les politiques	
Politiques publiques concernées	Plan National Santé Environnement 4 (2021- 2025) Plan Régional Santé Environnement 3 (2017 – 2021)	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation CLS	
	Indicateurs de résultats : Typologies des actions/outils mis en œuvre en sein des collectivités pour réduire l'exposition des agents/habitants aux perturbateurs endocriniens	

en projet

	Nombre de participants aux actions déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances en matière de santé environnement et typologie de ces connaissances Nombre de participants aux actions déclarant souhaiter modifier leurs pratiques en faveur de la santé environnement et typologie de ces pratiques
	Méthode d'évaluation envisagée : bilan annuel, questionnaire de satisfaction
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒ Oui ☐ Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☐ Oui ☒ Non

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé	
Fiche n°22	**Environnement, mobilité active et santé**	
Objectif stratégique	Améliorer l'offre écoresponsable du territoire en matière de mobilité active et d'alimentation	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Eurométropole de Metz Ville de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Chargée de mission Eco-mobilité : Eurométropole de Metz Chargée de mission Santé : Ville de Metz
	Partenaires principaux de mise en œuvre	AGURAM EPGV Siel Bleu Metz à vélo Comité Départemental de Cyclotourisme de Moselle (CODEP) Wimoov Association Metz Triathlon Fédération Seniors Moselle Etablissements scolaires Travailleurs sociaux (QPV)
	Modalité de suivi	
Contexte et enjeux locaux	Au niveau de la métropole messine, certains polluants de la qualité de l'air affichent des niveaux particulièrement importants (supérieurs aux seuils définis par l'OMS) : les particules fines (cancérigènes) et l'ozone (source de troubles respiratoires). Ces polluants sont essentiellement générés par les transports routiers, le chauffage au bois, le labour des cultures, la construction et l'industrie. Les grands axes de circulation automobile (routiers et autoroutiers) sont fortement générateurs de pollution (oxydes d'azote, provoquant des problèmes respiratoires notamment chez les plus fragiles). Ceci renforce la nécessité de développer des mobilités alternatives, pour le fret aussi bien que pour le transport de voyageurs. Concernant les mobilités actives, les grandes orientations en matière de vélo sur le territoire de la métropole sont définies dans son Schéma Directeur Cyclable (SDC), qui vise un triplement de la part modale du vélo sur le territoire. Pour la Ville de Metz, l'objectif est de passer de 1% à 7% en 10 ans. Le SDC se décline selon 3 axes, que sont la densification de l'infrastructure, le renforcement des services vélo (stationnement, location, cartographie) et le développement d'une culture vélo partagée. Concrètement : • La métropole s'engage à mettre en œuvre chaque année deux projets d'aménagements cyclables structurants ; • 300 vélos à assistance électrique sont venus renforcer la flotte de location longue durée ces deux dernières années ; • 50 classes sont formées chaque année au savoir rouler à vélo ;	

en projet

	• La communication autour des itinéraires vélos sera prochainement renforcée grâce à un partenariat avec la start-up Géovélo. D'autre part, les déplacements piétons sont à encourager grâce à des actions de promotion mais également d'aménagement du territoire. Un des enjeux forts est notamment la mobilité active des seniors. La marche devient un moyen de transport majoritaire à partir de 65 ans et la pratique d'activité physique la plus appropriée. La moyenne des distances des déplacements tous modes confondus diminue avec l'âge alors que les distances parcourues à pied s'allongent. C'est également l'âge auquel les difficultés fonctionnelles peuvent devenir un frein à la pratique, d'où la nécessité d'installer des lieux de pause dans les itinéraires. Quelques chiffres clés sur la mobilité des seniors à l'échelle de l'Eurométropole de Metz (source : Aguram, étude « Agir pour la mobilité des seniors » juin 2020) : • 31% des non-mobiles ont plus de 75 ans (contre 7% de la population totale) • 36% des seniors renoncent à se déplacer • 42% des piétons victimes d'un accident sont des seniors • 500 mètres c'est le périmètre de vie des seniors les plus âgés.
Objectif spécifique	Renforcer l'usage et l'accessibilité de la mobilité active
Objectifs opérationnels	Aménager des environnements favorables à la mobilité active : 1. Densifier le réseau cyclable de la métropole. 2. Renforcer l'offre de location vélos. 3. Etendre les mises en accessibilité de l'espace public pour les piétons et la communication à destination des publics fragiles (seniors, enfants, personnes en situation de handicap, etc.). 4. Etendre l'évaluation de la marchabilité à l'échelle du quartier sous le prisme de la mobilité des seniors et mettre en place des stratégies d'aménagement. 5. Poursuivre le développement de parcours Sport-Santé pour tous VitaMetz. Accompagner la mobilité active des habitants : 1. Renforcer l'apprentissage du vélo, notamment des enfants et des habitants des quartiers politique de la ville. 2. Poursuivre la mise en place des animations de prévention sécurité routière à destination des enfants et des seniors. 3. Créer un partenariat avec la start-up Géovélo afin de promouvoir les itinéraires vélo.
Description	Actions existantes à renforcer Aménager des environnements favorables à la mobilité active : 1. Densifier le réseau cyclable de la métropole : mettre en œuvre chaque année deux projets d'aménagements cyclables structurants (un sur la ville de Metz et un sur le territoire restant de la métropole). 2. Renforcer l'offre de location vélos : en lien avec l'objectif fixé dans le cadre du SDC. En 2020 et 2021, 300 VAE ont été achetés.

en projet

	3. Etendre les mises en accessibilité de l'espace public pour les piétons et la communication à destination des publics fragiles (seniors, enfants, personnes en situation de handicap, etc.). 4. Etendre l'évaluation de la marchabilité à l'échelle du quartier sous le prisme de la mobilité des seniors et mettre en place des stratégies d'aménagement : s'appuyer sur la méthodologie construite par l'Aguram, dans le cadre de l'expérimentation menée sur le quartier de Sainte-Thérèse, pour étendre sa mise en œuvre à d'autres quartiers caractérisés par une part importance d'habitants seniors. Créer du lien dans la mise en œuvre avec les actions menées à destination des seniors (exemple : projet « quartier libre » porté par le CCAS sur le quartier du Sablon). 5. Poursuivre le développement de parcours Sport-Santé pour tous VitaMetz : Etendre le dispositif avec un nouveau parcours par an dans l'objectif de couvrir l'ensemble des quartiers de la ville. Etendre également ce projet sur le territoire de la métropole, dans une perspective notamment de santé au travail. Animer ces parcours Sport-Santé avec des séances d'activité sportive et d'activité physique, adaptées notamment aux seniors, proposées par des éducateurs sportifs pour favoriser la reprise ou le renforcement d'activité physique et l'appropriation des parcours et des aires d'agrès par les habitants. Accompagner la mobilité active des habitants : 1. Renforcer l'apprentissage du vélo, notamment des enfants et des habitants des quartiers politique de la ville : La vélo école portée par la Ville de Metz et Metz Métropole s'inscrit dans le programme national Savoir Rouler à Vélo (SRAV), qui vise à former les enfants de cycle 3 à la pratique du vélo, avant leur entrée au collège. Les séances de formation au SRAV sont dispensées dans les écoles, pendant le temps scolaire. A l'heure actuelle, 50 classes bénéficient chaque année du programme, pour lequel une demande croissante est observée chaque année. Un déploiement plus large de l'école du vélo sur environ 75 classes chaque année permettrait d'absorber la demande actuelle. Enfin, la formation est actuellement programmée dans le temps scolaire. Il pourrait être envisagé de l'étendre au temps périscolaire (mercredi, pause méridienne, soirs, vacances scolaires). Il est également prévu de faire évoluer le marché public de la ville de Metz pour la prestation de l'apprentissage du vélo à destination des adultes afin de renforcer les cycles d'apprentissage in situ dans les quartiers politique de la ville. 2. Poursuivre la mise en place des animations de prévention sécurité routière à destination des enfants et des seniors : Le Challenge piéton organisé en fin d'année scolaire : mise en situation où les élèves des classes de CE1 volontaires se déplacent en semi-autonomie, en milieu urbain, en étant évalués à différents points de contrôles. C'est l'achèvement d'un cycle de formation routière, dans la continuité du travail mené durant l'année scolaire par les enseignants et l'animatrice sécurité routière de la Ville de Metz, dans le cadre de l'Attestation de première éducation à la route (A.P.E.R).

en projet

	Les balades urbaines à destination des séniors : à travers une balade urbaine de 2 à 3 kilomètres à pied dans les rues de Metz, l'animatrice sécurité routière de la Ville de Metz échange et présente les différents aménagements urbains afin de permettre aux seniors de mieux appréhender l'espace urbain pour se déplacer en ville dans les meilleures conditions de sécurité.	
	Nouvelles actions	
	Accompagner la mobilité active des habitants : 3. Créer un partenariat avec la start-up Géovélo afin de promouvoir les itinéraires vélo : - Améliorer la cartographie et la mise à jour en continu des aménagements cyclables sur la Métropole pour communiquer efficacement tant vers l'usager que vers les communes. - Promouvoir des itinéraires touristiques au travers de leur application. - Animer la communauté Géovélo locale afin d'organiser ou d'appuyer les évènements dédiés au vélo sur le territoire. - Déployer un observatoire des déplacements vélo.	
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☒ Communal ☐ Quartiers ☒ Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	☒ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans)	☒ Personnes âgées (> 65 ans) ☐ Professionnels ☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel	Vélo école : 25 à 50 k€ supplémentaire par an Géovelo : 13 200 € HT par an
	Financements pressentis	Eurométropole de Metz Ville de Metz
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : Environnement physique et accès aux ressources Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé Contexte économique et politique : prise en compte des déterminants de santé dans les politiques	
Politiques publiques concernées	Plan National Santé Environnement 4 (2021- 2025) Plan Régional Santé Environnement 3 (2017 – 2021)	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation actions CLS	
	Indicateurs de résultats : Nombre d'animation seniors réalisés par an Nombre de projets d'aménagements structurants réalisés par an et typologie de ces aménagements Nombre de classes formées à l'école du vélo Nombre de contrat de location VLD (Classique ou VAE) par an et évolution du nombre sur plusieurs années Nombre de téléchargements / création de comptes sur l'application Géovélo par an Nombre de participants aux projets « mobilité active » déclarant vouloir modifier leurs pratiques en matière de mobilités actives et/ou d'activité physique et typologie de ces pratiques	

en projet

	Méthode d'évaluation envisagée : reporting annuel, questionnaire de satisfaction des participants
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒Oui ☐ Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé	
Fiche n°23	**Bellecroix : un quartier nature et santé**	
Objectif stratégique	Améliorer l'offre écoresponsable du territoire en matière de mobilité active et d'alimentation	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Centre socio-culturel KAIROS de Bellecroix
	Pilotes de la fiche-action	Référente famille
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Distribution alimentaire, Association ANAAMO, APSIS Emergence, Association Motris, CPN Coquelicots Association Les incroyables comestibles, Association Le goût des herbes folles, Centre Médico-Social, Professionnels de santé et éducateur sportif Ville de Metz : service jardin urbain et végétalisation participative Ecole des sports de la ville de Metz
	Modalité de suivi	Evaluation intermédiaire et finale avec les partenaires du quartier et les financeurs Constitution d'un groupe de familles Point hebdomadaire écrit (nombre de participants, avis, modifications) des actions entreprises, familles et partenaires participants
Contexte et enjeux locaux	Depuis plus de 10 ans, les travaux conduits par différentes équipes de chercheurs à travers le monde s'accordent sur les multiples bénéfices des espaces verts sur la santé [Bowler et al., 2010 ; Lee et Maheswaran, 2010 ; Kuo, 2015 ; OMS, 2016 ; Van den Bosch et Ode Sang, 2017 ; Twohig-Bennett et Jones, 2018] : physiques, psychologiques, sociaux, économiques et environnementaux. Les principaux effets sont notamment liés à la pratique d'activité physique, à la réduction du stress, à la cohésion sociale, à la qualité de l'air, au bruit, à la température, à la biodiversité et au risque d'inondation. La fréquentation des espaces verts est susceptible d'accroître la cohésion sociale en créant des opportunités de contacts entre les individus ainsi qu'en favorisant la création de liens entre les différents usagers, voire même en les engageant à l'aide d'activités communes comme le jardinage par exemple. Les contacts entre enfants lors de jeux de plein air peuvent avoir un effet positif sur leur développement affectif et contribuer à l'établissement de liens sociaux. Cet effet positif peut également s'étendre aux parents des enfants concernés [Bar-Haim et Bart, 2016]. Certains facteurs semblent particulièrement favoriser l'influence positive des espaces verts urbains sur la « cohésion sociale » : un espace ouvert, des sentiers, des zones ombragées, un terrain de jeu aménagé, une bonne accessibilité et l'organisation d'activités dans le parc par des clubs et autres associations. La capacité réparatrice des espaces verts a été soutenue par les théories de psychologie environnementale, postulant qu'après une période de stress, un	

en projet

	individu accédant à des environnements « de qualité » perçus comme apaisants, au moment où le mécanisme de récupération psychologique est activé, tirera plus de bénéfices de santé que s'il avait passé ce temps dans des environnements de moindre qualité : amélioration de l'humeur et augmentation des émotions positives. Le projet porté par le Centre socio-culturel de Bellecroix a pour objectif de permettre aux habitants du quartier de trouver une meilleure qualité de vie en devenant acteurs de leur santé et de leur environnement de proximité. Il est soutenu dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 3. De nombreuses familles primo arrivantes se retrouvent hébergées sur le quartier. Le quartier accueille également de nombreuses familles monoparentales, des mamans seules avec enfants, deux fois plus en moyenne que sur la Ville de Metz. Les écoles élémentaires du quartier font le constat de plus en plus de familles avec des enfants handicapés ayant besoin d'un accompagnement éducatif spécifique. Le quartier de Bellecroix propose un certain nombre de points favorables au bien-être et à la santé. Il est très arboré, présente de nombreux espaces verts, des promenades et des vestiges historiques intéressants liés à l'histoire de la ville de Metz. Les habitants apprécient leur quartier. Ils souhaitent être associés au projet de renouvellement urbain qui se dessine afin que le quartier ne soit pas dénaturé. Des jardins ont été mis en place, certains sont abandonnés. Les habitants souhaitent les entretenir et les réinvestir, ils sont demandeurs de jardins, d'espaces pour produire, partager. Certains sont très connaisseurs et peuvent transmettre leur savoir. Une grainothèque a été créée avec la bibliothèque médiathèque du quartier et ne demande qu'à se développer. La création d'un jardin pédagogique avec les habitants va permettre de valoriser leur compétence mais aussi de les former à une approche santé / environnement. Bellecroix est un quartier qui encourage à se déplacer à pied. Proche du centre-ville par des sentiers et accès piétonnier, il ne possède qu'une ligne de bus. Les habitants sont donc habitués à se déplacer à pied. La marche est une activité familière. Il est intéressant d'en faire une activité phare qui permette de valoriser le patrimoine naturel du quartier et encourage une dynamique pour les habitants isolés, seuls, malades. La marche nordique proposée au cours de l'été 2021 a été un véritable succès. Elle a mobilisé des hommes, des femmes, des séniors, des personnes isolées mais aussi des personnes malades qui n'osaient pas sortir et pensaient que les activités physiques n'étaient pas pour elles. Ce quartier Politique de la Ville est plutôt isolé du reste de la ville de Metz, qui se vide et héberge des primo arrivants, des familles monoparentales, des personnes seules, isolées et âgées. Tout ce monde a besoin de se raccrocher à des évènements forts et qui favorisent le lien social. La Fête de quartier doit être poursuivi et enrichie pour animer comme elle le fait, tout le quartier. Elle peut avoir une envergure encore plus participative des habitants, ouverte aux autres quartiers, sous forme de marche gourmande. En produisant eux même les légumes nécessaires au repas festif, les habitants prennent une part très active au projet.
Objectifs spécifiques	Renforcer l'usage et l'accessibilité de la mobilité active Renforcer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre en matière de productions alimentaires, équitables et durables
Objectif opérationnel	Mettre en place le projet nature et santé du Centre socio-culturel sur le quartier de Bellecroix.

en projet

Description	**Actions existantes à renforcer** Depuis plus de 10 ans, le centre social et culturel de Bellecroix propose aux habitants du quartier un projet sur la santé en partenariat avec l'ARS, le RLAM, la Ville de Metz et la Politique de la ville. Ce projet a permis de déployer des ateliers autour de la santé alimentaire et des savoir-faire des habitants (cuisine, diététique avec les mamans et les écoles maternelles, diététique et activités sportives pour les femmes, santé génésique), de la santé physique (gymnastique douce, aqua gym, marche), de la prévention des addictions (forum santé, prévention de l'usage des écrans, octobre rose). Ces ateliers ont créé une vraie dynamique, notamment pars la mobilisation des femmes, le déploiement de leur pratique sportive. La présence d'un jardin partagé à proximité du centre social favorise également la réalisation du projet (culture d'herbes aromatiques, compost, légumes). Le travail de coordination a permis de mobiliser une trentaine de partenaires. Chaque année, le projet redémarre fin novembre avec la Fête de la soupe. Une rencontre qui crée du lien sur tout le quartier pendant 4 jours.
	Nouvelles actions Le nouveau projet intègre la mise en œuvre de plusieurs étapes : - Une phase de mobilisation des habitants et des acteurs du quartier pour préparer le projet avec eux : composition d'un comité de pilotage habitants et acteurs du quartier. - Une fête de quartier « Fête de la nature » : mobilisation des différentes associations du quartier autour du thème de la nature, ateliers de sensibilisation parents et enfants et grands jeux, balades découvertes, soirée auberge espagnole, conférence/information santé nature. - La réalisation du jardin pédagogique : équipement et installation du jardin, du composteur, nettoyage, connaissance des graines, information sur les différentes légumes et fruits et leurs vertus pour la santé, mise en culture et semis, choix des emplacements, plantation et entretien, préparation d'un calendrier du travail à réaliser selon les saisons, fabrication d'abris pour les petits animaux et insectes, etc. - La mise en place d'ateliers de sensibilisation à la santé et la nature et de temps d'information de la population, comme par exemple : o Ateliers alimentation et diététique « Je choisis les aliments pour ma santé » o Ateliers parents-enfants en partenariat avec les écoles maternelles o Ateliers de marche nordique hebdomadaire o Ateliers santé environnement - Une étape d'évaluation intermédiaire avec le comité de pilotage - Une étape de bilan et de renouvellement du projet avec le comité de pilotage du quartier
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle

en projet

Territoire d'intervention	☐ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☒ Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	☒ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans)	☒ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	PRSE 3 (AAP) Contrat de Ville CLS (Ville de Metz, ARS, RLAM) OPH Metz Métropole
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : Environnement physique et accès aux ressources Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé Contexte économique et politique : prise en compte des déterminants de santé dans les politiques	
Politiques publiques concernées	Plan Régional Santé Environnement 3 2017 – 2021 Contrat de Ville	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : Nombre d'habitants impliqués dans les actions Nombre d'actions réalisées par rapport au prévisionnel Nombre et typologie des partenaires impliqués dans les actions	
	Indicateurs de résultats : Nombre de participants déclarant modifier leurs pratiques en matière d'activité physique et typologie des pratiques Nombre de participants déclarant modifier leurs pratiques en matière d'alimentation et typologie des pratiques	
	Méthode d'évaluation envisagée :	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒ Oui ☐ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non	

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 3 : Renforcer les environnements favorables à la santé	
Fiche n°24	**Alimentation : améliorer l'accès à une offre de qualité**	
Objectif stratégique	Améliorer l'offre écoresponsable du territoire en matière de mobilité et d'alimentation	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Eurométropole de Metz Ville de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Chargée de mission Agriculture et alimentation – Eurométropole de Metz Chargée de mission Santé – Ville de Metz Chargé de mission évaluation et écoresponsabilité – Ville de Metz (pour une partie des actions et en appui technique si nécessaire)
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Partenaires du PAT (Projet alimentaire de territoire) La Banque alimentaire et les épiceries sociales et solidaires CCAS Les acteurs des QPV (centres socio-culturels, MJC, etc.) CD 57 (service social polyvalent, autonomie et insertion) Chambre de l'agriculture CGA de Lorraine (Bio en Lorraine) Institut Européen d'Ecologie DRAAF Université de Lorraine (SUMPPS) et CROUS
	Modalité de suivi	
Contexte et enjeux locaux	L'obésité est deux fois plus répandue dans les catégories les moins favorisées que dans les catégories plus aisées selon l'étude ObEpi de 2012. L'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), dans son rapport annuel de 2019, observe que les résidents des quartiers prioritaires sont plus fréquemment en surpoids ou obèses (+10 points par rapport aux autres quartiers), en particulier les femmes. La moindre activité physique et sportive dans les quartiers prioritaires constitue un des facteurs explicatifs de la fréquence plus importante du surpoids ou de l'obésité dans les QPV. Les comportements alimentaires jouent également un rôle incontestable dans le développement du surpoids, même si le déséquilibre énergétique n'est pas le seul déterminant de l'obésité. La consommation quotidienne de fruits et légumes par les habitants des quartiers prioritaires est moindre comparativement aux autres quartiers urbains : 52% consomment au moins une portion de fruit chaque jour et 49% une portion de légumes (6 et 11 points de moins). Cette alimentation moins équilibrée peut être liée à des caractéristiques individuelles, mais également à l'environnement, notamment la disponibilité de certains produits alimentaires. En effet, des études montrent un lien entre le lieu de résidence, l'accessibilité à l'offre alimentaire et le risque d'obésité [Frouin, 2018]. Dans les QPV, l'accessibilité à pied aux commerces alimentaires est meilleure que dans les autres quartiers, mais c'est principalement dû à la très	

Projet

	bonne accessibilité aux épiceries pour lesquelles la diversité, la qualité et la quantité de l'offre alimentaire ne sont pas connues [Remila, Mondésir, 2020]. L'offre existante dans ces quartiers en termes d'approvisionnement alimentaire (diversité, qualité, etc.) ou de restauration peut générer des modes d'alimentation plus à risque en termes de santé. Les pratiques spatiales des habitants des quartiers prioritaires peuvent compliquer l'accès aux services ou équipements situés à proximité de leur logement alors même que leur moindre mobilité dans la ville les rend plus dépendants de ce que leur quartier de résidence peut leur offrir. En résumé, le manque de commerces de proximité et/ou la présence de commerces de proximité proposant des produits de moindre qualité, la présence de polluants et toxiques dans les aliments, ainsi que le manque d'approche culturelle de l'éducation nutritionnelle sont des freins importants à prendre en compte dans la conception des projets. De plus, les produits les moins coûteux sont trop riches en énergie et trop faibles en nutriments essentiels. Les acteurs œuvrant dans l'accompagnement des publics en fragilité, constatent chez une majorité une volonté d'améliorer son alimentation. Néanmoins, force est de constater que la dimension qualitative de l'alimentation est souvent sous-estimée en raison de freins qui sont principalement économiques, mais également liés aux informations souvent contradictoires circulant en la matière ou à une difficulté de d'appropriation des messages véhiculés par les campagnes sur le sujet. La prévalence de l'insécurité alimentaire, définie comme « la situation où la possibilité de s'approvisionner en nourriture suffisante et adéquate d'un point de vue nutritionnel et de façon socialement acceptable, est limitée ou incertaine » s'élève à 14% en QPV contre 5% dans les autres quartiers (ONPV, rapport 2019). Cet accès limité à une offre alimentaire de qualité pour les publics en précarité creuse encore davantage les inégalités sociales de santé. À Metz Métropole, des projets existent en ce qui concerne l'accès à une alimentation de qualité : - Metz comprend 810 jardins familiaux et 6 jardins partagés. - 20% de produits Bio dont 50 % de produits bio-locaux (Grand Est) dans la restauration scolaire municipale de Metz. - Politique d'aide à l'installation pour les agriculteurs (espaces test, aide foncière, création de circuits courts, etc.).
Objectifs spécifiques	Renforcer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre en matière de productions alimentaires locales, équitables et durables
Objectifs opérationnels	1. Recenser l'existant en matière d'alimentation issue des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution de produits locaux (bio et/ou local et/ou équitables). 2. Construire une stratégie de communication afin de valoriser l'offre en matière d'alimentation issue des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution de produits locaux. 3. Créer des partenariats entre les projets d'achats en circuits courts et la dynamique portée par la Société Mosellane des Eaux pour contribuer au développement des filières agriculture durable locales.

en projet

	4. Renforcer l'introduction des productions locales dans les repas distribués en RHD. 5. Mettre en œuvre des actions de développement des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution de produits locaux dans les quartiers Politique de la ville. 6. Renforcer les liens entre les épiceries sociales et solidaires et les actions de promotion de la santé : ateliers cuisine, ateliers « diététique », etc.
Description	**Actions existantes à renforcer** 1. Recenser l'existant en matière d'alimentation issue des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution de produits locaux : répertoire des producteurs locaux et point de vente de leurs produits (en cours de conception). 2. Construire une stratégie de communication afin de valoriser l'offre en matière d'alimentation issue des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution de produits locaux. 3. Créer des partenariats entre les projets d'achats en circuits courts et la dynamique portée par la Société Mosellane des Eaux pour contribuer au développement des filières agriculture durable locales. 4. Renforcer l'introduction des productions locales dans les repas distribués en RHD : appui notamment aux communes de la métropole dans l'introduction de produits locaux dans les cantines scolaires. **Nouvelles actions** 5. Mettre en œuvre des actions de développement des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution de produits locaux dans les quartiers Politique de la ville : s'appuyer sur le recensement préalable de l'offre sur le territoire et sur les dynamiques locales des quartiers. 6. Renforcer les liens entre les épiceries sociales et solidaires et les actions de promotion de la santé : ateliers cuisine, ateliers « diététique », etc. - Rencontrer les gestionnaires des épiceries sociales et solidaires du territoire messin afin de renforcer les connaissances inter-acteurs. - Définir des modalités de travail pour renforcer la communication et la collaboration sur les actions de promotion de la santé. - Etudier la possibilité de renforcer l'offre en circuits courts des denrées alimentaires des épiceries sociales et solidaires.
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☒ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel Financements pressentis: Eurométropole de Metz (PAT) Ville de Metz DRAAF

Projet

Déterminants de santé visés	Conditions de vie : accès aux ressources hors service de santé (alimentation) Contexte économique et politique : prise en compte des déterminants de santé dans les politiques
Politiques publiques concernées	Plan National Santé Environnement 4 (2021- 2025) Plan Régional Santé Environnement 3 (2017 – 2021)
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation CLS
	Indicateurs de résultats : …
	Méthode d'évaluation envisagée : …
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒Oui ☐ Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☐ Oui ☐ Non

en projet

Axe 4 :
Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables

Fiche-action n°25 : Protocole d'accueil et de prise en charge des personnes handicapées au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux

Fiche-action n°26 : Parcours de santé : ressources et communication

Fiche-action n°27 : Antennes délocalisées des programmes d'ETP dans les quartiers prioritaires

Fiche-action n°28 : « Ambassadeurs santé » : des habitants acteurs de la santé de leur quartier

Fiche-action n°29 : Renforcer les compétences psychosociales des personnes en situation de fragilité

Fiche-action n°30 : Soutien des aidants familiaux

Fiche-action n°31 : Coordination locale de l'accompagnement médico-psycho-social des publics en situation de précarité

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 4 : Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables	
Fiche n°25	**Protocole d'accueil et de prise en charge des personnes handicapées au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux**	
Objectif stratégique	Améliorer l'accès à la santé et l'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	CHR de Metz-Thionville
	Pilote de la fiche-action	Directeur adjoint à la Direction des affaires générales, juridiques et de la qualité
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Structures sanitaires et médico-sociales Les associations de patients La Commission des Relations avec les Usagers du CHR Ireps Grand Est Ville de Metz MDPH
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	Le protocole d'accueil et de prise en charge des personnes handicapées prend en compte l'ensemble des besoins des personnes en situation de handicap, accueillies au CHR Metz-Thionville. Celui-ci s'appuie sur le cadre réglementaire en vigueur, mais également sur une volonté forte de renforcer l'accompagnement aux soins adaptés de ce public. Tout au long de son accueil et lors des soins prodigués, les personnels répondent à l'ensemble des besoins spécifiques. Le CHR s'engage ainsi à améliorer la prise en charge des personnes handicapées et notamment à pallier : - les difficultés de déplacements liées à l'absence de motricité, à des déficits sensoriels, cognitifs ou mentaux - le manque de connaissance des équipes soignantes sur le handicap - le manque d'association des personnes aidantes dans le parcours de soins L'enjeu dans le cadre du CLS est d'évaluer la mise en œuvre de ce protocole dans la perspective d'étendre la mise en place de bonnes pratiques à d'autres structures sanitaires et médico-sociales, dans une dynamique de partage d'expériences entre acteurs du territoire.	
Objectif spécifique	Améliorer le repérage et l'orientation dans les parcours de soins des populations en situation de vulnérabilité	
Objectifs opérationnels	1. Cartographier l'offre de prestations de soins du CHR pour les personnes vulnérables (handicap, seniors, précarité, etc.) 2. Elaborer une méthodologie d'évaluation de l'appropriation du protocole par le personnel hospitalier et de satisfaction des usagers concernés 3. Expérimenter l'extension de ce protocole avec d'autres partenaires du champ médico-sociaux 4. Partager ces évaluations auprès des acteurs du territoire pour encourager l'appropriation de bonnes pratiques	
Description	Actions existantes à renforcer	
	2. Elaborer une méthodologie d'évaluation de l'appropriation du protocole par le personnel hospitalier et de satisfaction des usagers concernés : s'appuyer sur	

Projet

	l'expertise en ingénierie de projet de l'Instance régionale en éducation et promotion de la santé (Ireps) pour élaborer la méthodologie et les outils d'évaluation.
	Nouvelles actions
	1. Cartographier l'offre de prestations de soins du CHR pour les personnes vulnérables (handicap, seniors, précarité, etc.) : dans l'objectif d'aider la Ville de Metz et ses partenaires à rendre cette offre plus visible et lisible auprès des habitants 3. Expérimenter l'extension de ce protocole avec d'autres partenaires du champ médico-sociaux : faire connaître l'expérience du CHR pour encourager des structures volontaires à renforcer ou améliorer leurs pratiques. 4. Partager ces évaluations auprès des acteurs du territoire pour encourager l'appropriation de bonnes pratiques : organiser une fois par an un temps de partage d'expériences avec les structures sanitaires et médico-sociales volontaires du territoire
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☒ Public spécifique : personnes handicapées
Financements	Budget prévisionnel
	Financements pressentis: CHR de Mercy pour la mise en œuvre du protocole ARS pour l'accompagnement méthodologique de l'Ireps
Déterminants de santé visés	Système de soins : accessibilité, réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients), continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) Mode de vie : utilisation des services de santé Environnement social : intégration sociale
Politiques publiques concernées	Loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap Guide d'amélioration des pratiques professionnelles : accueil, accompagnement et organisation des soins en établissement de santé pour les personnes en situation de handicap (HAS, juillet 2017) Charte Romain Jacob (ARS avril 2016) Mission parlementaire confiée par la Ministre de la Santé (2019) Projet Territorial de Santé Mentale de la Moselle
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions santé du CLS
	Indicateurs de résultats : à déterminer dans la méthodologie d'évaluation du protocole
	Méthode d'évaluation envisagée : …
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒Oui ☐ Non

Sans projet

	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 4 : Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables	
Fiche n°26	**Parcours de santé : ressources et communication**	
Objectif stratégique	Améliorer l'accès à la santé et à l'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structures)	Ville de Metz CPAM de Moselle
	Pilotes de la fiche-action	Chargée de mission Santé : Ville Service AOS/Prévention : CPAM
	Partenaires principaux de mise en œuvre	ARS CPTS CD 57 (service social polyvalent et PMI) Ireps Grand Est Membres des groupes de travail du CLS
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	Plusieurs groupes de travail du CLS font état du besoin d'une meilleure lisibilité des ressources en santé et en prévention/promotion de la santé du territoire messin et également d'une meilleure visibilité auprès des populations. Plusieurs publics cibles sont jugés prioritaires au regard des remontées de terrain de leurs besoins : - Les adolescents et jeunes adultes (en lien avec les partenaires du GT n°1) - Les personnes âgées (en lien avec le GT n°5) - Les femmes (en lien avec le GT n°2)	
Objectifs spécifiques	Développer, auprès de la population et des acteurs du territoire, la visibilité et lisibilité des offres d'accompagnement dans les parcours de soins et de vie	
Objectifs opérationnels	1. Recenser les outils de communication des partenaires volontaires et de leur possible « partage de contenus » 2. Evaluer et améliorer des outils existants de communication 3. Expérimenter de nouvelles actions de communication 4. Créer une page internet dédiée au CLS et aux ressources du territoire permettant de favoriser la lisibilité et visibilité des parcours de santé sur le territoire	
Description	Actions existantes à renforcer	
	Nouvelles actions	
	1. Recenser les outils de communication des partenaires volontaires et de leur possible « partage de contenus » : élaboration d'un questionnaire d'évaluation d'état des lieux des outils de communication 2. Evaluer et améliorer des outils existants de communication : élaboration d'une méthodologie d'évaluation des outils de communication ciblés avec les partenaires 3. Expérimenter de nouvelles actions de communication : appui sur les groupes de travail CLS pour élaborer de nouvelles actions et partager leurs expériences 4. Créer une page internet dédiée au CLS et aux ressources du territoire permettant de favoriser la lisibilité et visibilité des parcours de santé sur le territoire	
Durée action	☐ Action expérimentale	

en projet

	☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	☐ Intercommunal ☒ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☒ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans)	☒ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel	A définir selon les actions expérimentées
	Financements pressentis	A rechercher selon les actions projetées
Déterminants de santé visés		
Politiques publiques concernées		
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions CLS	
	Indicateurs de résultats : …	
	Méthode d'évaluation envisagée : …	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☐ Oui ☒ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☐ Oui ☐ Non	

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 4 : Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables	
Fiche n°27	**Antennes délocalisées des programmes d'ETP dans les quartiers prioritaires**	
Objectif stratégique	Améliorer l'accès à la santé et l'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Réseau de santé Metz arrondissement (RSMA) Autres porteurs potentiels : partenaires responsables de programmes d'ETP
	Pilote de la fiche-action	Coordinatrice RSMA
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Ville de Metz Professionnels de santé Travailleurs sociaux des QPV DSDEN Ecole des sports de la Ville de Metz Associations et clubs sportifs
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	L'Education Thérapeutique du Patient (ETP) vise à accompagner les patients dans l'acquisition ou le maintien de compétences et de connaissances dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Pour exemple, le programme POIPLUME (Prévention de l'Obésité Infantile Par L'alimentation Unie au Mieux Etre) vise à améliorer le bien-être de l'enfant tout en l'aidant, ainsi que son entourage, à adopter des comportements favorables à leur santé et à leur bien-être. Ainsi, il s'agit de développer l'empowerment des enfants et de leurs parents en renforçant leurs compétences d'adaptation et d'auto-soins. Cependant, les inégalités d'accès ne permettent pas à certains enfants d'intégrer le programme : afin d'assurer la réussite du parcours, il est nécessaire de se rendre aux séances individuelles ainsi qu'aux ateliers organisés par l'équipe. Il existe alors de nombreux freins à l'intégration de tous les enfants concernés par le programme POIPLUME dans les quartiers Politique de la ville : méconnaissance du programme d'ETP par les professionnels de santé et par le public concerné, éloignement du lieu de vie, problématique du transport, personnel de santé inconnu des patients et de leur famille, etc. Afin de palier à plusieurs de ces difficultés, il conviendrait donc de « délocaliser » les programmes et d'amener les intervenants au cœur du quartier concerné. Fort de l'expérimentation d'une antenne délocalisée du programme d'ETP POIPLUME à Metz-Borny dans le cadre du CLS 1, le RSMA propose de reconduire cette action et d'étendre cette expérimentation à d'autres programmes d'ETP dans les quartiers Politique de la ville, selon les besoins identifiés : - POIPLUME (surpoids des enfants de 2 à 16 ans) - Surpoids adulte - Diabète de type 2 - Ostéoporose	
Objectif spécifique	Renforcer les connaissances et les compétences des personnes en situation de fragilité en matière de santé globale, d'autonomie et de bien-être	
Objectifs opérationnels	1. Mettre en place une équipe projet regroupant les principaux partenaires du programme ou de sa mise en œuvre délocalisée (porteur du programme, professionnels de santé, travailleurs sociaux, association, etc.)	

en projet

	2. Mettre en œuvre un plan de communication autour du programme d'ETP à destination des professionnels de santé et des habitants du quartier d'implantation du programme 3. Mettre en place un temps de sensibilisation à destination des professionnels du quartier relatif à la problématique du programme d'ETP (surpoids de l'enfant, diabète de type 2, etc.) 4. Réaliser les séances du programme d'ETP et son évaluation 5. Accompagner les patients et leurs familles dans l'appropriation des ressources locales pour ancrer durablement les comportements favorables à la santé
Description	Actions existantes à renforcer 1. Mettre en place une équipe projet regroupant les principaux partenaires du programme ou de sa mise en œuvre délocalisée (porteur du programme, professionnels de santé, travailleurs sociaux, association, etc.) : organiser un atelier de travail pour définir les conditions de réussite à l'implantation de l'antenne du programme d'ETP (partenaires à impliquer, lieux de mise en œuvre, canaux de communication, organisation, etc.). 2. Mettre en œuvre un plan de communication autour du programme d'ETP à destination des professionnels de santé et des habitants du quartier d'implantation du programme : présentation du programme d'ETP aux professionnels exerçant au sein du quartier ciblé (médecins, infirmiers, pharmaciens) 3. Mettre en place un temps de sensibilisation à destination des professionnels du quartier relatif à la problématique du programme d'ETP (surpoids de l'enfant, diabète de type 2, etc.) : organiser un déjeuner d'échanges avec les professionnels du quartier volontaires autour des connaissances et représentations en matière d'hygiène de vie (selon la maladie chronique concernée par le programme d'ETP) et l'identification des besoins à cet égard sur le quartier 4. Réaliser les séances du programme d'ETP et son évaluation : bilan éducatif partagé, consultations individuelles de suivi et d'évaluation et cycles d'ateliers collectifs propres à chaque programme d'ETP 5. Accompagner les patients et leurs familles dans l'appropriation des ressources locales pour ancrer durablement les comportements favorables à la santé : mise en place d'ateliers de renforcement (cuisine, équilibrer ses repas avec un petit budget, etc.) en lien avec les associations du quartier, mise en place d'ateliers découverte des pratiques sportives à proximité (lien avec l'Ecole des Sports et associations ou clubs sportifs). Nouvelles actions
Durée action	☒ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☐ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☐ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☒ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels

en projet

	☐ Adultes (26 à 65 ans)	☒ Public spécifique : personnes atteintes de maladies chroniques
Financements	Budget prévisionnel	A définir pour chaque antenne « délocalisée »
	Financements pressentis	ARS Ville de Metz Contrat de Ville RLAM
Déterminants de santé visés	Système de soins : accessibilité, globalité (prise en compte des conditions sociales, synergies des composantes du programme), réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients), continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé et utilisation des services de santé Environnement social : intégration sociale et empowerment des patients	
Politiques publiques concernées	Plan Régional Santé 2 Recommandations de la HAS	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions santé du CLS	
	Indicateurs de résultats : Nombre de patients déclarant avoir acquis des connaissances et typologie des connaissances acquises Nombre de patient déclarant avoir développé des savoir-faire et typologie des savoir-faire	
	Méthode d'évaluation envisagée : bilan intégré au programme d'ETP, réunion bilan annuel avec les partenaires	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒Oui ☐ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non	

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 4 : Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables	
Fiche n°28	**« Ambassadeurs santé » : des habitants acteurs de la santé de leur quartier**	
Objectif stratégique	Améliorer l'accès à la santé et l'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structures)	Acteurs locaux volontaires (Centres socio-culturels, etc.) et Ville de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Coordinatrice CLS « Référents santé » : professionnels de terrain volontaires
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Acteurs du quartier Acteurs associatifs spécialisés Professionnels qualifiés Représentants des habitants du quartier Ville(s) et Eurométropole de Metz
	Modalité de suivi	Bilan annuel (année scolaire)
Contexte et enjeux locaux	Soucieux de la place accordée aux habitants dans l'observation des problématiques de santé du territoire et de leur implication dans l'élaboration des projets du CLS, les acteurs de terrain souhaitent tendre vers des dynamiques de "faire avec" et non "faire pour" les habitants. Dans cet esprit, un projet de "médiateurs santé" a déjà été expérimenté pendant plusieurs années sur le quartier de Borny. Le constat fait par les acteurs est que ce projet a abouti à des actions de prévention et d'éducation pour la santé, intégrées dans la cité et adaptées aux habitants du quartier. Néanmoins, ce projet a été très coûteux en énergie et en temps d'animation et de coordination pour la structure porteuse. L'accompagnement des "relais santé" nécessite de nombreux temps de sensibilisation et de formation, qui sont à renouveler régulièrement au regard de l'évolution de la composition du groupe de médiateurs qui varie au fil des années. Dans le cadre du CLS 2, l'objectif est de mieux formaliser le procédé et les outils d'accompagnement des « ambassadeurs santé » volontaires dans les quartiers, avec l'appui de la dynamique créée par les programmes santé à l'échelle des quartiers et la mise en place d'une équipe projet « la santé à l'échelle du quartier » (mise en lien avec la fiche-action n°3). Les enjeux de ce projet : - Favoriser la participation des habitants et la mixité des publics dans la mise en place et la valorisation des actions de prévention collective - Travailler en collaboration avec les habitants du territoire - Co-construire des actions en partenariat avec les instances de participation du territoire - Développer des actions « d'aller-vers » vers les publics « invisibles » (public isolé fragilisé qui ne fréquentent pas les structures)	
Objectifs spécifiques	Développer la participation des habitants dans l'élaboration des actions de santé publique Renforcer les connaissances et les compétences des personnes en situation de fragilité en matière de santé globale, d'autonomie et de bien-être	

en projet

Objectifs opérationnels	1. Informer les habitants sur la possibilité de devenir ambassadeurs santé et développer un réseau « ambassadeurs santé » par quartier (sous réserve de « référents santé » volontaires) 2. Former les habitants pour leur permettre de devenir des « ambassadeurs santé » 3. Poursuivre l'accompagnement des ambassadeurs santé pour leur permettre de développer leur autonomie, leur pouvoir d'agir et mettre en place des projets locaux
Description	Actions existantes à renforcer Nouvelles actions 1. Information et développement d'un réseau « ambassadeurs santé » par quartier (sous réserve de « référents santé » volontaires) Les missions des « ambassadeurs santé » : - Informer les habitants du quartier sur les actions de prévention/promotion de la santé mises en place et des ressources d'accès aux soins existantes afin d'améliorer la communication vers les publics les plus éloignés du soin notamment - Participer à l'identification et à la transmission des besoins et attentes des habitants du quartier auprès des professionnels du territoire afin d'améliorer leur santé et leur qualité de vie - Co-construire avec la ville et ses partenaires des actions concrètes afin d'améliorer la santé des habitants et la qualité de vie dans le quartier (lien à faire avec le programme santé du quartier) 2. Former les habitants pour leur permettre de devenir des « ambassadeurs santé » : - Sensibilisation à la promotion de la santé et la santé communautaire - Formation comprendre et pratiquer à l'écoute active - Formation comprendre les droits en santé - Découverte des partenaires « clé » tels que la CPAM, les associations, les CMP et professionnels de santé du quartier, etc. - Sensibilisations thématiques : sur les addictions, le cancer, etc. (en lien avec les besoins/projets santé du quartier) - Atelier d'accompagnement à la conception de projet santé 3. Poursuivre l'accompagnement des ambassadeurs santé pour leur permettre de développer leur autonomie, leur pouvoir d'agir et mettre en place des projets locaux : - les accompagner dans leur démarche de sensibilisation des pairs, - promouvoir le droit et l'information des usagers par le biais des « ambassadeurs santé » : écouter, conseiller et orienter les publics qui ne fréquentent pas les structures et que nous n'arrivons jamais à toucher - co-construire au moins un projet par quartier de prévention, de promotion de la santé par et pour les habitants, adapté à leur besoin Les « ambassadeurs santé » sont rattachés à un « référent santé » : professionnel du quartier volontaire Les « référents santé » sont accompagnés par la coordinatrice du CLS dans le cadre de l'équipe projet « la santé à l'échelle du quartier ».
Durée action	☐ Action expérimentale

en projet

	☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	☐ Intercommunal ☐ Communal ☒ Quartiers ☒ Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☒ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans)	☒ Personnes âgées (> 65 ans) ☐ Professionnels ☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel	A définir pour les formations et en lien avec chaque programme santé
	Financements pressentis	ARS Ville de Metz Eurométropole de Metz (Contrat de ville) CPAM (AAP)
Déterminants de santé visés	Conditions socio-économiques : Niveau d'éducation Conditions de vie : Accès aux ressources hors services de santé Environnement social : Empowerment de la communauté Mode de vie : Acquisition de comportements favorables à la santé	
Politiques publiques concernées	Projet régional de santé 2018-2027 Contrat de Ville	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions CLS	
	Indicateurs de résultats : Nombre d'habitants « ambassadeurs santé » qui déclare avoir acquis des connaissances en matière de santé globale, d'accès à la santé et de droits à la santé et typologie de ces connaissances Nature des démarches réalisées par les « ambassadeurs santé » et leurs impacts sur la population du quartier	
	Méthode d'évaluation envisagée : bilan annuel avec les partenaires	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒ Oui ☐ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non	

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 4 : Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables	
Fiche n°29	**Renforcer les compétences psychosociales des personnes en situation de fragilité**	
Objectif stratégique	Améliorer l'accès à la santé et l'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structure)	Ireps Grand Est CMSEA CDPA 57 (Centre Edisson)
	Pilotes de la fiche-action	Chargée de projets et d'ingénierie en éducation et promotion de la santé – Ireps Chef de service Centre les Wads – CMSEA Chargé de mission prévention – CDPA 57
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Ville de Metz Chantiers d'insertion Associations et structures volontaires du territoire œuvrant auprès de publics en situation de vulnérabilité CD 57 (service social polyvalent)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. Les compétences psychosociales ont un rôle important à jouer dans la promotion de la santé quand les problèmes de santé sont liés à un comportement, et quand le comportement est lié à une incapacité à répondre efficacement au stress et aux pressions de la vie. A partir de ce constat et en partant du postulat qu'il ne suffit pas de disposer d'informations pour être capable de prendre en charge sa propre santé, de faire des choix libres et responsables. Il semble indispensable de porter une réflexion sur certaines compétences intrinsèques de chaque individu comme la connaissance de soi, de ses ressources comme de ses limites ; une vision positive de soi comme la capacité à identifier et à gérer ses émotions ; à résister à la pression ou à faire preuve de solidarité. L'ensemble de ces compétences sont essentielles pour maintenir un état de bien-être satisfaisant, et ainsi pour être moins susceptibles dans des conduites à risques. En outre, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) fait le constat qu'« *aux situations de précarité économique est fréquemment associée une difficulté d'accès aux soins : renoncement aux soins plus fréquent par manque de temps et/ou d'argent, peu de pratique d'examens de prévention…* ». Le CESE explique que « *plus la précarité est forte, plus l'attention portée aux corps est faible, plus le rapport au temps est marqué par la vie au jour le jour et plus le contact avec les institutions sanitaires et sociales et les professionnels de santé difficile*[3] ». *Cela s'explique notamment par le fait que les questions de santé ne constituent pas une priorité par rapport à d'autres préoccupations vitales au quotidien, comme se nourrir et se loger* ».	

	Dans une optique de réduction des inégalités sociales de santé, en lien avec la Stratégie Nationale de Santé « Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé », il convient donc d'agir sur les compétences psychosociales et plus particulièrement envers les publics vulnérables et en situation de précarité sociale.
Objectif spécifique	Renforcer les connaissances et les compétences des personnes en situation de fragilité en matière de santé globale, d'autonomie et de bien-être
Objectifs opérationnels	1. Former les professionnels du territoire messin à l'approche des compétences psychosociales 2. Mettre en place des projets de développement des compétences psychosociales auprès de publics vulnérables
Description	**Actions existantes à renforcer** 1. Former les professionnels du territoire messin à l'approche des compétences psychosociales : Formation de 2,5 jours proposée aux professionnels œuvrant auprès de publics en situation de vulnérabilité. Cette formation articulera à la fois des éléments théoriques, un échange de pratiques entre les participant.e.s et une valorisation des expériences de chacun.e, des méthodes pédagogiques actives avec la mise en application des concepts théoriques à travers la réalisation d'études de cas, de travaux de groupe et de mises en situation. Une évaluation sera proposée en début et en fin de formation. Objectifs pédagogiques : • Se repérer dans les concepts de santé et théories relatives aux compétences psychosociales • Comprendre l'intérêt d'une approche d'éducation pour la santé par le développement des CPS • S'approprier la méthodologie par des techniques et outils d'animation permettant de développer ou de renforcer les compétences psychosociales • Intégrer cette approche dans sa pratique professionnelle • Avoir des repères méthodologiques pour l'évaluation des actions 2. Mettre en place des projets de développement des compétences psychosociales auprès de publics vulnérables : Mettre en place une équipe projet avec les partenaires volontaires Constituer un groupe d'une douzaine de participants volontaires Elaborer un programme participatif, coconstruit avec et pour les participants Mettre en place les séances du programme et réaliser leur évaluation **Nouvelles actions**
Durée action	☒ Action expérimentale ☒ Action annuelle ☐ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☐ Intercommunal ☒ Communal ☐ Quartiers ☒ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels

en projet

		☒ Public spécifique : personnes en situation de fragilité
Financements	Budget prévisionnel	A définir pour chaque projet élaboré
	Financements pressentis	ARS Ville de Metz Contrat de Ville RLAM
Déterminants de santé visés	Mode de vie : Acquisition de comportements favorables à la santé Environnement social : Empowerment de la communauté	
Politiques publiques concernées	La Stratégie nationale de santé 2018-2022 souligne les bénéfices liés au développement des compétences psychosociales	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions santé du CLS	
	Indicateurs de résultats : Typologie des compétences psychosociales développées chez les participants lors des séances Nombre de participants déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances lors des séances et typologie de ces connaissances Nombre de professionnels déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et compétences à la suite de la formation et typologie de ces connaissances	
	Méthode d'évaluation envisagée : questionnaire	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒Oui ☐ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non	

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 4 : Améliorer l'accès aux soins et les parcours de santé des personnes vulnérables	
Fiche n°30	**Soutien des aidants familiaux**	
Objectif stratégique	Améliorer l'accès à la santé et l'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structures)	Fondation Bompard (Plateforme de répit 57) Collectif Handicap 57 (Maison des Aidants) Réseau de santé (RSMA)
	Pilotes de la fiche-action	Département de la Moselle (Pôle autonomie et référent CFPPA) ARS
	Partenaires principaux de mise en œuvre	MDPH UNAFAM et Groupes d'entraide mutuelle (GEM) Associations de patients CPAM Mutualité Française Grand Est MAIA / DAC de Moselle Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) Ville(s) et Eurométropole de Metz CCAS
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	Accompagner un proche au quotidien représente une expérience pouvant avoir des répercussions sur la santé. L'enquête Handicap-Santé aidants (DREES, 2008) montre à quel point la santé des aidants constitue un enjeu de santé publique : - 48% des aidants déclarent avoir une maladie chronique - 29% se sentent anxieux et stressés - 25% déclarent ressentir une fatigue physique et morale Porter une attention à la santé des aidants familiaux constitue un enjeu fondamental de leur prise en compte, dans lequel les professionnels ont un rôle à jouer pour identifier les personnes en situation d'aidant, repérer les signes précurseurs de l'altération de la santé des aidants et les accompagner dans leur parcours de vie. Des actions sont nécessaires pour permettre à l'aidant de se positionner dans sa situation (au regard de sa propre expertise, de celle des professionnels et des pairs-aidants), d'acquérir des connaissances sur la perte d'autonomie, la pathologie ou le handicap de son proche, de renforcer ses capacités à agir pour rester en bonne santé. Le développement de lieux ressource constitue un vrai soutien pour les familles qui pourraient trouver des réponses à un même endroit dans un lieu bien identifié. La question des pairs aidants est centrale dans la réflexion de la prise en charge et du parcours de vie, particulièrement aujourd'hui, dans un contexte où les institutions font face au vieillissement de la population et à une augmentation des demandes et des besoins.	

en projet

Objectifs spécifiques	Renforcer le soutien et l'accompagnement des aidants familiaux des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Renforcer l'accompagnement des personnes en situation de fragilité en matière de santé globale, d'autonomie et de bien-être	
Objectifs opérationnels	1. Développer une Maison des aidants sur le territoire de l'Eurométropole de Metz 2. Proposer au sein des lieux de ressource des permanences et/ou des réunions relatives à l'information individuelle et collective des aidants familiaux 3. Proposer des réunions et des rencontres en direction des aidants dans les zones rurales de la métropole 4. Accompagner les professionnels pour renforcer le repérage et l'orientation des aidants 5. Proposer une offre de service de soutien psychologique des aidants familiaux 6. Rendre plus lisible et visible l'offre de répit sur le territoire.	
Description	Actions existantes à renforcer	
	Rendre plus lisible et visible l'offre de répit sur le territoire.	
	Nouvelles actions	
	Renforcer l'identification des aidants, simplifier leur information et leur orientation par la plateforme de répit 57 et par le développement d'une Maison des aidants sur le territoire messin. Mettre en place une formation et des conférences à destination des professionnels (pôle autonomie, CCAS, santé, SAAD, etc.) pour favoriser le repérage des aidants en grande difficulté. Proposer une offre de service de soutien psychologique des aidants familiaux. Proposer une offre d'ateliers d'information, de formation, de soutien entre aidants avec l'objectif de renforcer la coordination et la visibilité des actions. Développer les partenariats avec les associations locales pour proposer des ateliers « aidants, aidés » et une complémentarité ateliers « aidants » et ateliers « aidés » pour faciliter l'accès aux actions proposées. Développer les partenariats avec les partenaires locaux pour renforcer l'accompagnement dans l'accès aux soins des personnes aidées (handicapées ou seniors) et lutter contre le renoncement aux soins.	
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans)	☒ Personnes âgées (> 65 ans) ☐ Professionnels ☒ Public spécifique : aidants
Financements	Budget prévisionnel	Maison des aidants (collectif handicap 57) : 170 000 € Plateforme de répit (fondation Bompard)

en projet

		Réseau de santé (RSMA)
	Financements pressentis	ARS AAP Conférence des financeurs Département de la Moselle CCAS CMSEA (mise à disposition des locaux pour la Maison des aidants)
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : Accès aux ressources hors services de santé Environnement social : Empowerment de la communauté	
Politiques publiques concernées	Schéma départemental de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation des actions du CLS	
	Indicateurs de résultats : Nombre d'aidants qui déclarent être suffisamment informés des ressources à leur disposition sur le territoire messin et typologie des ressources connues Nombre d'aidants qui déclarent avoir bénéficié d'un soutien adéquat à leur besoin et typologie de ce soutien	
	Méthode d'évaluation envisagée : questionnaire de satisfaction	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒ Oui ☐ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☐ Oui ☒ Non	

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 4 : Accès aux soins et parcours de santé des personnes vulnérables	
Fiche n°31	**Coordination locale de l'accompagnement médico-psycho-social des publics en situation de précarité**	
Objectif stratégique	Améliorer l'accès à la santé et l'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Médecins du Monde au travers du groupe accès aux soins du réseau de solidarité des associations messines (RESAM)
	Pilote de la fiche-action	Coordinatrice du RESAM
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Secours Catholique, Ligue des Droits de l'Homme et membres du RESAM ARS Ville de Metz et son CCAS CD 57 (Service social polyvalent) DDETS CPAM CHR Metz-Thionville et le service de la PASS CH de Jury et l'EMPP Professionnels de santé libéraux à travers la CTPS mais aussi l'URPS et les Conseils de l'ordre Structures de prévention et dépistage : PMI, CDPA, CARRUD, CLAT, Centre de vaccination, CeGIDD, autres structures spécialisées Associations ressources : AD2S, IREPS
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	**Contexte messin : une précarité en hausse** *Indicateurs issus du diagnostic social territorial :* - Taux de pauvreté : 21% à Metz vs 13,5% dans la Métropole vs 14% dans le département, ce qui montre de fortes inégalités sur le territoire messin, avec une concentration importante de ménages pauvres dans la ville-centre ; - Une augmentation du nombre de bénéficiaires de minima sociaux en Moselle : + 28% ; *Ne sont pas pris en compte dans ces indicateurs liés aux revenus les personnes qui échappent aux statistiques publiques (publics de la rue, personnes en marge des dispositifs, demandeurs d'asile, personnes en situation irrégulière…)* - 13,6% de la population messine dispose de la CMU-C en raison d'une insuffisance de revenus (augmentation de 21% des bénéficiaires entre 2012 et 2014), vs 10.4% dans la Métropole de Metz, vs 6.4% en France métropolitaine *[données CPAM] ;* - 6,4 % de la population messine bénéficie de l'Aide à la Complémentaire Santé (vs 5% dans la Métropole) *[données CPAM] ;* - Sont comptabilisés 969 bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat dans la Métropole [*données CPAM 2018*] ;	

Projet

- Augmentation du renoncement aux soins (20% des assurés sociaux en Moselle selon les données MAS) : difficultés financières, méconnaissance des lieux, peur de la stigmatisation, etc. ;
- Augmentation du recours à la domiciliation administrative (absence d'adresse) ;
- En 2018, 4992 personnes ont été enregistrées au Dispositif de premier accueil des demandeurs d'asile en augmentation constante, tendance qui s'est confirmée en 2019 avec une augmentation de 14,25%. Les chiffres de 2020 enregistrés ne sont pas représentatifs du fait de la crise sanitaire et devrait repartir à la hausse.

Ces indicateurs de précarité tendent à s'aggraver dans un contexte global de crise sanitaire et sociale exacerbé en 2020.

Des difficultés d'accès aux droits, à la prévention et aux soins relevées par les acteurs

[Enquête qualitative menée par Médecins du Monde auprès de 12 structures médico-sociales en 2016]

- Manque de prise en charge globale pour des publics cumulant de multiples difficultés ;
- Absence de couverture maladie ou de non-recours (méconnaissance, complexité des démarches à entreprendre, rupture de droits…) ;
- Difficultés de repérage des personnes en souffrance psychique, mise en veille de l'EMPP, saturation des CMP du centre-ville ;
- Difficultés d'accès à la PASS ;
- Difficultés d'accès à certains professionnels de santé (délais de rendez-vous, dépassements d'honoraires…) ;
- Barrières culturelles ou psychologiques ;
- Peur de la stigmatisation et des refus de soins ;
- Barrières linguistiques et difficulté d'accès à l'interprétariat professionnel (facilité depuis 2021 pour les médecins généralistes et sages-femmes) ;
- Fracture numérique.

Les difficultés ne sont **pas uniquement liées à l'absence de couverture maladie ou à des contraintes financières. Il y a également un constat de défaut d'ajustement entre les réponses** apportées par le système médicosocial **et les besoins** du public en situation de précarité :

- manque de coordination des intervenants ;
- fractionnement des accompagnements ;
- difficultés d'accessibilité géographique de l'offre.

Enjeux et recommandations préconisées par le diagnostic local de santé

[Orsas – 2016]

- Avoir une approche globale, transversale et adaptée aux différentes situations,
- Sortir du cloisonnement des interventions, rassembler l'ensemble des services du médical et du social,

Projet

- Organiser l'accompagnement des publics en situation de précarité.

L'ensemble des acteurs réunis autour des thématiques spécifiques (précarité, santé des femmes, des jeunes et des seniors) s'accordent sur :

- Le caractère multifactoriel de la précarité et de fait sur la grande diversité des publics,
- Les difficultés à atteindre toutes les personnes vulnérables ;

d'où la nécessité :

- d'une coordination et d'une mise en réseau entre les différents acteurs et dispositifs, amenés à rencontrer les publics concernés, dans une volonté de complémentarité,
- d'un retour d'une offre médicale accessible et plus importante dans le centre de Metz,
- de faciliter l'accès à la PASS hospitalière ;

avec un mode d'intervention qui permet :

- d'avoir une approche globale de la personne,
- de créer un lien de proximité,
- de simplifier les démarches administratives (en prenant en compte la fracture numérique),
- d'aller vers l'autonomie des personnes.

Perspectives

Vers un point d'ancrage en centre – ville à Metz, avec un travail de coordination et de maillage territorial entre professionnels pour :

- une prise en charge globale de la personne
- faciliter une démarche de médiation
- faciliter l'autonomie des personnes dans leur parcours santé et leur accès à l'ensemble des droits sociaux

Plusieurs orientations pourront être proposées au public rencontré :

- ⇨ Si la personne dispose de droits potentiels mais non effectifs à la couverture maladie : évaluation du besoin de santé et des obstacles à l'accès aux droits, demande d'ouverture de droits, entrée directe dans le parcours de soins par un accompagnement vers un professionnel en ville, suspension des honoraires (y compris analyses, pharmacie…) en attendant l'ouverture des droits
- ⇨ Si la personne a des droits effectifs complets à la couverture maladie : évaluation du besoin de santé et des obstacles à l'accès aux soins, recours à la Mission d'accompagnement santé de la CPAM, accompagnement vers un professionnel en ville
- ⇨ Si la personne dispose uniquement des droits de base : évaluation du besoin de santé ; évaluation des possibilités d'accéder à la CSS ou à l'acquisition d'une complémentaire ; prise en charge possible par la PASS délocalisée au sein de la plateforme si soins de santé primaire ; orientation vers la PASS hospitalière si nécessité de recourir au plateau technique

en projet

	⇨ Si la personne ne peut prétendre à aucune couverture maladie : évaluation du besoin de santé, prise en charge par la PASS délocalisée au sein de la plateforme si soins de santé primaire ; orientation vers la PASS hospitalière si nécessité de recourir au plateau technique
Objectifs spécifiques	Renforcer la coordination des partenaires de santé pour permettre l'entrée dans le parcours de santé de droit commun des personnes en situation de vulnérabilité. Renforcer l'accompagnement individualisé des personnes en situation de vulnérabilité en matière d'accès aux droits, à la prévention et aux soins pour favoriser leur autonomie.
Objectifs opérationnels	1. Développer un réseau de professionnels de santé sur le territoire messin 2. Repérer, suivre et prendre en charge les publics 3. Intégrer la médiation santé, soutenir et appuyer la médecine de ville 4. Capitaliser sur l'expertise du dispositif
Description	Actions existantes à renforcer
	Nouvelles actions
	1. Développement d'un réseau de professionnels de santé sur le territoire messin : • Définition et calibrage du réseau, du volume de patients concernés • Identification et mobilisation des professionnels en lien avec la CPTS • Conventionnement avec la CPAM • Sensibilisation sur les difficultés de prise en charge du public en situation de précarité 2. Repérage, suivi et prise en charge des publics : • Consolidation du point d'ancrage et mise en place d'une gouvernance partagée incluant les personnes concernées • Conventionnement avec la PASS hospitalière pour une activité délocalisée • Renforcement des compétences des intervenants à l'évaluation des droits à la couverture maladie dans une approche globale de la personne • Mise en place des conditions d'observation des difficultés d'accès aux droits et aux soins rencontrées 3. Médiation, soutien et appui à la médecine de ville : • Constitution d'une équipe pluridisciplinaire pour organiser les accompagnements et la démarche de médiation (soignants, travailleurs sociaux, médiateurs santé), • Identification et diffusion d'outils et ressources (PTA, guide, accès interprétariat et formation à son utilisation…), • Mise en place d'espaces de concertation entre acteurs sur les situations rencontrées 4. Capitalisation du dispositif : • Mise en place de l'évaluation et de réajustement • Mise en place de partage d'expériences au niveau régional et/ou national

en projet

Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans)	☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☒ Autre : Toute personne en situation de précarité, quelle que soit sa situation sociale, administrative et économique, rencontrant des difficultés d'accès à la prévention, aux droits et aux soins sur le territoire messin.
Financements	Budget prévisionnel	Eléments à prendre en compte pour la construction du budget : • Renforcement des moyens de la PASS pour son activité délocalisée • Mobilisation du coordinateur de parcours médico-social de la PASS • Appui à l'ingénierie de projet • Mise en œuvre de la médiation en santé
	Financements pressentis	Pour le volet accès aux soins : ARS CPAM Ville de Metz Autres financements pour le point d'ancrage en cours d'identification : Portage par le Secours Catholique (budget d'investissement et de fonctionnement validé avec des financements publics et privés) Accompagnement par les partenaires sur l'accès aux droits à la couverture maladie
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : Compétences psycho-sociales, accès aux ressources hors services de santé Système de soins : Accessibilité (géographique, administrative, financière, socio-culturelle, organisationnelle) ; globalité (synergie des composantes, offre de prévention, prise en compte des conditions sociales) ; réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ; continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ; Contexte économique et politique : adaptation aux besoins des populations	
Politiques publiques concernées	Ségur de la santé : mesure 27 de lutte contre les inégalités sociales de santé : prendre en compte les problématiques sanitaires et sociales de ces populations afin de leur garantir une prise en charge adaptée, à l'hôpital comme en ville, intégrant notamment des démarches d'aller-vers PRS 2018-2028 : Objectif stratégique 2 : assurer un égal accès à des soins sûrs et de qualité pour tous sur tout le territoire, Axe 2 : Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité PRAPS 2018-2022	

Projet

Modalités d'évaluation	**Indicateurs de processus** : Nombre d'intervenants sur les différentes activités Nombre d'intervenants formés et type de formation Recueil d'avis et satisfaction du public rencontré et des professionnels de santé Nombre de rencontres de concertation
	Indicateurs de résultats : Nombre de personnes rencontrés lors des activités (passages et file active) Nombre de personnes accompagnées dans le dispositif d'accès aux droits et aux soins Nombre et type de partenariats mobilisés Création d'un comité de pilotage et d'un comité technique « santé » Profils et évolution des personnes rencontrées (âge, sexe, nationalité, droits potentiels à la couverture maladie, droits effectifs à la couverture maladie, conditions de vie, situation administrative, principaux problèmes de santé rencontrés, obstacles rencontrés …)
	Méthode d'évaluation envisagée : • Bilan annuel partagé • Analyse du dispositif par l'ensemble des acteurs du projet • Enquête de satisfaction des professionnels de santé • Enquête de satisfaction des personnes concernées en focus groupe
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒ Oui ☐ Non
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non La démarche participative est intégrée dans la construction du projet globale du point d'ancrage.

en projet

Axe 5 :
Anticiper l'urgence sanitaire

Fiche-action n°32 : Gestes de premiers secours

Fiche-action n°33 : Gestion de crises sanitaires

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 5 : Anticiper l'urgence sanitaire	
Fiche n°32	**Gestes de premiers secours**	
Objectif stratégique	Améliorer la prise en charge de la population en état d'urgence sanitaire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz
	Pilote de la fiche-action	Chargée de mission Santé
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Association Française des Premiers Répondants (AFPR) Département de la Moselle : Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) Direction Territoriale de Moselle de la Croix Rouge Française Association Départementale De Protection Civile De La Moselle (ADPC 57) Comité de la Moselle des Secouristes Français Unité locale de la Croix Blanche Unité locale de l'Ordre de Malte CH de Jury (CLSM) Centre Pierre Janet et Université de Lorraine (PSSM) DSDEN 57 Ville(s) et Eurométropole de Metz
	Modalité de suivi	Tableau de suivi de l'entretien du parc de défibrillateurs, comptes-rendus de réunions et bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	Les arrêts cardiaques représentent environ 50 000 décès par an en France, soit 136 décès par jour. En France, le taux de survie est de 5 à 7 % contre 20 à 40 % dans les pays anglo-saxons et scandinaves car les citoyens sont formés massivement au massage cardiaque. En France, 65 % des français ignorent quels sont les gestes qui sauvent. Chaque minute sans réanimation cardio-pulmonaire fait perdre 10 % de chance de survie à la victime. Or, la durée moyenne d'arrivée sur place des secours en France est de 9 minutes à compter du moment où l'alerte est donnée. À la suite des actions menées dans le cadre du CLS1, l'objectif est renforcé avec l'ambition politique de faire de Metz pendant cette mandature une ville exemplaire en matière de formation et d'incitation à la formation aux gestes qui sauvent. Pour augmenter le taux de survie post arrêt cardiaque, l'Association Française de Premiers Répondants (AFPR) expérimente depuis 2018 un système de "premiers répondants", qui consiste à mettre en lien les services de secours étatiques avec des civils formés. Il s'agit de créer une réelle plus-value à la chaine des secours classique en y ajoutant un maillon supplémentaire : le "premier répondant". Dans la poursuite de ce projet, l'AFPR souhaite renforcer le développement du réseau de personnes formées à intervenir en cas d'arrêt cardiaque et expérimenter deux autres projets complémentaires : une plateforme d'inscription aux ateliers de formation et un boîtier de DAE connecté. Ces projets visent à améliorer la	

en projet

	qualité de la réponse apportée entre le moment où un témoin donne l'alerte et l'arrivée des secours afin de débuter les gestes de réanimation le plus précocement possible, dans la mesure où cette précocité est le gage du pronostic de survie lors de l'arrêt cardiaque.
Objectif spécifique	Améliorer la coordination des acteurs du champ sanitaire et la collectivité en matière de prévention et de réponses aux situations d'urgences
Objectifs opérationnels	1. Mettre en place des sessions de formation aux gestes de premiers secours auprès de la population messine 2. Renforcer la formation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur à destination des agents municipaux 3. Rendre visible les formations aux premiers secours réalisées dans les écoles élémentaires 4. Renforcer le système de « premiers répondants » sur le territoire de la métropole et à l'échelle des quartiers 5. Soutenir l'AFPR pour l'expérimentation de deux nouveaux projets 6. Entretenir le parc de défibrillateurs de la ville 7. Promouvoir auprès de publics cibles la formation Premiers secours en santé mentale (PSSM)
Description	Actions existantes à renforcer
	1. Mettre en place des sessions de formation aux gestes de premiers secours auprès de la population messine : - Sessions de formation aux premiers secours (PSC1) dans les mairies de quartier tout au long de l'année - Animation lors de manifestations grand public sur le territoire messin : journée de sensibilisation aux gestes qui sauvent par la Croix-Rouge française à l'occasion de Metz Plage, etc. - Manifestation à l'occasion de la Journée mondiale des premiers secours 2. Renforcer la formation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur à destination des agents municipaux 4. Renforcer le système de « premiers répondants » sur le territoire de la métropole et à l'échelle des quartiers 6. Entretenir le parc de défibrillateurs de la ville : - entretien des DAE - tableau de suivi partagé de l'entretien du parc de DAE mis à jour tous les trimestres - mise à jour de la cartographie avec géolocalisation des défibrillateurs de la ville de Metz, accessible sur le site internet de la mairie - enregistrement des DAE dans l'application Géo'DAE, la base nationale de recensement des défibrillateurs - réflexion stratégique sur le déplacement ou l'implantation de nouveaux défibrillateurs : renforcer l'équipement des voitures de la Police municipale en DAE portatif.
	Nouvelles actions
	3. Rendre visible les formations aux premiers secours réalisées dans les écoles élémentaires 5. Soutenir l'AFPR pour l'expérimentation de deux projets :

en projet

	- plateforme d'inscription en ligne pour assurer la logistique des inscriptions et paiements en ligne pour les formations de secourisme sur le territoire messin et mosellan - boîtiers connectés pour défibrillateurs 7. Promouvoir auprès de publics cibles la formation Premiers secours en santé mentale (PSSM) : jeunes, bénévoles des associations messines, etc.	
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	☐ Intercommunal ☒ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	☒ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☒ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☒ Adultes (26 à 65 ans)	☒ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel	Entretien du parc de défibrillateurs : entre 10 000 € et 35 000 € par an en fonction de la maintenance nécessaire Achat de nouveaux défibrillateurs Initiation aux Gestes de premiers secours : 230 € par initiation pour 15 personnes Expérimentations AFPR : déploiement des boitiers connectés
	Financements pressentis	Ville de Metz ARS (PPSM) RLAM (financement boîtiers DAE connectés) Campagne de soutien financier menée par l'AFPR
Déterminants de santé visés	Environnement social : empowerment de la communauté Système de soin : accessibilité, réactivité, efficacité et sécurité	
Politiques publiques concernées		
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation actions CLS	
	Indicateurs de résultats : Evolution du nombre de personne formées aux gestes de premiers secours	
	Méthode d'évaluation envisagée : recensement du nombre de participants aux actions menées, bilan annuel	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☐ Oui ☒ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non	

Un projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 5 : Anticiper l'urgence sanitaire	
Fiche n°33	**Gestion de crises sanitaires**	
Objectif stratégique	Améliorer la prise en charge de la population en état d'urgence sanitaire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Chef de service Protection civile et prévention des risques Chargée de mission Santé
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Partenaires du Plan communal de sauvegarde CCAS CH de Jury CUMP 57 Antenne Lorraine Nord du Centre régional du psycho-traumatisme Partenaires CLSM (instance pluriprofessionnelle, réseau de référents) Professionnels de santé volontaires
	Modalité de suivi	Comptes-rendus de réunion et bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	La crise sanitaire qui a frappé le territoire national a démontré l'enjeu que représente la mobilisation rapide et structurée des différents acteurs de la prise en charge sanitaire en cas d'événement majeur. Afin de répondre à cet enjeu au niveau local, la Ville de Metz organise une coopération avec les acteurs du champ sanitaire afin d'assurer une réponse adaptée en cas d'événement.	
Objectif spécifique	Améliorer la coordination des acteurs du champ sanitaire et la collectivité en matière de prévention et de réponses aux situations d'urgences	
Objectifs opérationnels	1. Mettre en place une réserve sanitaire de la métropole de Metz par le biais de la création d'une association dénommée RéSaMM 2. Créer une complémentarité entre la réserve sanitaire et la refonte du Plan communal de sauvegarde prévue en 2022 3. Prévoir dans le Plan communal de sauvegarde des protocoles d'actions vis-à-vis des différents échelons d'urgence 4. Développer des projets de prévention des situations de crise et d'urgence en santé mentale 5. Améliorer la communication du registre d'aide des personnes âgées et personnes handicapées 6. Renforcer les campagnes d'information sur les vaccinations et la promotion des « gestes barrières » et gestes protecteurs	
Description	Actions existantes à renforcer	
	5. Améliorer la communication du registre d'aide des personnes âgées et personnes handicapées 6. Renforcer les campagnes d'information sur les vaccinations et la promotion des « gestes barrières » et gestes protecteurs : en cas de fortes chaleurs, période de la grippe saisonnière, etc.	
	Nouvelles actions	
	1. Mettre en place une réserve sanitaire de la métropole de Metz par le biais de la création d'une association dénommée RéSaMM : fédérer les professionnels de	

en projet

	santé volontaires pour venir en renfort et en appui pour des actions de santé publique et plus particulièrement en cas de situation sanitaire exceptionnelle Missions : intégrer le plan de gestion des situations sanitaires exceptionnelles dans toutes ses composantes : • Régulation médicale : venir en renfort des équipes de régulation médicale dans la prise en charge d'appels « stéréotypés » préalablement identifiés (par exemple les appels pour renseignement sur la Covid. • Service des Urgences : venir en renfort des équipes soignantes des Services d'Urgence en tant qu'intermédiaires et/ou médiateurs pour l'accueil des patients et des accompagnateurs lors d'un afflux massif de patients ; • Cellule d'Urgence Médico-Psychologique : venir en renfort de l'équipe de la CUMP 57 pour assurer les fonctions ancillaires à la prise en charge des psycho-traumatismes ; • Centre de dépistage et/ou de vaccination : assurer le fonctionnement sanitaire de structures transitoires dédiées au dépistage (centre de prélèvement par exemple) et/ou à la vaccination, fixes comme mobiles ; • Plateforme téléphonique pour toute crise, Plan Canicule, Plan grand Froid • Campagnes d'information de santé publique pour la population 2. Créer une complémentarité entre la réserve sanitaire et la refonte du Plan communal de sauvegarde prévue en 2022 3. Prévoir dans le Plan communal de sauvegarde des protocoles d'actions vis-à-vis des différents échelons d'urgence : projet de conventionnement avec les associations agréées de sécurité civile 4. Développer des projets de prévention des situations de crise et d'urgence en santé mentale : projets envisagés dans le cadre du Conseil local de santé mentale du territoire messin : • Renfort de l'Équipe mobile psychiatrie précarité. • Constitution d'un réseau de référents santé mentale dans les structures. • Organisation d'un module de sensibilisation à la prévention et gestion des situations de crise. • Réalisation d'un état des lieux de l'organisation de la prise en charge des situations de crise et d'urgence. • Instance pluriprofessionnelle de réflexion et d'aide pour les personnes en difficulté psychosociale. • Projets en réflexion [idées à confirmer] : pair-aidance, CMP mobile, SAVS, équipe pluriprofessionnelle d'accompagnement et de prévention, numéro d'appel vers un professionnel formé destiné aux personnes malades et aux aidants.
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☒ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels

en projet

	☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans)	☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel	A définir selon les projets élaborés
	Financements pressentis	Ville de Metz CCAS CH de Jury
Déterminants de santé visés	Système de soins : réactivité, efficacité et sécurité	
Politiques publiques concernées		
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation actions CLS	
	Indicateurs de résultats : Typologie des projets et partenariats réalisés	
	Méthode d'évaluation envisagée : Bilan annuel	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☐Oui ☒ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☐ Oui ☒ Non	

en projet

Axe 6 :
Agir en faveur de la démographie médicale

Fiche-action n°34 : Attractivité du territoire pour les professionnels de santé

Fiche-action n°35 : Accompagner les projets d'exercice coordonné, l'installation des professionnels de santé et leur cessation d'activité

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 6 : Agir en faveur de la démographie médicale	
Fiche n°34	**Attractivité du territoire pour les professionnels de santé**	
Objectif stratégique	Améliorer l'offre de soins de proximité pour garantir la continuité des soins sur le territoire	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structures)	Agence Inspire Metz Eurométropole de Metz
	Pilotes de la fiche-action	Agence Inspire Metz : Directrice de la communication et promotion Eurométropole de Metz : chargé de mission Santé
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Hôpitaux ARS Ordres et URPS des professions médicales et paramédicales Représentants des internes en médecine Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Metz et environs (CPTS) Conseil Régional CD 57 (service santé publique)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	L'étude de l'Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (Aguram) sur l'offre de santé du territoire messin et de la métropole, complémentaire au diagnostic local de santé de 2016, fait le constat d'une offre médicale libérale en tension notamment dans la perspective de l'évolution des besoins au regard des ressources dans les 5 à 10 ans à venir. Le territoire présente une densité de médecins généralistes dans la moyenne, mais également une forte baisse du nombre de médecins sur ces 10 dernières années qui interpelle. A Metz, 70% des médecins ont 55 ans et plus (contre 53% en France). Le nombre moyen d'actes par généraliste se situe dans la moyenne mais a fortement augmenté : le nombre d'actes moyen par praticien est passé de 4 377 en 2010 à 5 055 en 2019. La hausse générale de l'activité des généralistes interpelle sur la charge de travail croissante qui leur incombe, quel que soit le lieu d'exercice. En outre, un accroissement des besoins de consultation est à venir liés au vieillissement de la population. Au regard de la densité, des quartiers semblent très nettement moins bien dotés en médecins généralistes : Devant-les-Ponts, Metz-Nord, Vallières et Magny. Certains de ces quartiers sont caractérisés par une forte population âgée. Or le médecin généraliste constitue la porte d'entrée dans le parcours de soin et en cela peut être considéré comme une offre de soin de proximité. Cette problématique d'accès à un médecin généraliste se pose également pour les communes rurales, notamment les communes au Nord-Ouest de la métropole.	

en projet

	A noter également que l'offre de santé des médecins spécialistes répond à une patientèle qui dépasse largement les limites administratives de la métropole où ils sont concentrés. Ce qui amène à relativiser leur densité. Par ailleurs, pour certaines professions paramédicales (masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers) on observe une forte concentration des actes chez les personnes de plus de 60 ans, ce qui laisse entrevoir un impact important et des besoins croissants à l'avenir, engendrés par le vieillissement de la population. Enfin, on observe une aspiration croissante des médecins à mieux équilibrer vie privée et vie professionnelle et la volonté de s'appuyer sur un exercice coordonné.
Objectifs spécifiques	Améliorer la lisibilité et visibilité des services existants pour l'exercice des professionnels de santé
Objectifs opérationnels	1. Mettre en place une stratégie de communication pour accroître l'attractivité du territoire messin en direction des étudiants en médecine 2. Mettre en place une stratégie de communication pour accroître l'attractivité du territoire messin en direction des professionnels de santé 3. Accompagner l'universitarisation du CHR de Metz-Thionville 4. Maintenir le service d'urgence et la maison médicale de garde de Legouest pour assurer la permanence des soins sur le territoire messin 5. Décliner la feuille de route télémédecine de la région Grand Est sur le territoire de la métropole
Description	Actions existantes à renforcer
	4. Maintenir le service d'urgence et la maison médicale de garde de Legouest pour assurer la permanence des soins sur le territoire messin : continuer le plaidoyer pour le projet médical de l'HIA Legouest intégré dans la réponse aux besoins du territoire
	Nouvelles actions
	1. Mettre en place une stratégie de communication pour accroître l'attractivité du territoire messin en direction des étudiants en médecine : - valoriser l'offre de formation sur le territoire messin - réaliser un guide de la métropole adapté à leurs besoins - proposer une découverte de la ville aux internes en médecine 2. Mettre en place une stratégie de communication pour accroître l'attractivité du territoire messin en direction des professionnels de santé : - valoriser l'offre de santé et l'offre médico-sociale du territoire - réaliser une communication pour guider leur installation sur le territoire : faire connaître le guide et les aides à l'installation en lien avec le zonage « médecins » - proposer une découverte de la ville aux nouveaux professionnels de santé 3. Accompagner l'universitarisation du CHR de Metz-Thionville : - Développer et diversifier les terrains de stage d'accueil des internes - Encourager et recenser les professionnels habilités à l'encadrement de stages 5. Décliner la feuille de route télémédecine de la région Grand Est sur le territoire de la métropole : à réaliser avec l'appui de la structure régionale d'e-santé Pulsy et de la CPTS - Réaliser un diagnostic télémédecine sur le territoire - Accompagner l'élaboration de projets télémédecine

en projet

	- Evaluer l'usage de la télémédecine sur le territoire messin : mettre en place une équipe projet avec les partenaires pour définir les objectifs de cette évaluation et sa méthodologie	
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans)	☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel	
	Financements pressentis	Eurométropole de Metz Ville de Metz Conseil Départemental 57
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : Conditions de travail des professionnels de santé Mode de vie : Utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention) Système de soins : Accessibilité et globalité	
Politiques publiques concernées	Plan Régional de Santé et plus spécifiquement le Schéma Régional d'Organisation des Soins	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation CLS	
	Indicateurs de résultats : Nombre et nature des projets permettant de renforcer l'attractivité du territoire en direction des professionnels de santé	
	Méthode d'évaluation envisagée : bilan annuel	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☐ Oui ☒ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☒ Oui ☐ Non (professionnels de santé)	

en projet

CLS Eurométropole de Metz 2022-2026	Axe 6 : Agir en faveur de la démographie médicale	
Fiche n°35	**Accompagner les projets d'exercice coordonné, l'installation des professionnels de santé et leur cessation d'activité**	
Objectif stratégique	Améliorer l'offre de soins de proximité pour garantir la continuité des soins sur le territoire	
Porteur et partenaires	Porteurs de l'action (structures)	ARS Grand Est Conseil Régional Grand Est Eurométropole de Metz Ville de Metz CPAM de Moselle Agence Inspire Metz
	Pilotes de la fiche-action	DT57 ARS : Chargée de mission Région : Chargée de mission Santé Ville et Eurométropole de Metz : Chargée de mission Santé CPAM : Service AOS prévention Agence Inspire Metz : Direction pôle développement et direction de la communication
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Ordres et URPS des professions médicales et paramédicales CPTS de Metz et environs FEMAGE CD 57 (service santé publique)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	L'accès à la santé et aux soins de premier recours dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est un enjeu majeur en matière d'aménagement du territoire et de lutte contre les inégalités de santé pour les prochaines années. A Metz, l'effectif de médecins généralistes libéraux est favorable au regard de la situation nationale. Néanmoins, la moyenne d'âge des médecins généralistes installés sur le territoire est plus élevée et leur répartition géographique diffère selon les quartiers. Le groupe de travail "Accès aux soins" du CLS, a également fait le constat de la difficulté du public rencontré d'accéder à un médecin traitant sur le territoire. L'Observatoire Régional de la Santé Grand Est a élaboré un bulletin d'information « La santé en milieu urbain, des inégalités de santé particulièrement marquées » (octobre 2018). Celui-ci fait état d'une mortalité prématurée élevée dans la plupart des grandes villes du Grand Est (et davantage marquée dans les quartiers les plus populaires), avec un moins bon état de santé dans les villes centre et leur proche banlieue qu'en espace périurbain. Globalement, l'ORS observe une consommation de soins libéraux (médecine générale et autres spécialités) plus importante dans les QPV que dans l'ensemble de la région. C'est en particulier le cas pour la médecine générale (+27%), la cardiologie (+49%) et la radiologie (+53%). A l'opposé, pour certaines spécialités (psychiatrie, ophtalmologie et pédiatrie), le niveau de recours des quartiers prioritaires est légèrement plus faible qu'au regard de l'ensemble de la région (de -4 à – 5%). Face à ce constat, le développement de structures d'exercice coordonné (maisons, pôles de santé pluri-professionnels ou encore centres de santé polyvalents)	

en projet

	contribue à améliorer l'accès aux soins et permet de mettre en place des actions de prévention. En effet ces structures se caractérisent par une continuité des soins (large amplitude d'ouverture de 8H à 20H), une coordination entre professionnels de santé formalisée dans un projet de santé, et un système d'information permettant le partage des données concernant les patients, entre professions de santé différentes. Ces modes d'exercice renforcent enfin l'attractivité de la médecine générale pour les jeunes diplômés.
Objectifs spécifiques	Améliorer la lisibilité et visibilité des services existants pour l'exercice des professionnels de santé
Objectifs opérationnels	1. Mener une veille active partenariale sur le territoire pour identifier les potentiels porteurs de projet 2. Renforcer les connaissances des professionnels de santé sur les mesures développées pour l'exercice coordonné, leur installation et cessation d'activité 3. Accompagner les professionnels de santé dans leur démarche d'installation sur le territoire et dans la mise en œuvre de leur projet médical coordonné
Description	Actions existantes à renforcer
	1. Mener une veille active partenariale sur le territoire pour identifier les potentiels porteurs de projet : - Formaliser le rôle de chaque partenaire - Comité technique avant instruction des projets : FEMAGE, DT-57 ARS, Région, CPAM 2. Renforcer les connaissances des professionnels de santé sur les mesures développées pour l'exercice coordonné, leur installation et cessation d'activité : - Communiquer sur le site internet « Portail d'accompagnement des professionnels de santé Grand Est » - Mise à disposition du guide CPAM, du guide des aides à l'installation en lien avec le zonage « médecin » 3. Accompagner les professionnels de santé dans leur démarche d'installation sur le territoire et dans la mise en œuvre de leur projet médical coordonné : - La Ville pourra orienter les professionnels de santé vers la personne ressource de la DT57 de l'ARS - La Ville et la métropole pourront aider au montage du projet : • Participation au diagnostic préalable : mise à disposition de données • Soutien à l'élaboration du projet de santé (projet médical et professionnel) • Soutien à la recherche de locaux et de co-investisseurs et de subvention
	Nouvelles actions
Durée action	☐ Action expérimentale ☐ Action annuelle ☒ Action pluriannuelle
Territoire d'intervention	☒ Intercommunal ☐ Communal ☐ Quartiers ☐ Quartiers Politique de la Ville
Public visé	☐ Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) ☐ Jeunes adultes (16 à 25 ans) ☐ Adultes (26 à 65 ans) ☐ Personnes âgées (> 65 ans) ☒ Professionnels ☐ Autre : …
Financements	Budget prévisionnel

en projet

	Financements pressentis	ARS Grand Est : fonctionnement Conseil Régional Grand Est : investissement Etat : investissement CPAM : fonctionnement
Déterminants de santé visés	Conditions de vie : Conditions de travail des professionnels de santé Mode de vie : Utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention) Système de soins : Accessibilité et globalité	
Politiques publiques concernées	Loi "Hôpital, Patients, Santé, Territoires" du 21 juillet 2009 et la circulaire interministérielle du 27 juillet 2010. Plan Régional de Santé et plus spécifiquement le Schéma Régional d'Organisation des Soins	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : voir fiche évaluation actions CLS	
	Indicateurs de résultats : Nombre et typologie des professionnels ayant été accompagnés par les pouvoirs publics dans l'élaboration et la mise œuvre du projet de MPS et nature de l'accompagnement Nombre et nature des projets permettant de renforcer la coordination/partenariat entre professionnels mis en place à la suite de l'accompagnement	
	Méthode d'évaluation envisagée : …	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? ☒Oui ☐ Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? ☐ Oui ☒ Non	

en projet

Annexe 2
Grille des critères qualité des actions intégrables au CLS 2

en projet

Grille de critères qualité des actions intégrables au CLS

Objectif : Permettre de sélectionner les actions apportant une réelle plus-value au CLS.

Enjeux :

- Avoir une démarche harmonisée, cohérente et transparente de sélection des actions au niveau du comité de pilotage du CLS.
- Le CLS est un dispositif souple : il y a possibilité de proposer et d'intégrer de nouvelles actions en cohérence avec les objectifs du CLS et une fois les critères qualité atteints.

Critères qualité des actions CLS :

1. L'action s'inscrit dans une approche globale et positive de la santé.

2. L'action répond à au moins un des objectifs spécifiques du CLS.

3. L'action répond à un besoin identifié sur le territoire ou un besoin émergent.

4. L'action s'inscrit dans les principes d'intervention en promotion de la santé :

    - Une attention est portée à la réduction des inégalités sociales de santé
    - L'action prend en compte les environnements et conditions de vie des publics ciblés
    - L'action promeut l'implication et la participation des populations ciblées dans le cadre d'une approche de santé communautaire
    - L'action favorise l'empowerment individuel ou collectif par l'éducation pour la santé (renforcement de l'estime de soi et développement de ses compétences)
    - L'action fait preuve d'une réflexion éthique (qui se prémunit d'une approche culpabilisante et stigmatisante des publics)

5. L'action repose sur les étapes-clés de la méthodologie de projet :

    - Un diagnostic partagé et des objectifs formulés de manière précise (ce qui est attendu et ce qui doit être fait)
    - La qualification de l'équipe en charge de l'action
    - Une évaluation intégrée au projet dès sa conception
    - Une communication interne et externe adéquate

6. L'action est multi-partenariale et s'inscrit dans une démarche d'élaboration concertée entre porteurs et partenaires.

en projet

Quelques repères :

1. L'approche globale et positive de la santé

« La santé, c'est la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut, d'une part réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu et s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne et non comme un but de la vie. Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques ». OMS, Charte d'Ottawa, 1986.

2. Critères éthiques d'intervention en Prévention et Promotion de la Santé

L'éthique en santé publique repose sur 4 grands principes :

- **L'autonomie** : Toute action portant sur le vivant doit respecter le principe d'autonomie et développer l'autonomie des personnes individuelles et des groupes, leur liberté à choisir, leur pouvoir, leur responsabilité.
- **La bienfaisance** : Il s'agit d'être sûr que l'intervention que l'on va mener va faire "du bien".
- **La non malfaisance** : Il s'agit d'être sûr que l'intervention ne va pas nuire, ne pas faire de mal.
- **L'équité et la justice sociale** : Une intervention est juste si tout le monde peut en profiter et équitable si tout le monde peut arriver au même but. Elle contribue à réduire les inégalités et à donner plus de chances aux plus démunis.

en projet

Annexe 3
Convention constitutive du CLSM du territoire messin

en projet

CONVENTION DE PARTENARIAT

POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE DE L'EUROMETROPOLE DE METZ SUR LA PERIODE 2022 – 2026

Conclue entre :

Le Centre Hospitalier (CH) de Jury, Route d'Ars-Laquenexy - BP 75088 – 57073 JURY LES METZ, représenté par son Directeur, M. Olivier ASTIER,

Et

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est Grand Est, 3 Boulevard Joffre – C.S. 80071 - 54036 NANCY CEDEX, représentée par sa Directrice Générale, Mme Virginie CAYRE,

Et

L'Eurométropole de Metz, 1 Place du Parlement de Metz, CS 30 353, 57011 METZ cedex 1, représentée par son Président, M. François GROSDIDIER.

Vu la Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 notamment l'article 69 consacrant le dispositif de Conseil local de santé mentale (CLSM),

Vu l'instruction interministérielle DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des CLSM en particulier dans le cadre des contrats de ville,

Vu l'instruction interministérielle SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi 2016-41 de modernisation de notre système de santé qui prévoit d'associer le Conseil Territorial de Santé au suivi des actions du Contrat local de santé (CLS) et CLSM,

Considérant les recommandations pour l'élaboration d'un Conseil local de santé mentale (CLSM) du Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS) avec la participation de l'Association Élus Santé Publique et Territoire (ESPT),

Considérant la démarche de Contrat Local de Santé sur le territoire de l'Eurométropole de Metz et l'importance d'adopter une approche globale et positive de la santé intégrant la santé mentale,

Considérant les engagements de l'ARS Grand Est dans le cadre du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Metz,

Considérant les travaux d'élaboration du projet territorial de santé mentale (PTSM) de Moselle et du contenu de la feuille de route qui priorise le développement des CLSM,

Considérant les participants de l'atelier psychiatrie et santé mentale de la concertation Ségur de la santé du 7 octobre 2021 qui ont cité le CLSM comme un modèle nécessaire pour mieux articuler les acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Le CLSM est l'instance de concertation et de coordination entre les élus locaux de l'Eurométropole de Metz et les acteurs travaillant dans le champ de la santé mentale (dont ceux exerçant les missions de psychiatrie de secteur, les acteurs du secteur social et médico-social, les équipes de soins primaires et les communautés professionnelles de santé, …). Le dispositif intègre les habitants, les associations d'usagers, les usagers eux-mêmes lorsque cela est possible, les associations d'aidants, l'ARS et le préfet de la Moselle.

Ces acteurs se réunissent en vue d'appliquer les politiques nationales de santé mentale, de définir, mettre en œuvre et suivre, en commun, des politiques locales et des actions pour améliorer la santé mentale, et de rapprocher l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale afin notamment de clarifier et mieux coordonner les actions de chacun.

Le CH de Jury, l'ARS Grand Est, et la Ville de Metz travaillent depuis 2017 à la mise en œuvre du CLSM, en bonne articulation avec le CLS de Metz dans le cadre d'une approche globale de la santé. Le CLSM du territoire messin est le premier CLSM constitué dans le Département de la Moselle. En quatre ans, les acteurs locaux ont participé et bénéficié des actions développées dans le cadre du CLSM. En particulier dans les domaines de la coordination et de l'interconnaissance, de l'information et la sensibilisation en santé mentale et du logement.

Les acteurs impliqués dans le CLSM souhaitent poursuivre la dynamique engagée autour de cinq nouvelles thématiques développées sur la période 2021 à 2025 (enfance et parentalité, jeunes et santé mentale, emploi et formation, culture et loisirs et précarité et santé mentale). La réflexion menée avec les partenaires impliqués dans le CLSM a permis d'identifier des actions retenues qui structurent l'axe stratégique santé mentale du CLS de l'Eurométropole de Metz.

Article 1 : Objet

La présente convention constitue l'acte d'engagement entre le CH de Jury, l'ARS Grand Est et l'Eurométropole de Metz pour soutenir les actions mises en œuvre dans le cadre du CLSM.

Article 2 : Objectifs

Il est attendu d'un CLSM qu'il suive comme ligne directrice la prévention en santé mentale et le développement de l'autonomie des personnes et qu'il travaille spécifiquement sur la santé mentale des adolescents et des jeunes afin de permettre une prise en charge la plus précoce possible.

Les actions du Conseil local de santé mentale ont pour objectifs :

- Développer la concertation et la coordination entre les acteurs locaux dans le champ de la santé mentale en animant les instances du CLSM, en favorisant l'interconnaissance entre les acteurs locaux et en développant des outils de coordination.

- Améliorer l'accompagnement des personnes en situation de fragilité psychosociale les plus éloignées des dispositifs d'aide et de soins en santé mentale en développant le partenariat entre l'Équipe mobile psychiatrie précarité du CH de Jury et les acteurs intervenant auprès des publics en situation de précarité, en renforçant les compétences des travailleurs sociaux pour prévenir et gérer les situations de crise et en mettant en place une instance pluriprofessionnelle de réflexion et d'aide aux personnes en difficulté psychosociale.
- Faire évoluer favorablement les représentations sur la santé mentale du grand public en réalisant des actions d'information et de sensibilisation auprès des acteurs de l'emploi et de la formation, de la culture et des loisirs et du logement, et des habitants dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale.
- Améliorer le repérage et l'accès aux soins des jeunes en souffrance psychique en favorisant le partenariat entre la Maison des adolescents de Moselle et les acteurs intervenant auprès des jeunes, en développant les connaissances en santé mentale des professionnels et en faisant connaître les dispositifs de prévention du mal-être,
- Améliorer l'accompagnement des enfants en souffrance psychique en développant le partenariat entre le Centre psychothérapeutique Winnicott et les acteurs intervenant dans le champ de l'enfance et en améliorant le soutien et la prise en charge en santé mentale des enfants dans le cadre du projet Cité éducative de la Ville de Metz.

Article 3 : Fonctionnement

Le CLSM est articulé autour de deux principales instances : l'assemblée plénière et le comité de pilotage. Elles sont toutes deux présidées par le président de l'Eurométropole de Metz ou son représentant. Le coordonnateur du CLSM prépare et anime ces instances en lien avec le directeur du CH de Jury, le délégué territorial de Moselle de l'ARS et le président de l'Eurométropole de Metz.

L'assemblée plénière réunit tous les partenaires du territoire (élus, ARS, équipes de psychiatrie, représentant des habitants, des aidants, des usagers, professionnels concernés par la santé mentale et la médecine de ville), à qui elle offre un lieu d'information, d'échange et de concertation. Présidée par le président de l'Eurométropole de Metz ou l'un de ses représentants, elle se réunit au minimum une fois par an.

Le comité de pilotage est l'instance stratégique et décisionnaire qui définit les missions et orientations du CLSM ainsi que ses règles éthiques et de confidentialité : il définit ainsi les modes opératoires en vue de la réalisation des actions. Le comité de pilotage réunit le CH de Jury qui porte le CLSM, les deux principaux partenaires qui soutiennent sa mise en œuvre et les représentants des usagers (Groupes d'entraide mutuelle Camille Claudel et l'Albatros) et des aidants (Unafam). Présidé par le président de l'Eurométropole de Metz ou l'un de ses représentants, le comité de pilotage se réunit une fois par an.

La **fonction de coordination** est assurée par le CH Jury. La mise en œuvre du CLSM est confiée à un coordonnateur qui appuie le directeur du CH de Jury et le président de l'Eurométropole de Metz. Le coordonnateur pilote le CLSM en étroite collaboration avec le Contrat local de santé de l'Eurométropole de Metz et la Délégation territoriale en Moselle de l'ARS Grand Est. Il a pour principale mission l'animation, la réunion et la sensibilisation du collectif d'acteurs, l'appui aux instances de gouvernance du CLSM, l'information et la communication au sein des réseaux d'acteurs locaux et la restitution aux instances du CLSM, à ses partenaires et à l'ARS de l'évaluation des actions mises en œuvre.

Le coordonnateur prend appui sur des **groupes de travail** constitués en fonction des thématiques et des actions, et composés des acteurs locaux volontaires (professionnels de santé, sociaux et médico-

sociaux, représentant des usagers et des aidants, et habitants). Un partage d'information est assuré vers les groupes de travail du CLS et réciproquement.

Article 4 : Champ d'action

Le CLSM a vocation à traiter des divers sujets de santé mentale et notamment la stigmatisation des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques, l'accès et la continuité des soins, l'insertion sociale, et la participation des aidants, des usagers et des habitants.

Le CLSM est structuré autour de trois axes :

1. L'Inclusion dans la cité.
2. La coordination entre les acteurs.
3. La fluidification des parcours de santé mentale.

Trois principaux enjeux sont identifiés :

- L'amélioration du repérage et de l'accès aux soins des enfants et des jeunes en souffrance psychique.
- La nécessité de faire évoluer favorablement les représentations sur la santé mentale du grand public.
- Le développement de la coordination et des partenariats entre les professionnels intervenants auprès des personnes en situation de fragilité psychosociale.

Comme indiqué en préambule cinq nouvelles thématiques seront traitées : enfance et parentalité, jeunes et santé mentale, emploi et formation, culture et loisirs et précarité et santé mentale.

Une attention sera portée tout au long de la mise en œuvre du CLSM pour enrichir et maintenir à jour la connaissance locale dans le champ de la santé mentale.

Les fiches actions de l'axe santé mentale du CLS annexées à la convention détaillent la réalisation des projets.

Article 5 : Périmètre

Le périmètre d'intervention du CLSM est celui du territoire de l'Eurométropole de Metz, avec une attention particulière pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers en veille active, les communes rurales et les communes de la couronne périurbaine.

Article 6 : Évaluation

Le CLSM fera l'objet d'une évaluation en termes de processus global et d'actions avec des points d'étapes annuels et un rapport final au terme de la convention. Ces documents sont restitués au comité de pilotage puis à l'assemblée plénière.

Les points d'étapes annuels auront notamment vocation à permettre au comité de pilotage de mesurer les avancées des groupes projets.

Article 7 : Date d'effet, durée et modification

La présente convention est signée pour une durée de cinq ans en cohérence avec le CLS de l'Eurométropole de Metz, renouvelable par reconduction expresse à la demande de l'une ou l'autre des parties. Trois mois au plus tard avant son expiration, et sur la base des éléments d'évaluation précités à l'article 7, les contractants font connaître leur décision de reconduire ou non la convention et procèdent aux formalités afférentes.

Toute modification des modalités de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention est annexée au CLS de l'Eurométropole de Metz et fait l'objet d'une transmission aux instances du contrat de ville de l'Eurométropole de Metz.

Elle entre en vigueur à compter de la date de signature officielle par la dernière des parties.

L'une ou l'autre des parties signataires peut dénoncer la présente convention par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception aux autres membres, avec un préavis de un mois.

Fait à Metz en 3 exemplaires originaux, le XX mois 2022

Le Directeur du Centre Hospitalier de Jury	Le Président de l'Eurométropole de Metz	La Directrice générale de l'ARS Grand Est
Olivier ASTIER	**François GROSDIDIER**	**Virginie CAYRE**

Annexe 4
Cartographie de Metz Métropole

en projet

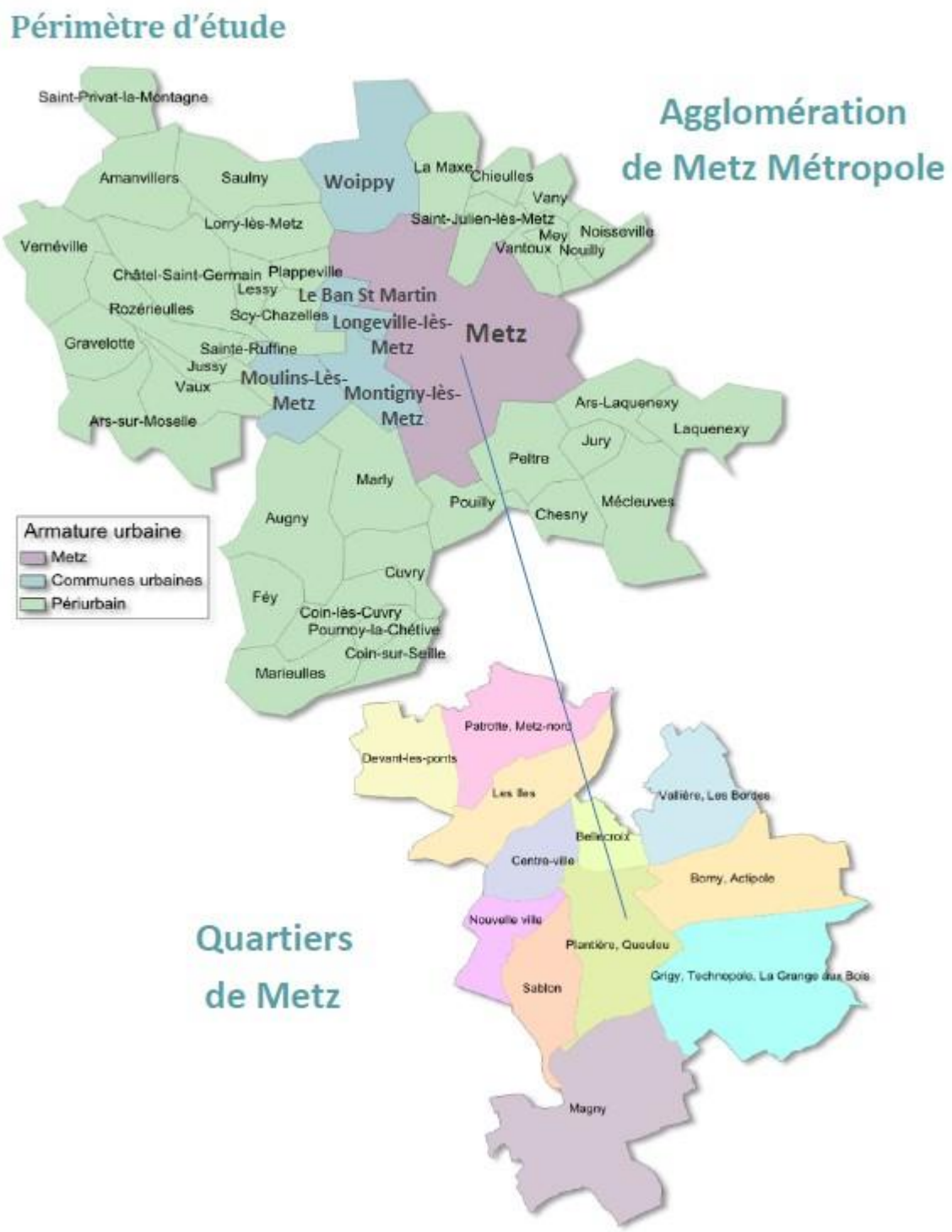

Source : Diagnostic local de santé de Metz, Juin 2016, ORSAS-Lorraine

Annexe 5
Cartographie des quartiers prioritaires et en surveillance de Metz Métropole

en projet

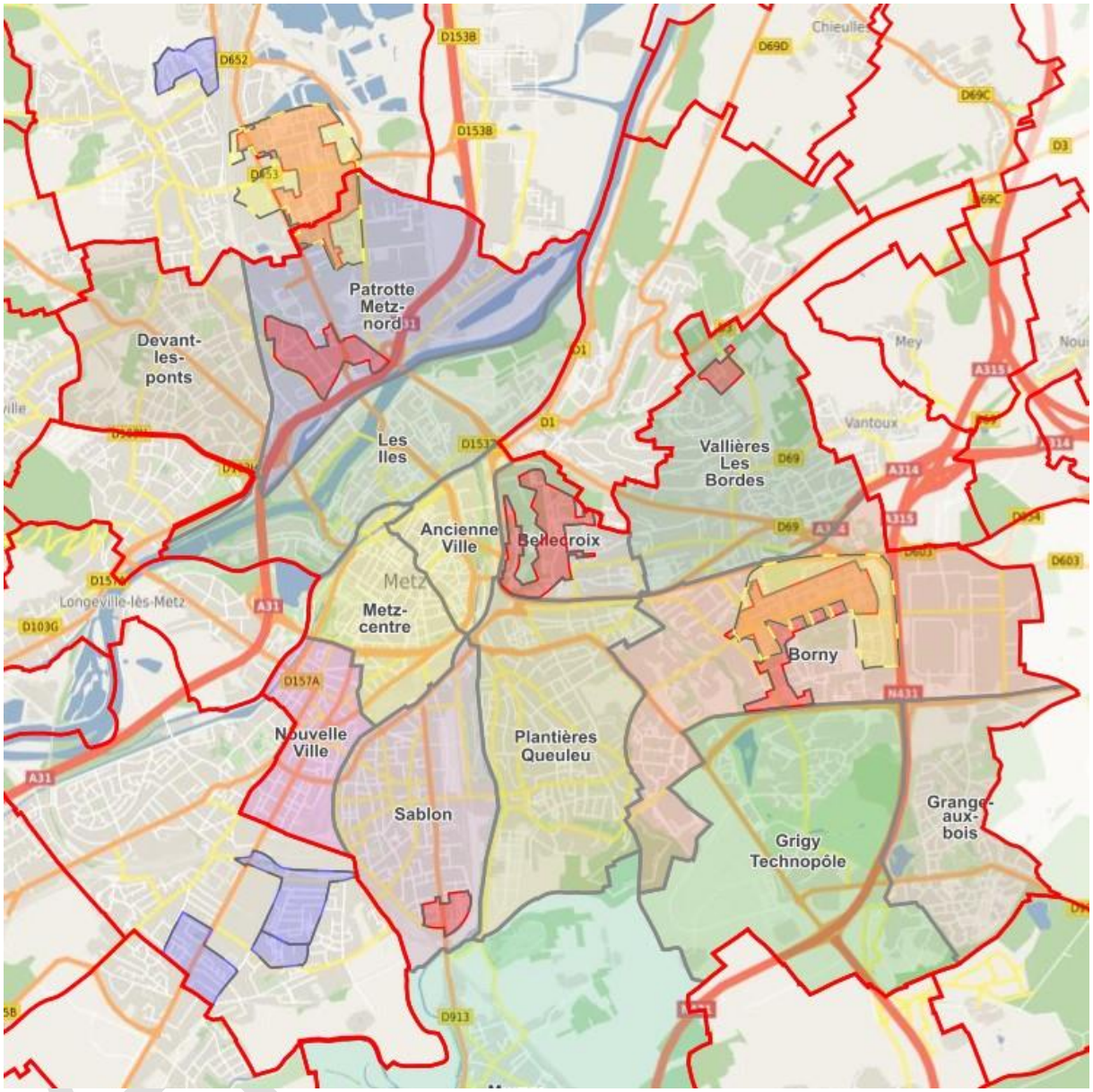

Source : Système Information Géographique de Metz Métropole

Légende :

- Quartier prioritaire (décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014
- Quartier de veille active

Annexe 6
Etude AGURAM : L'offre de santé du territoire messin

en projet

LISTE SCRUTIN PUBLIC

Point n° : 09

Objet : Approbation du Contrat Local de Santé de l'Eurométropole de Metz.

Conseil Municipal du : 16/12/2021

SCRUTIN PUBLIC par :

Appel nominal des membres du CONSEIL MUNICIPAL :

	Nom	Prénom	P	C	A	Procuration
1	AGAMENNONE	Béatrice	X			
2	ARNOLD	Patricia	X			
3	AUDOUY	Caroline	X			
4	BOHR	Timothée	X			
5	BORI	Danielle	X			
6	BOUVET	Xavier	X			
7	BURGY	Rachel	X			
8	BURHAN	Ferit	X			PROCURATION A M. HUSSON
9	CHANGARNIER	Stéphanie	X			
10	COLIN-OESTERLÉ	Nathalie	X			PROCURATION A MME LUX
11	DAP	Laurent	X			PROCURATION A M. HUSSON
12	DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	X			
13	FISZON	Eric	X			
14	FRIOT	Corinne	X			
15	FRITSCH-RENARD	Anne	X			
16	GROLET	Françoise			X	
17	GROSDIDIER	François	X			
18	GUERMITI	Hanifa	X			
19	HO	Chanthy	X			
20	HUSSON	Julien	X			
21	KHALIFÉ	Khalifé	X			
22	LALOUX	Grégoire			X	
23	LAURENT	Pierre	X			
24	LAVEAU-ZIMMERLÉ	Amandine	X			
25	LUCAS	Eric	X			
26	LUX	Isabelle	X			
27	MALASSÉ	Henri	X			PROCURATION A M. LE MAIRE
28	MARCHETTI	Denis	X			
29	MARX	Sébastien	X			
30	MASSON-FRANZIL	Yvette	X			
31	MEHALIL	Mammar	X			
32	MOLÉ-TERVER	Laurence	X			
33	NGO KALDJOP	Gertrude	X			
34	NICOLAS	Jean-Marie	X			
35	NICOLAS	Martine	X			
36	NIEL	Hervé	X			
37	PICARD	Charlotte	X			
38	PITTI	Raphaël	X			
39	REISS	Guy	X			
40	ROQUES	Jérémy	X			PROCURATION A M. MARCHETTI
41	SCHLOSSER	Pauline	X			PROCURATION A MME PICARD
42	SCHNEIDER	Jacqueline	X			PROCURATION A M. SCIAMANNA
43	SCIAMANNA	Marc	X			
44	STAUDT	Bernard	X			
45	STEMART	Anne	X			PROCURATION A M. NICOLAS
46	TAFFNER	Blaise	X			
47	TAHRI	Bouabdellah	X			
48	THIL	Patrick	X			
49	TOCHET	Nicolas	X			
50	TRAN	Doan	X			
51	VERRONNEAU	Marina	X			
52	VIALLAT	Isabelle	X			
53	VICK	Julien	X			
54	VOINÇON	Marie Claude			X	
55	VORMS	Michel	X			